

Schéma de Cohérence Territoriale



I – Rapport de présentation *Tome 2 – Etat Initial de l'Environnement*

SOMMAIRE

LE MILIEU PHYSIQUE : DES ELEMENTS SUPPORTS DE LA TRAME ECOLOGIQUE	6
INTRODUCTION	7
I. UN TERRITOIRE EN TROIS RELIEFS	8
II. UN TERRITOIRE FERTILE	9
III. UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE TRES PRESENT	11
IV. DES ESPACES D'UNE GRANDE VALEUR ECOLOGIQUE.....	12
UNE BONNE QUALITE DES EAUX.....	20
INTRODUCTION	21
I. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	22
II. LE BASSIN VERSANT DE LA SOMME.....	27
III. DE NOMBREUX POINTS DE CAPTAGES.....	31
IV. ...DESTINES A L'USAGE INDUSTRIEL	32
V. DE CE FAIT, LES PROCEDURES DE PROTECTION DES CAPTAGES SONT PRIMORDIALES.....	33
VI. ...TOUT COMME LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	34
DES RISQUES GLOBAUX BIEN IDENTIFIES	36
INTRODUCTION	37
I. LE RISQUE INONDATION : UN RISQUE OMNIPRESENT	38
II. LE RISQUE DE REMONTEE DE NAPPES.....	40
III. UN PHENOMENE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES FAIBLE	41
IV. UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAINS A NE PAS NEGLIGER.....	42
V. UN ALEA SISMIQUE TRES FAIBLE	44
VI. LES CARRIERES ET AUTRES CAVITES SOUTERRAINES.....	45
VII. LE RISQUE RUISSELLEMENT	46
VIII. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	47
IX. LES GRANDES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS GENERATRICES DE « GRANDS BRUITS »	49
X. LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES	50
XI. LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	51
XII. UN BRUIT AERIEN ANECDOTIQUE	52
XIII. GESTION DES DECHETS.....	53
UNE FORTE DEPENDANCE ENERGETIQUE...MAIS UN POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES	56
INTRODUCTION	57
I. AUCUNE ENERGIE FOSSILE ET NUCLEAIRE PRODUITE SUR LE PAYS SANTERRE HAUTE SOMME.....	58
II. UNE CONSOMMATION D'ENERGIE MARQUEE PAR LES ENERGIES FOSSILES	59
III. L'INDUSTRIE, PREMIERE EMETTRICE DE GES	59
IV. LA QUALITE DE L'AIR.....	60
V. LA TRANSITION ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE	62
UN PAYSAGE SINGULIER A PRESERVER ET PROMOUVOIR.....	66
INTRODUCTION	67
I. L'ATLAS DES PAYSAGES	68
II. UN PAYSAGE D'OPENFIELDS.....	70
III. LA SOMME, ARMATURE VERTE ET REFUGE DE BIODIVERSITE	72
IV. APPREHENDER LE PAYSAGE.....	74
V. ENTRE MEMOIRE ET TRADITION	76
VI. TOURISME ET PROMENADE : UN RESEAU POTENTIEL A CONCRETISER	77
VII. DES REPERES EVOCATEURS DU GRAND PAYSAGE.....	79
VIII. PROJETS ET POTENTIELS	79
IX. DES ENTITES PAYSAGERES MARQUANTES : DES COLLINES DU VERMANDOIS AU PLATEAU DUSANTERRE EN PASSANT PAR LES BOUCLES DE LA SOMME.....	81

LE MILIEU PHYSIQUE : DES ELEMENTS SUPPORTS DE LA TRAME ECOLOGIQUE

INTRODUCTION



Source : Atelier Altern

Le milieu physique présente un support adéquat pour le développement d'espèces faunistiques et floristiques. Par conséquent, on retrouve de nombreux espaces ayant une valeur écologique importante (zone Natura 2000, ZNIEFF, etc.).

Cependant, certains de ces espaces sont soumis à une pression anthropique forte : développement de certaines activités en fond de vallée, urbanisation et réalisation de certaines infrastructures. Ces phénomènes vont donc participer à la fragilisation et la fragmentation de ces milieux.

Les enjeux seront de préserver et d'améliorer le potentiel écologique et les continuités existantes ou à créer, de valoriser la qualité paysagère du territoire, de lutter contre les pressions humaines, de sensibiliser la population à l'aspect identitaire des bords de la Somme et de ses affluents puis d'encourager les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels.

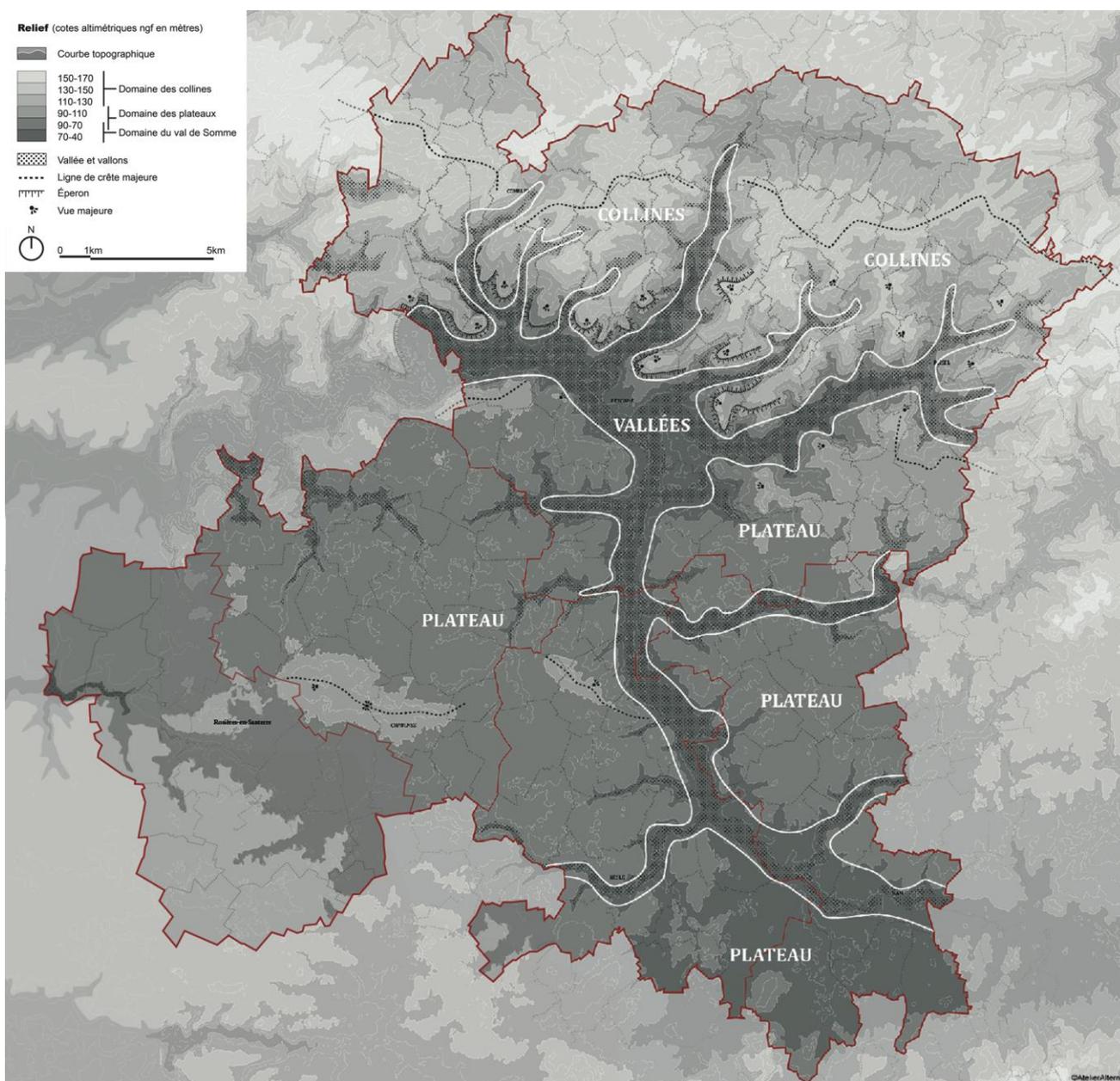
I. UN TERRITOIRE EN TROIS RELIEFS

Trois grandes formes de relief peuvent être distinguées, à savoir :

- Les plateaux, paysages plats et constants dont l'altitude tourne autour de la cote NGF 100, proposent un support ouvert, aux vues amplifiées par quelques larges et rares élévations.
- Les collines, excroissances groupées au nord du territoire en un imposant obstacle transversal, succession d'éperons déviant la course sud-nord du fleuve, et promontoire avéré sur la moitié sud du territoire.
- Les vallées et plaines alluviales, dépressions relativement douces et dilatées autour de l'artère centrale de la vallée de la Somme, incisent les plateaux et développent leurs propres singularités longitudinales et confinées.

- ✓ Le plateau, paysage plat et d'horizon lointain.
- ✓ Les collines, ondulations et promontoires visuels variés.
- ✓ Les vallées humides et sèches, paysage confinés, vue canalisée.

Les reliefs du Santerre Haute Somme



II. UN TERRITOIRE FERTILE

Réciproquement associée à la topographie, la géologie reflète l'horizontalité du territoire sous les traits généralisés du limon des plateaux, de nature loessique, très favorable à l'agriculture.

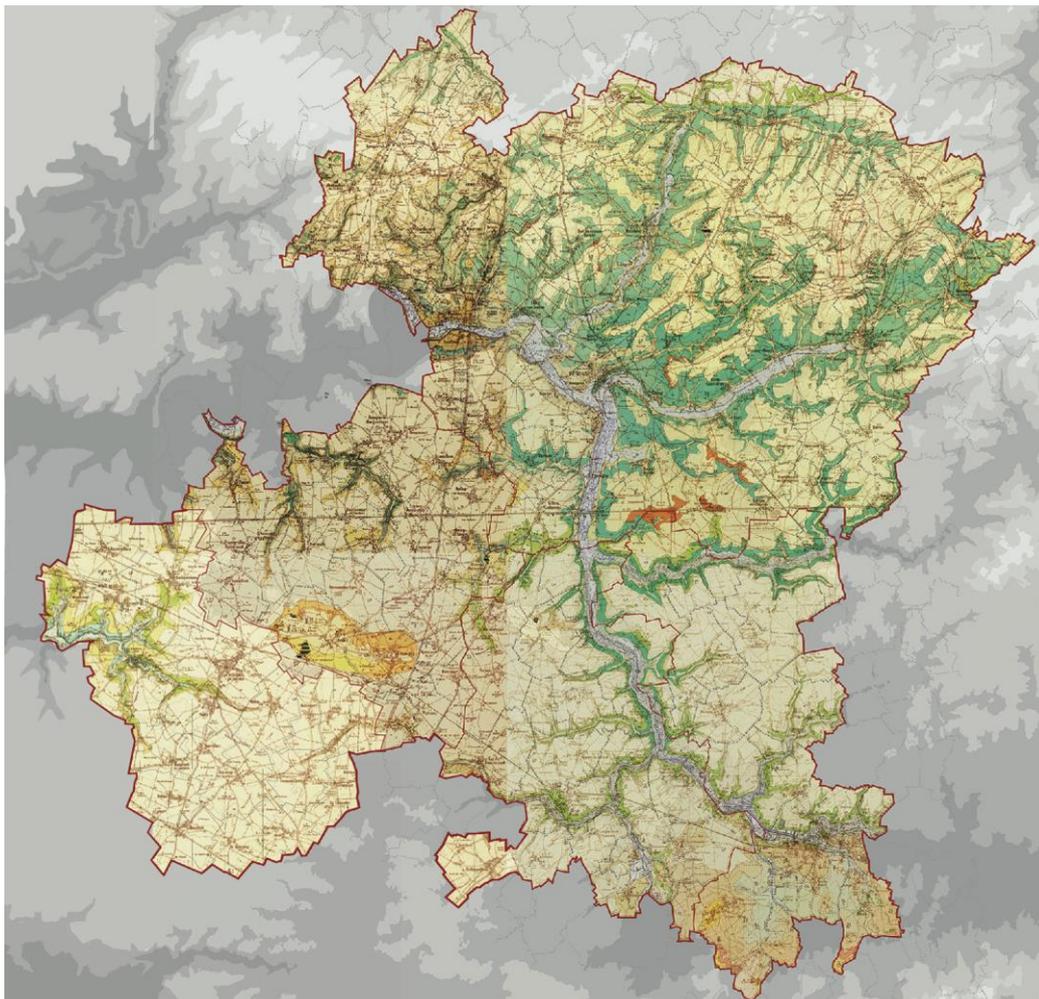
Omniprésent, d'épaisseur importante dans le Santerre (jusqu'à 25 m), le territoire est, parfois, surmonté d'îlots détritiques de sables et grés alors exploités par quelques carrières d'extraction de granulats et sablières.

On retrouve, en outre, remanié en fond de vallon sec ou sur pentes et coteaux, des craies blanches.

Ces craies, attestent de l'assiette calcaire poreuse sur laquelle repose la région Picarde. Des failles souterraines y accueillent les eaux d'infiltration en d'importantes réserves relativement disponibles tout au long de l'année.

Ce contexte géologique est ainsi propice au développement de l'agriculture, activité très présente laissant peu de place aux espaces boisés. Ainsi, le territoire est ponctué de bosquets et de petits bois. Maintenus au milieu des cultures, ils jouent un rôle de refuge pour le gibier.

La géologie du Santerre Haute Somme



Géologie

-  LP, LPa, LPn, OE : Limons des plateaux (loess)
-  C, Cx, CLP, C+ C+ C+ : Colluvions de fond topographique (craie blanche localement phosphatée, limons remaniés, silex)
-  e+, e+o, e+, e+ : Sables, grés, argiles et marnes
-  Fy, Fz, FzT, Fs : Alluvions fluviales récentes (sables, limons remaniés, tourbes)
-  Carrières de granulat en activité





Affleurement calcaire de Frise



Sablère de Lihons

Source : Atelier Altern

- ✓ Des limons et craies favorables à l'agriculture répartie sur le territoire.
- ✓ Des colluvions fertiles dans les pentes.
- ✓ Des îlots de sables exploités par les carrières.

III. UN RESEAU HYDROGRAPHIQUE TRES PRESENT

Le Santerre Haute Somme et ses paysages, sont caractérisés par la présence de l'eau et plus particulièrement de la vallée de la Somme. Ce long tronçon comporte la zone des méandres, d'axe général Est/Ouest entre Corbie et Péronne. L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluvial, est une entité de forte cohésion et de solidarité écologique des milieux.

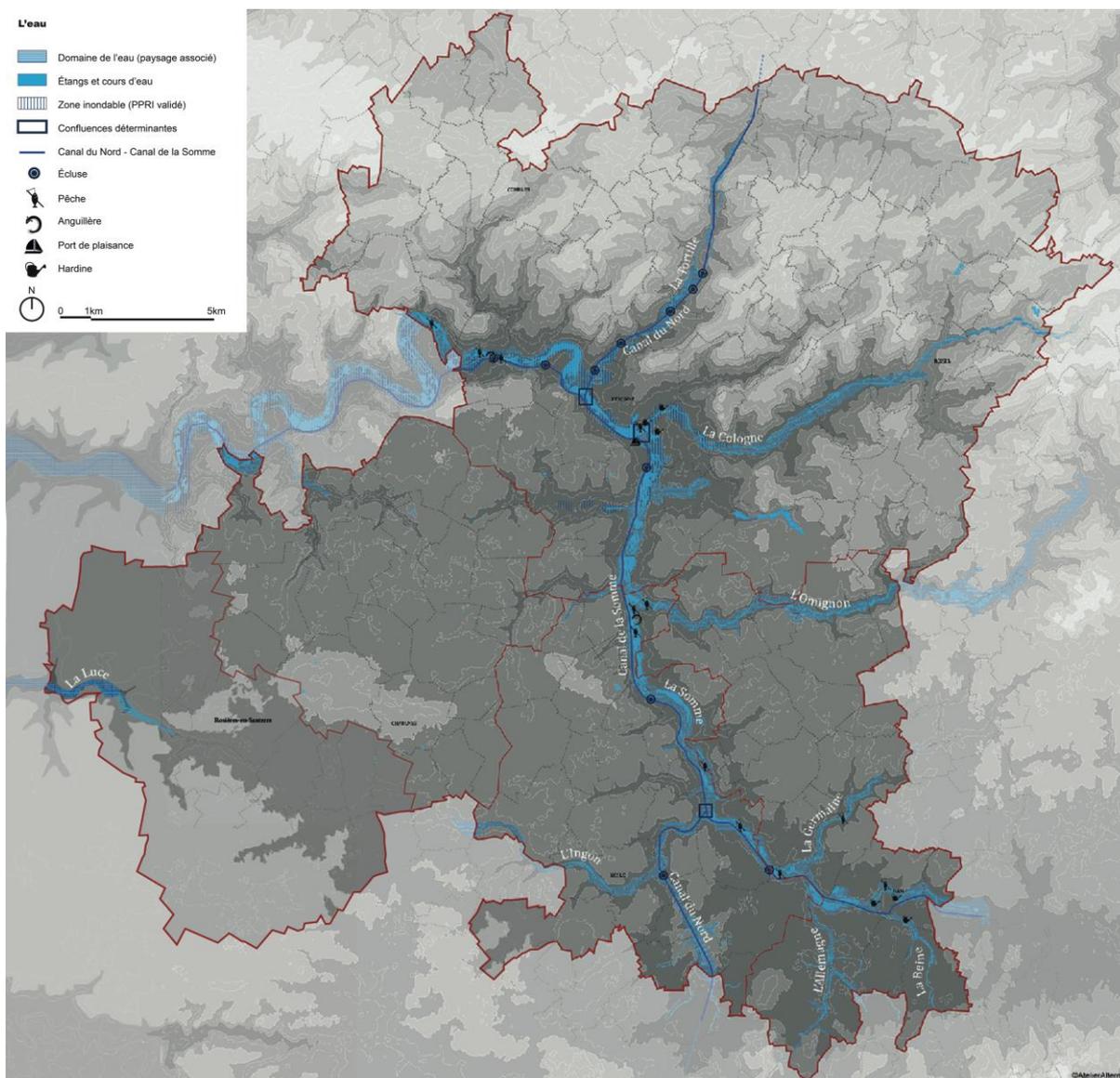
Du Nord au Sud les affluents que sont la Tortille, la Cologne, l'Omignon, la Germaine, l'Ingon, l'Allemagne et la Beine prennent localement ce rôle.

- ✓ Dans le lit de la Somme tourbes et plaines alluviales.
- ✓ L'ensemble de la vallée a un rôle de corridor fluvial.

La faible déclivité laisse place à des espaces concentrant une richesse écologique et des espèces remarquables. Pour exemple, cette lenteur est un des facteurs de constitution de l'épaisse couche de tourbe tapissant le fond des rivières et, propice au développement de la faune et la flore.

Le Santerre-Haute-Somme est donc le résultat d'une longue évolution.

L'eau sur le territoire

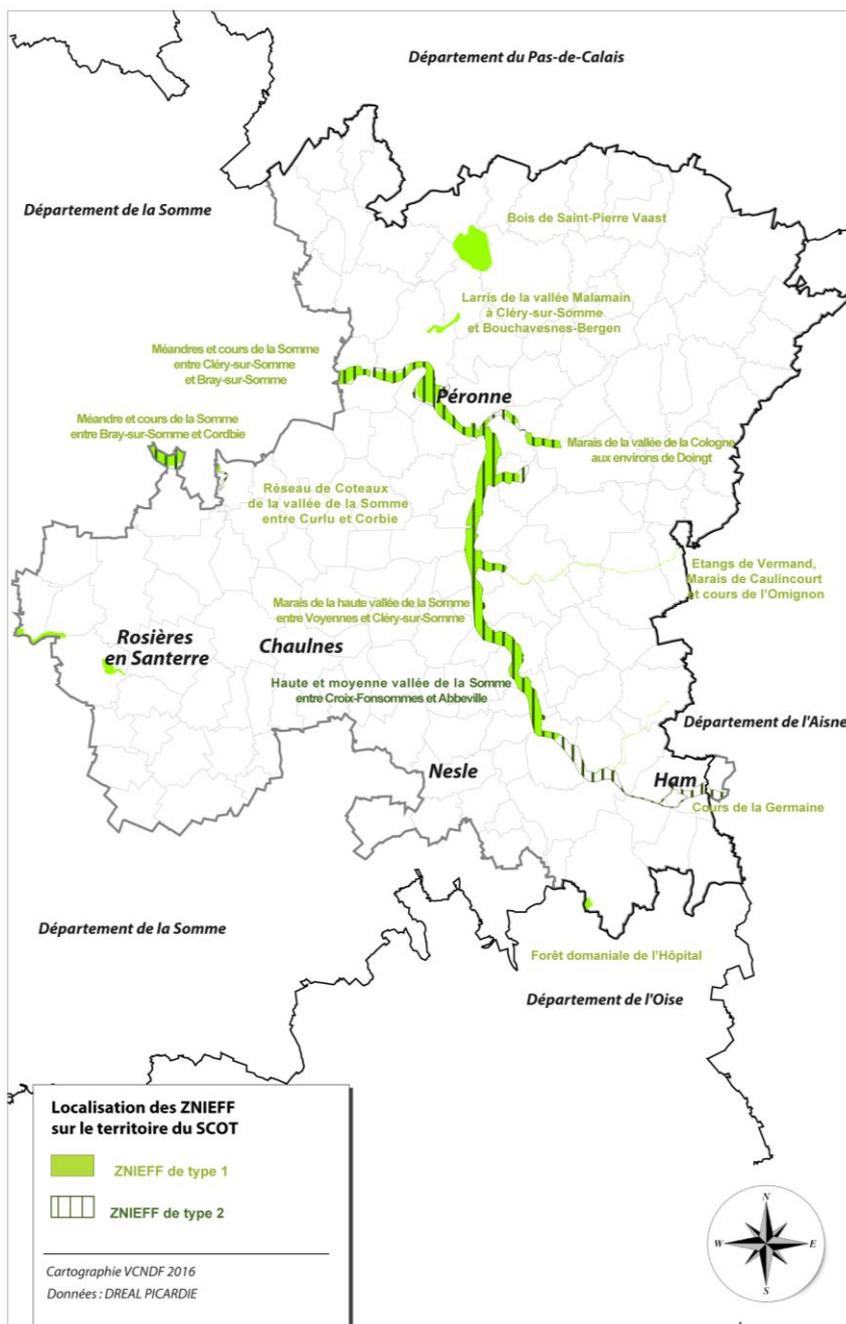


IV. DES ESPACES D'UNE GRANDE VALEUR ECOLOGIQUE

IV.1 Les ZNIEFF

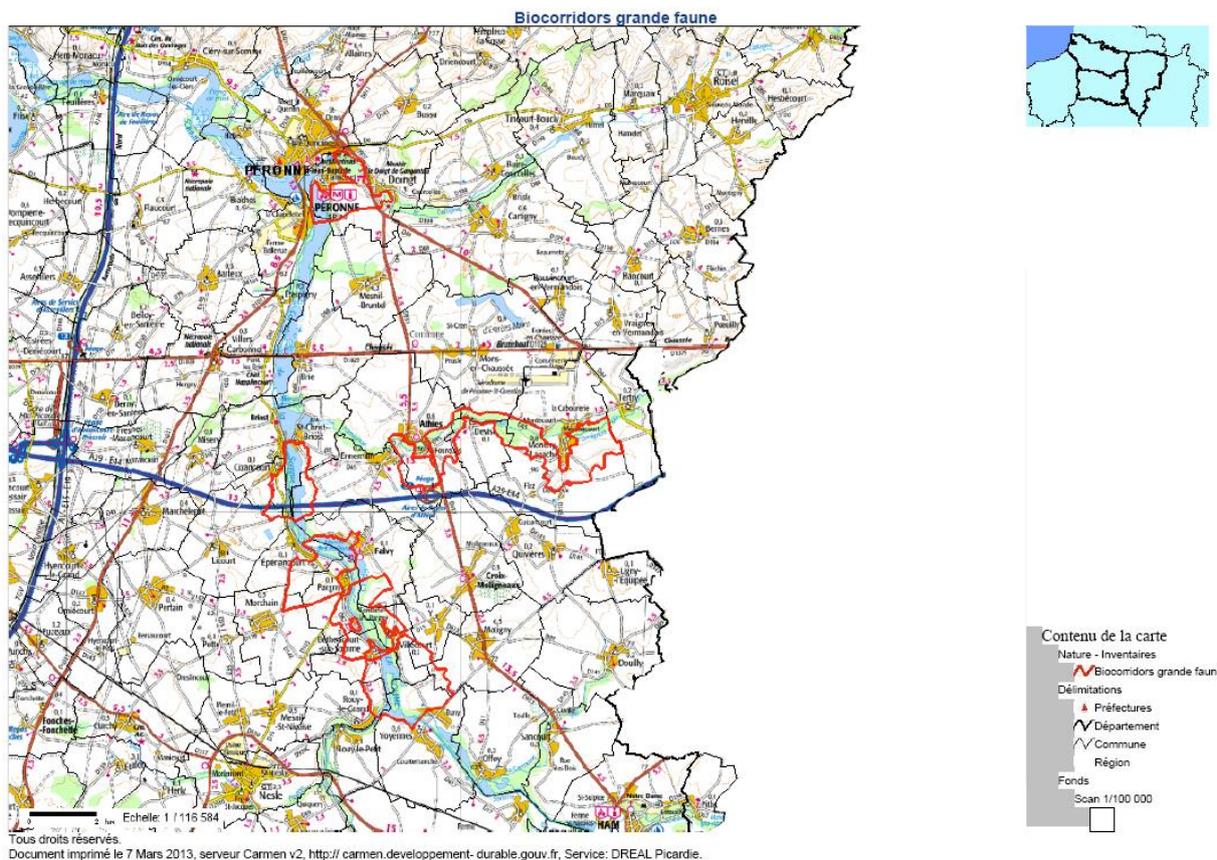
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. La localisation précise de ces zones sur le territoire offre différentes perspectives d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et de sa protection. Elle permet ainsi, une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Le territoire du Pays comprend au total 10 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2.

Les ZNIEFF sur le territoire



- ✓ 2.62 % du territoire est concernés par un zonage de type ZNIEFF 1
- ✓ 2.80 % du territoire est concernés par un zonage de type ZNIEFF 2.

IV.2 Les biocorridors grande faune



L'identification des biocorridors grande faune a été réalisée en partie par l'association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement (AMBE) en 1993. Ces biocorridors ont pour objectifs d'identifier les problèmes, de les localiser et de donner des préconisations.

Etant donné que les corridors mentionnés ci-après ont été identifiés au milieu des années 1990, leur fonctionnalité est donc à préciser. En ce sens, la partie IV.6 fait référence aux données plus récentes identifiées lors du travail réalisé dans le cadre du SRCE.

Le tableau suivant reprend les différentes caractéristiques.

N°	Communes concernées	Espèces concernées
97	Péronne, Doingt, Mesnil-brunel	Chevreuril
96	Mons en chaussée, Athies, Devisé, Monchy-lagache, Ennemain	Chevreuril
95	Cizancourt, Saint-Christ-Briost, Epéanecourt, Ennemain	Chevreuril, sanglier
94	Epéanecourt, Falvy, Pargny	Chevreuril, sanglier
93	Béthancourt-sur-somme, Villecourt, Falvy, Pargny	Chevreuril, sanglier
92	Béthancourt-sur-somme, Villecourt, Voyennes, Offoy-Matigny	Chevreuril, sanglier

✓ 6 biocorridors grande faune sont recensés.

Le réseau NATURA 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en application respectivement de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats.

Les deux objectifs du réseau NATURA 2000 sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel du territoire européen.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

20 000 ZSC ont été recensées, soit 12% du territoire européen.

Deux sites NATURA 2000 sont présents sur le territoire. Le tableau suivant présente les différentes caractéristiques de ces sites.

Nom	Code	Superficie (hectares)
Etangs et marais du bassin de la Somme	FR2212007	5243
Moyenne vallée de la Somme	FR2200357	1827

✓ 2 zones Natura 2000 présentes sur le territoire.

Les zones NATURA 2000



Caractéristiques majeures

Le fond de vallée de la Somme est marqué par des Zones à Dominante humide* (figure ci-dessous) très diversifiées (étangs, tourbières alcalines, roselières). La vallée humide de la Haute Somme constitue un système hydraulique particulier, permettant à l'eau du fleuve de s'écouler en une succession de plans d'eau.

Valeur patrimoniale

Ces zones d'intérêt écologique remarquable sont répertoriées de la haute vallée de la Somme et de ses affluents. Des espèces végétales et animales souvent rares et protégées au niveau européen sont présentes.

Menaces

Ces milieux subissent divers types de pression et de dégradation : une pression sur les peuplements piscicoles, l'érosion et le lessivage des sols agricoles, l'augmentation des emprises industrielles et urbaines, les travaux hydrauliques pour se protéger des inondations,... Aussi certains étangs de la Haute Somme ont un état d'envasement important et des sédiments pénalisent ainsi la vie aquatique, empêchant l'implantation de la végétation supérieure.

Espèces exotiques invasives

Le territoire du SCOT Pays de Santerre Haute Somme subit depuis plusieurs années des épisodes de fortes proliférations de Jussie à grandes fleurs sur les étangs situés sur les communes de Brie et Mesnil-Bruntel avec des risques de contamination sur l'ensemble de la vallée de la Somme.



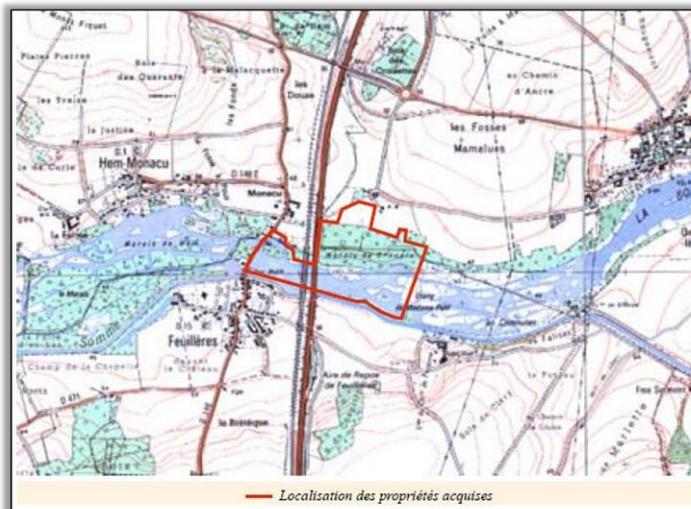
✓ Des zones à dominante humide très diversifiées, supports d'espèces floristiques et faunistiques souvent rares et parfois protégées au niveau Européen.

* Les Zones à Dominante Humide ont été déterminées sur la base de photos aériennes dans le cadre du SDAGE à une échelle 1/50000 ème.

Marais de Cléry-sur-Somme



Marais de Feuillères



Source : Département de la Somme.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) des départements sont des outils de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires publics ou privés. Les départements mènent une politique de préservation, de gestion et de mise en valeur de ces espaces naturels par les moyens juridiques et financiers dont ils disposent. Notre territoire d'étude est concerné par deux zones :

- Les marais de Feuillères,
- Les marais de Cléry-sur-Somme.

Les marais de Feuillères

C'est une zone de 36,5 ha appartenant à la commune et se situant de part et d'autre de la ligne TGV et de l'autoroute A1. Elle est constituée d'un plan d'eau, de deux ensembles de roselières, d'une ancienne plantation de peupliers et des prairies permanentes. Sur ce site, les activités de pêche, de chasse et de promenade se sont développées. Les perspectives sont de maintenir et d'améliorer les habitats patrimoniaux et la qualité paysagère du site, ainsi que développer la promenade sur le site en le reliant avec les marais de Cléry-sur-Somme.

Les marais de Cléry-sur-Somme

Cet espace est reconnu au niveau européen par sa richesse floristique et faunistique. Il accueillait une grande diversité d'Oiseaux d'eau. Cependant, la fréquentation humaine a entraîné une baisse de ces effectifs hivernant et ainsi qu'une perte de site de reproduction. L'objectif de l'acteur public, la commune, est d'instituer des zones de tranquillité pour les oiseaux dans le but de retrouver la richesse du site. De plus, la commune désire ouvrir ce site au public avec comme ambition la valorisation pédagogique de la vallée de la Haute-Somme. Les perspectives sont le maintien et l'amélioration des habitats et de la qualité paysagère puis le développement de promenade sur le site.

Deux ENS

- ✓ Le marais de Feuillères.
- ✓ Le marais de Cléry-sur-Somme.

IV.6 La Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue fut définie dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme un outil de planification et d'aménagement du territoire dont le but premier est la lutte contre la perte de biodiversité.

Pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue au niveau régional, le code de l'environnement prévoit qu'un document cadre intitulé « Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) » soit élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat, en association avec un comité régional « Trames Verte et Bleue » créé dans chaque région.

Le SRCE est un document-cadre qui participe en région à la politique de préservation et de remise en état de la Trame Verte et Bleue.

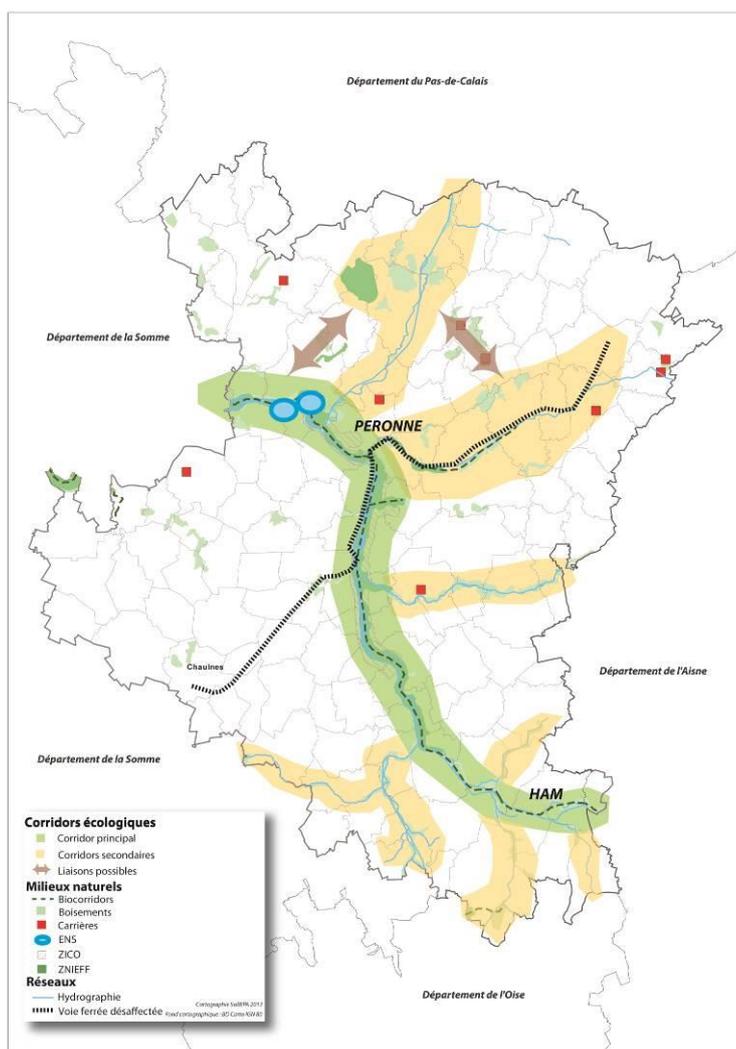
La démarche d'élaboration **du SRCE** pour la région Picardie a débuté en Automne 2011. En juillet 2015, le dossier a été soumis à enquête publique, sans pour autant aller jusqu'à l'approbation. **A ce jour aucune Trame Verte et Bleue n'est applicable sur le territoire.**

Au vu des informations recueillies sur le terrain et auprès des acteurs publics, il est possible de dégager un schéma de corridors écologiques potentiels sur le Santerre Haute Somme (Cf. carte ci-contre).

Ainsi, la vallée de la Haute-Somme peut être considérée comme un corridor écologique avéré. Ce corridor est composé d'espaces préalablement cités (ZNIEFF 1 et 2, zones NATURA 2000, ENS, etc.) mais également des hardines (jardins maraîchers), de quelques carrières ainsi qu'une partie de l'ancienne voie ferrée.

A ce corridor principal s'ajoute les corridors secondaires le long des affluents de la Somme où il est possible de constater également un potentiel écologique.

Cependant en raison de la présence de culture intensive, il s'avère difficile d'établir des liaisons entre l'ensemble des corridors écologiques.



Deux axes potentiels de Trame Verte et Bleue :

- ✓ La vallée de la Haute Somme.
- ✓ Les affluents de la Somme.

Une bonne qualité des eaux



Source : Atelier Altern

Dans un contexte où la vallée de la Somme joue un rôle essentiel de corridor fluvial, la présence de certaines espèces peut en partie s'expliquer par une qualité des eaux de surface et des eaux souterraines considérées comme bonne.

Néanmoins, au même titre que certains espaces naturels, la réserve d'eau souterraine est également exposée à une pression. En effet, si d'un point de vue quantitatif la réserve en eau souterraine est soumise à des prélèvements moins forts sur la période 1998/2008 (diminution du volume d'eau prélevé de 40 %), d'un point de vue qualitatif, les masses d'eau souterraine sont sensibles à certains polluants (nitrates et produits phytosanitaires).

Dans ce sens, il faut préserver la qualité des eaux de surface et souterraines, garantir l'alimentation en eau potable et sécuriser les captages d'eau potable.

I. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Conformément au code de l'urbanisme, le SCoT doit être compatible avec les documents supra communaux que sont le SDAGE Artois-Picardie, le Plan de Gestion du Risque Inondation et le SAGE Haute Somme, en cours d'élaboration.

I.1 Le SDAGE du Bassin Artois-Picardie

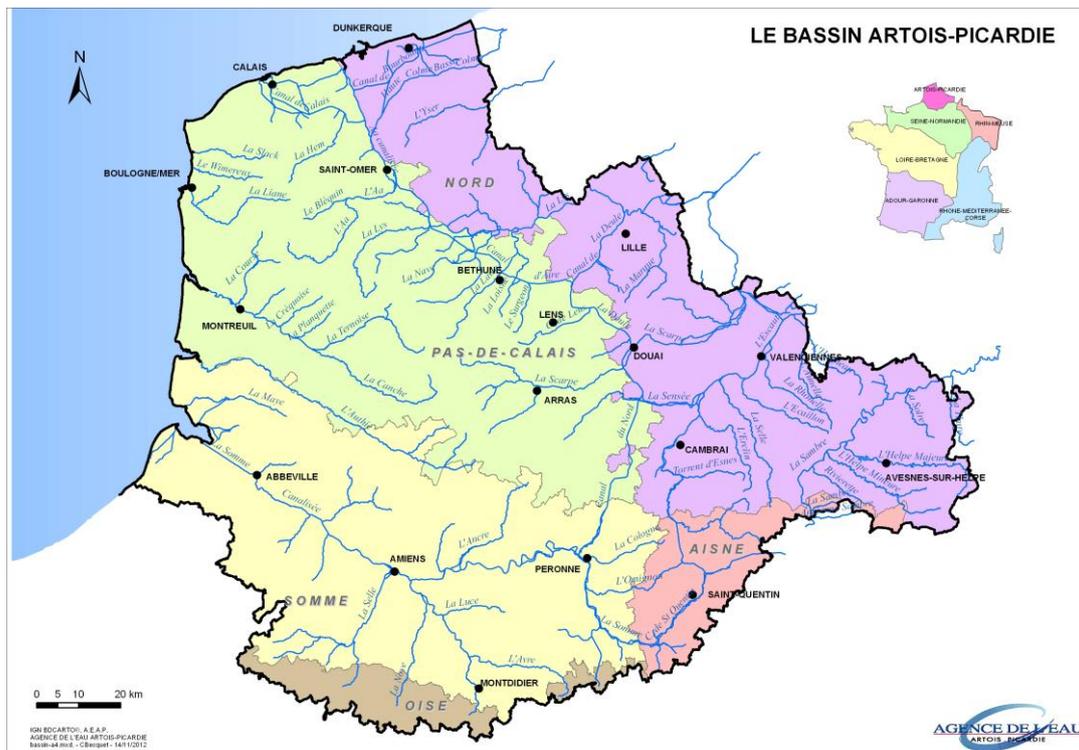
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est le document de planification ayant pour vocation d'encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.

Ainsi, les documents d'urbanisme doivent être « compatibles, ou rendus compatibles » avec les dispositions des SDAGE.

Les orientations suivantes sont à prendre en compte :

- ✓ Orientation A-1 : Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux
- ✓ Orientation A-2 : Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbanisé par des voies alternatives (Maîtrise de la collecte et des rejets) et préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles).
- ✓ Orientation A-3 : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire.
- ✓ Orientation A-4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer.
- ✓ Orientation A-9 : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- ✓ Orientation B-1 : Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE.
- ✓ Orientation B-1.1 Assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable
- ✓ Orientation C-1 : Limiter les dommages liés aux inondations
- ✓ Orientation C-2 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation
- ✓ Orientation C-4 : Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau

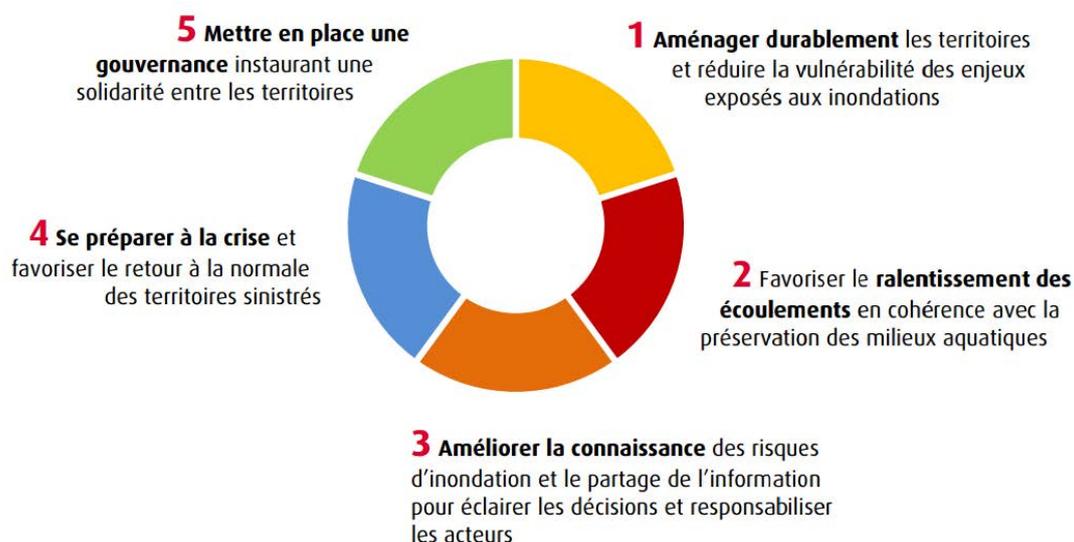
Le SDAGE Artois-Picardie a été adopté par le comité de Bassin Artois-Picardie en décembre 2015, pour la période 2016-2021



I.2 Le Plan de Gestion du Risque Inondation

Approuvée le 19 décembre 2015, le PGRI fixe 5 objectifs, à travers lesquels le préfet de bassin définit une vision stratégique des priorités d'actions en matière de prévention des inondations. Ces objectifs sont déclinés en 40 dispositions.

De plus, ces objectifs et propositions sont déclinés particulièrement à l'échelle de la vallée de la Somme « Stratégies Locales de la Somme ».



Les ambitions portées par le Plan de gestion des risques d'inondation s'appliquent à l'ensemble du bassin Artois-Picardie. Le PGRI contient des dispositions communes avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), mais aussi des dispositions spécifiques aux stratégies locales de gestion des risques inondation.

1.3 Les Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondation (SLGRI)

L'État a choisi d'encadrer les PGRI et leurs déclinaisons territoriales par une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation qui rassemble les dispositions en vigueur pour donner un sens à la politique nationale et afficher les priorités. La stratégie nationale répond ainsi à une attente forte de tous les partenaires, notamment des collectivités territoriales, d'un cadre partagé orientant la politique nationale de gestion des risques d'inondation.

L'objectif est de protéger les personnes et les biens et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention : en réduisant leur vulnérabilité aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe et en organisant le retour à la normale.

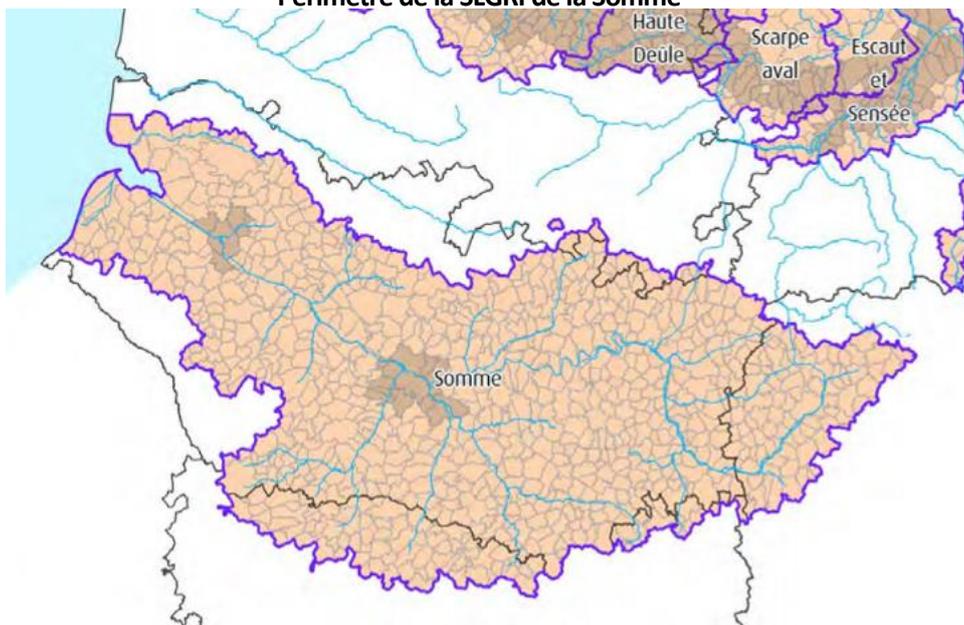
La stratégie nationale poursuit ainsi 3 grands objectifs prioritaires :

1. Augmenter la sécurité des populations exposées
2. Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages
3. Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

A ce jour, la SLGRI de la Somme n'a pas été adoptée par les quatre préfets concernés. Elle a été soumise aux parties prenantes et à la Commission Inondation du Bassin Artois-Picardie en octobre 2016.

En décembre 2016, la SLGRI a reçu un avis favorable du Préfet Coordonnateur de bassin.

Périmètre de la SLGRI de la Somme



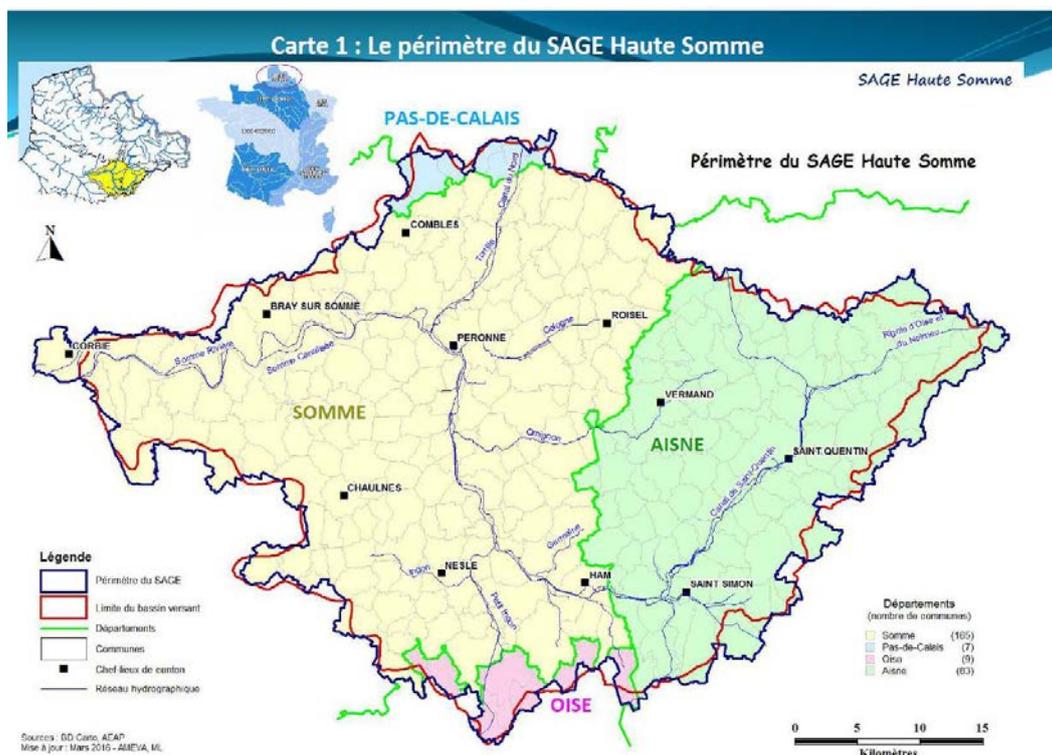
Source : PGRI Artois-Picardie 2016-2021

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est une déclinaison locale du SDAGE mais à l'échelle d'un bassin hydrographique. Le Pays Santerre Haute Somme est concerné par deux SAGE.

Le SAGE Haute Somme :

Le périmètre du SAGE Haute Somme ne correspond à aucune entité administrative. Il s'étend majoritairement sur la Picardie mais concerne également quelques communes du Nord-Pas-de-Calais. Le périmètre comprend ainsi 264 communes réparties sur 4 départements : la Somme (165 communes), l'Aisne (83 communes), l'Oise (9 communes) et le Pas-de-Calais (7 communes). La superficie du territoire du SAGE est de 1 850 km². Sur une superficie de 1874km², il englobe 200 000 habitants.

A l'échelle du Pays Santerre Haute Somme, la Communauté de Communes Terre de Picardie n'est pas concernées par ce SAGE.



Source : AMEVA.org

Les différentes orientations du SAGE Haute-Somme doivent être intégrées par le SCOT. En effet, les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs généraux et les règles du SAGE.

L'arrêté interpréfectoral a été signé le 15 juin 2017 par les Préfets de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais. Le SAGE Haute Somme est donc passé en phase de mise en œuvre.

Le SAGE Haute Somme est désormais opposable à l'administration et au tiers en ce qui concerne son règlement. Les documents d'urbanisme ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SAGE (défini par la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE et complétant la circulaire du 21 avril 2008).

Le SAGE Somme Aval et cours d'eau côtiers :

L'émergence du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été lancée officiellement le 23 octobre 2009 par le Préfet de Somme. Son périmètre d'action a été défini par arrêté inter-préfectoral du 29 avril 2010.

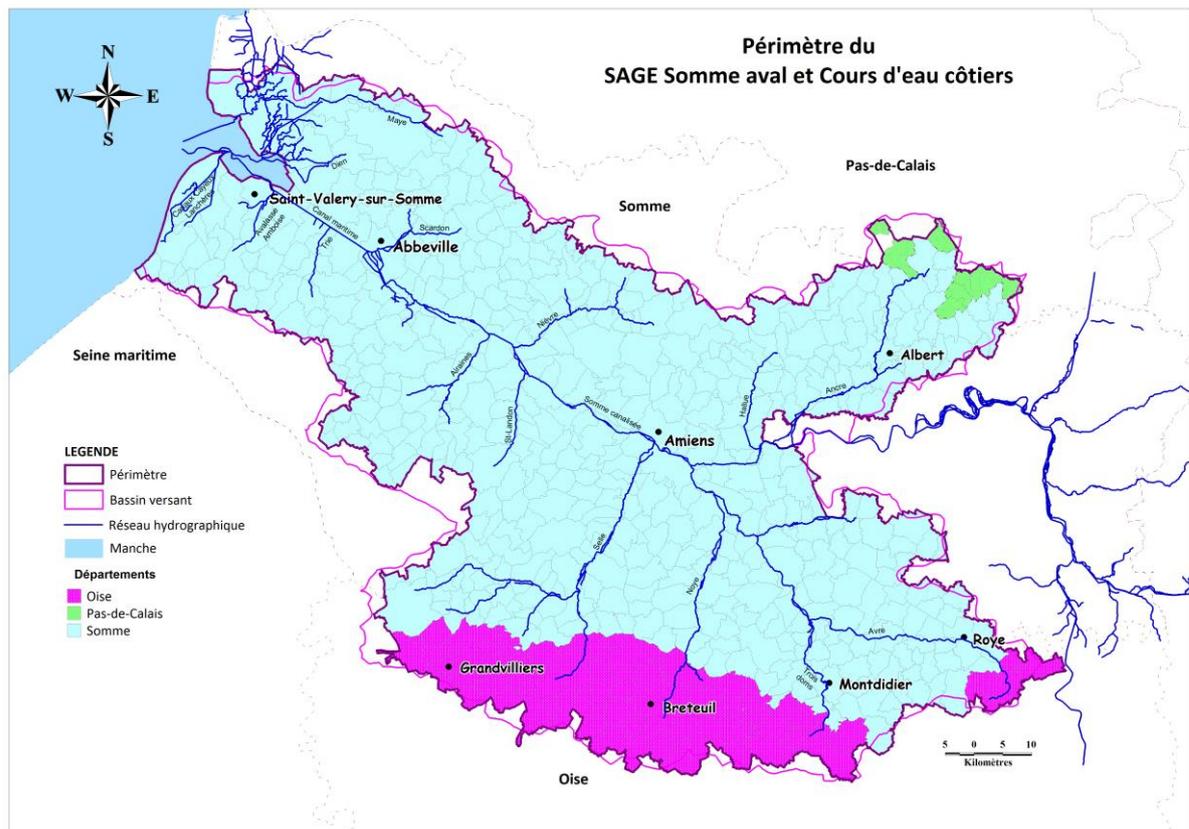
La CLE a été installée le 16 janvier 2012 par le Préfet de la Somme, permettant l'entrée en phase d'élaboration des documents du SAGE.

L'état des lieux et le diagnostic du territoire de SAGE ont été validés le 26 mai 2016.

L'étape suivante "Tendances et scénarios" a abouti à la validation de la Stratégie du SAGE le 1er mars 2017 par la CLE.

Le projet de SAGE est actuellement en phase de rédaction de ses documents.

La Communauté de Communes Terre de Picardie est concernée par ce SAGE.



Source : AMEVA.org

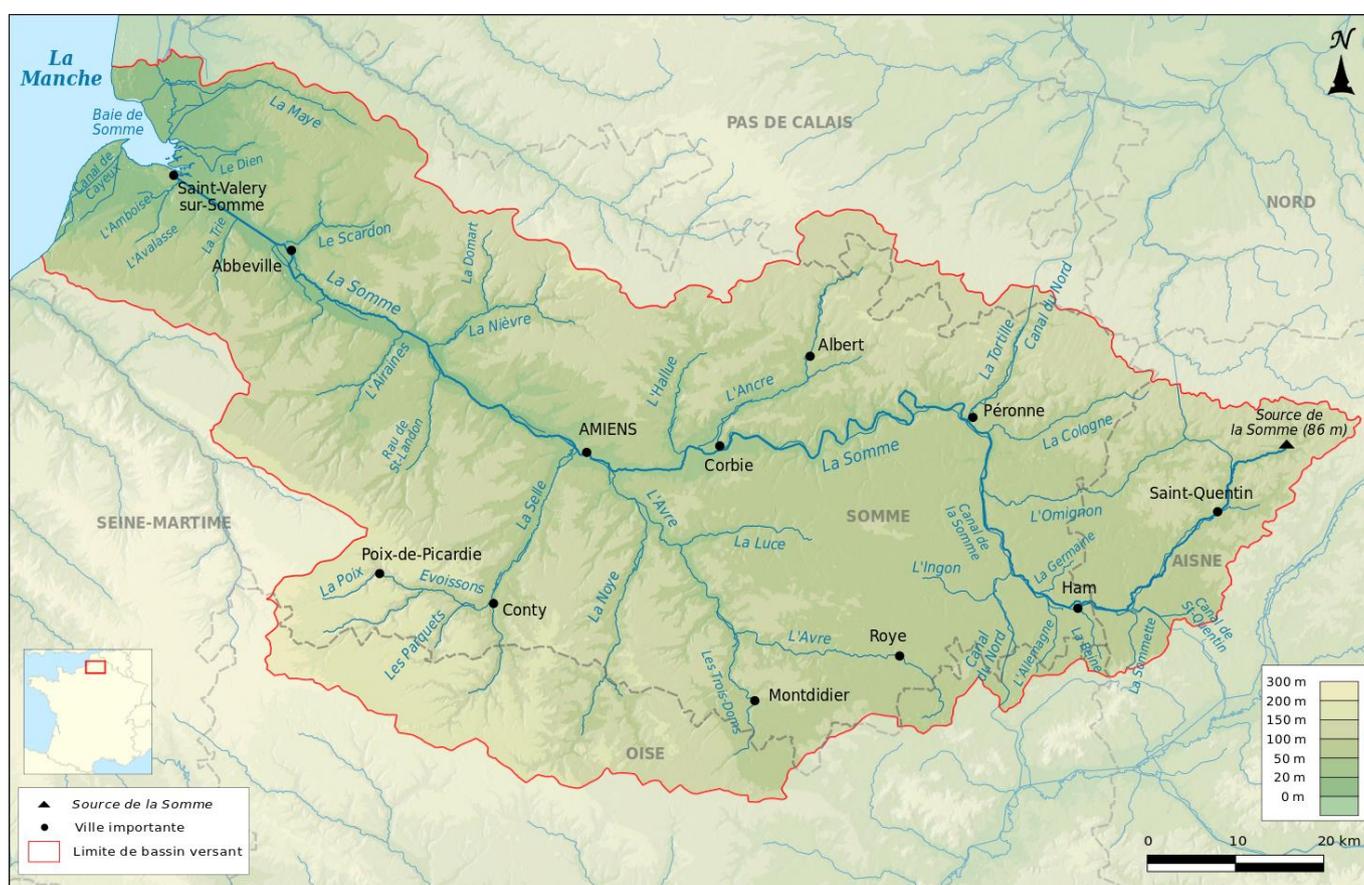
Le SCOT devra veiller à sa compatibilité avec ce document supra-communal une fois-celui-ci approuvé.

II. LE BASSIN VERSANT DE LA SOMME

Situé au nord du bassin parisien, le bassin versant de la Somme représente une surface de 6550 km² étendue sur quatre départements : L'Aisne, la Somme, l'Oise et le Pas-de-Calais. Ce bassin est drainé par le fleuve Somme mais également par de nombreux affluents, constituant ainsi un réseau hydrographique de plus de 900 km.

La Somme, longue de 245 km, prend sa source à Fonsommès à 85 m d'altitude (à une dizaine de kilomètres à l'Est de Saint-Quentin), pour se jeter ensuite dans la Manche à Saint-Valéry-sur-Somme, tout en traversant de grandes agglomérations, notamment Péronne située au sein du territoire. Le fleuve reçoit plusieurs affluents : l'Omignon, l'Hallue, la Nièvre,...

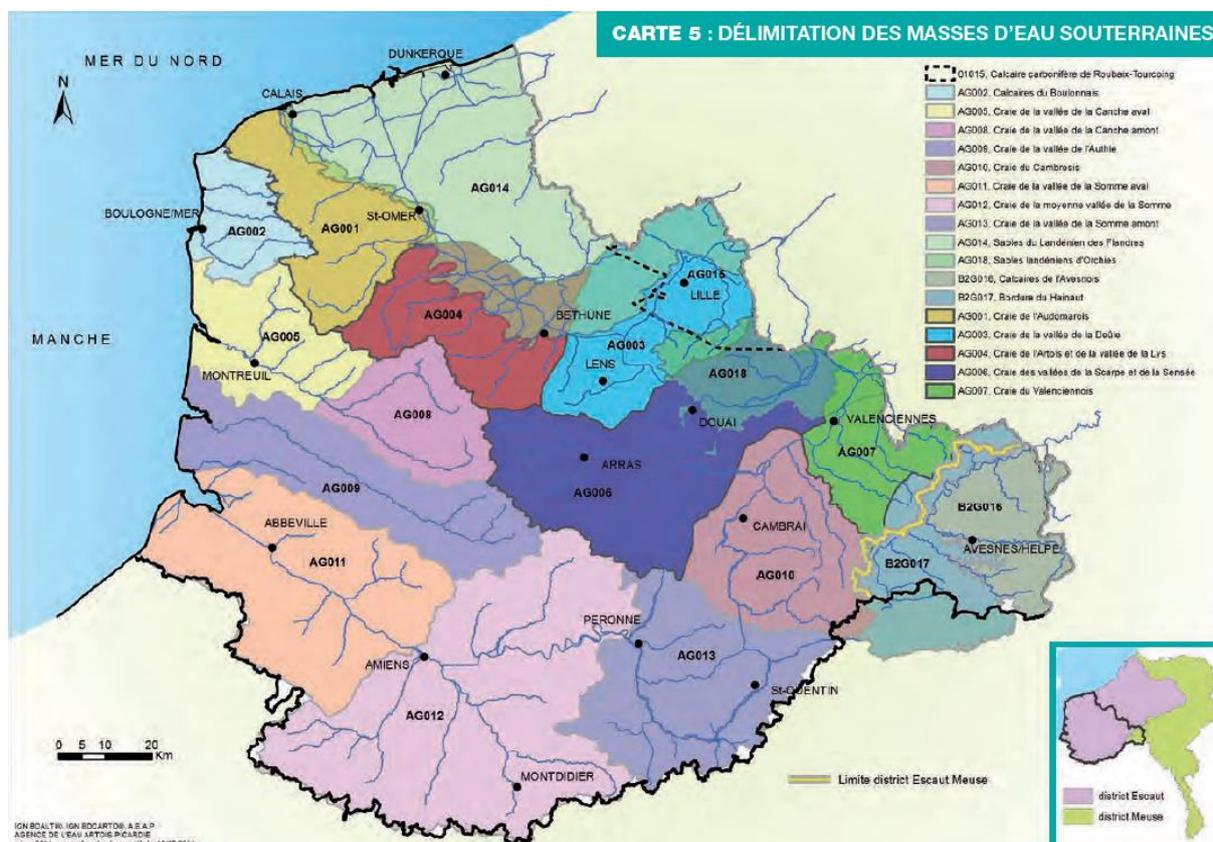
Le Bassin Versant de la Somme



Source : AMEVA.org

II.1 Qualité des masses d'eau souterraine

Le territoire du Pays de Santerre Haute Somme vis-à-vis du SDAGE est à la croisée de plusieurs masses d'eaux continentales ou souterraines:



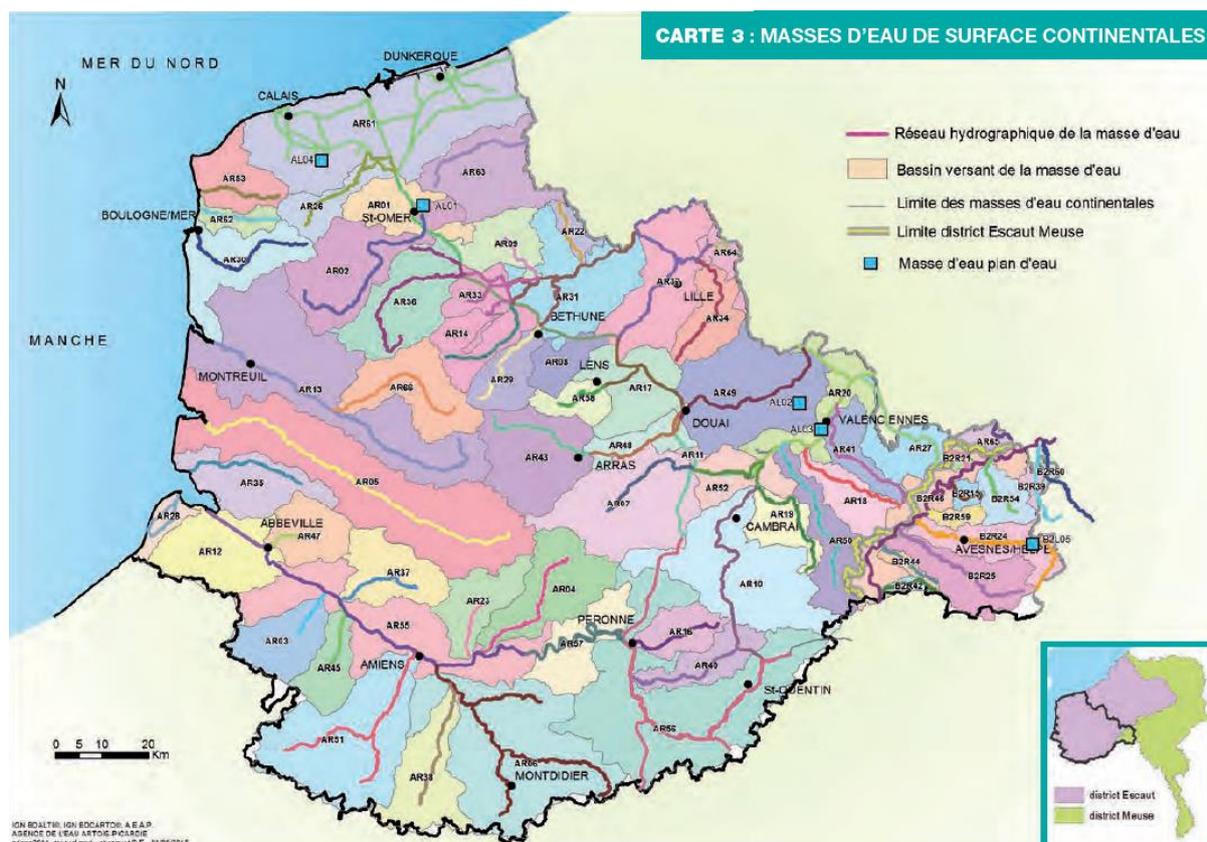
Carte 3 : Masses d'eau Souterraines- source SDAGE

Masses d'eaux souterraines

code	Nom	Etat chimique (carte 11 du SDAGE)			Augmentation des concentrations en nitrates de 1991 à 2011 (carte 12 du SDAGE)	Objectifs	
		Etat	Objectif état	Motif de dérogation		Objectifs d'état quantitatif (carte 13 du SDAGE)	Objectifs d'état global (carte 15 du SDAGE)
Masse d'eau souterraine (carte 5 du SDAGE)							
AG013	Craie de la vallée de la Somme amont	Mauvais état chimique	Bon état chimique 2027	Condition naturelle temps de réaction long pour la nappe de la craie	Augmentation entre 0,01 et 0,59 mg//an	Bon état atteint en 2015	Bon état en 2027
AG012	Craie de la moyenne vallée de la Somme	Mauvais état chimique	Bon état chimique 2027	Condition naturelle temps de réaction long pour la nappe de la craie	Augmentation entre 0,01 et 0,59 mg//an	Bon état atteint en 2015	Bon état en 2027

Les deux masses d'eau présentent sur le territoire du Santerre Haut de Somme disposent d'une mauvaise qualité des eaux.

II.2 Qualité des masses d'eau superficielles

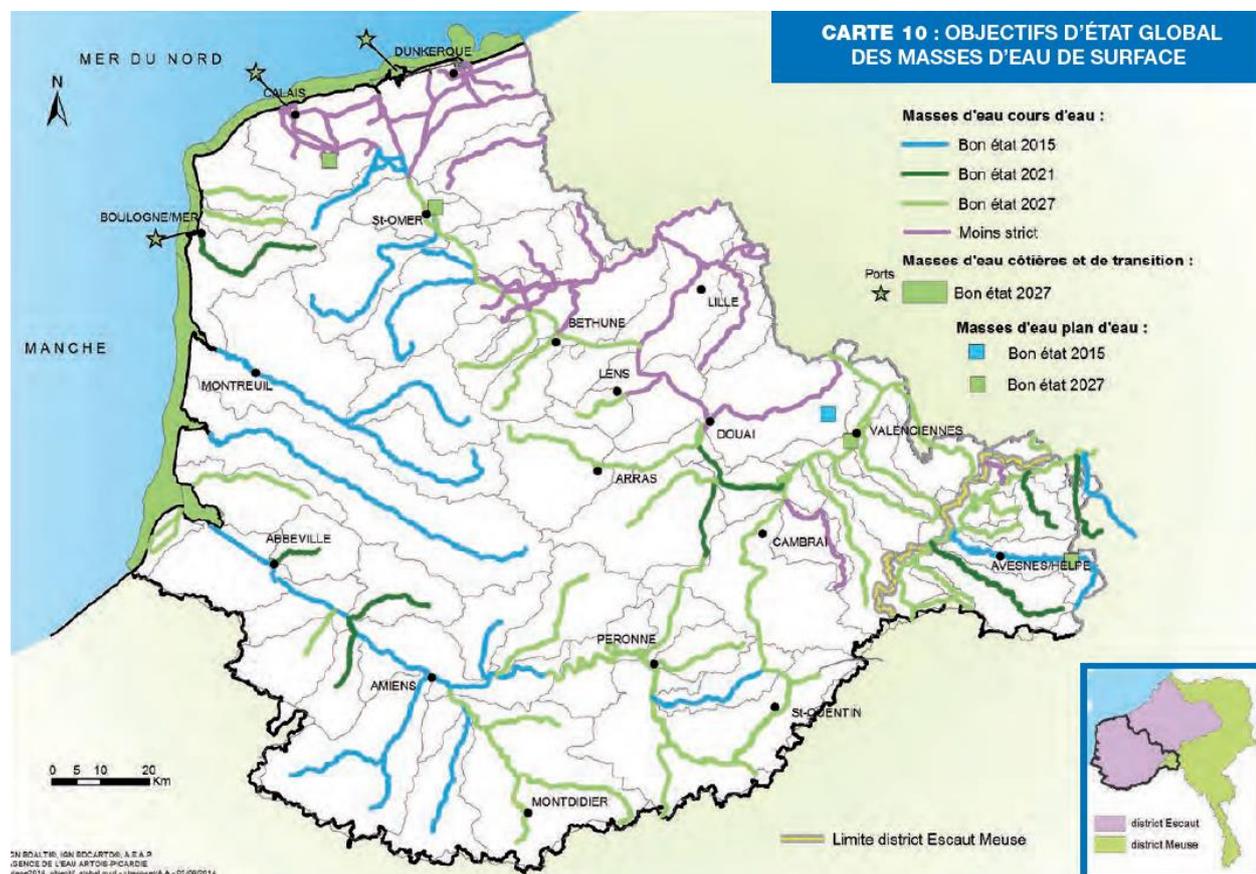


Carte 3 : Masses d'eau de surface source SDAGE

Masses d'eaux superficielles										
code	Nom	Etat écologique (cartes 7 et 28 du SDAGE)			Etat chimique (cartes 8, 9, 26, 27, 29 et 30 du SDAGE)				Objectifs d'état global (carte 10 du SDAGE)	
		Etat /potentiel	Objectif état /potentiel	Motif de dérogation	Etat		Objectif			Motif de dérogation
					avec SU*	sans SU*	avec SU*	sans SU*		
Masse d'eau de surface continentale (carte 3 du SDAGE)										
FRAR57	Somme canalisée de la confluence avec le canal du nord à l'écluse n°13 Saily Aval	Potentiel écologique moyen	Bon potentiel écologique 2027	Faisabilité techniques Coûts disproportionnés Durée importante de réalisation des actions	Non atteinte du Bon état chimique	Bon état chimique	Bon état chimique 2027	Bon état chimique 2015		Bon état 2027
FRAR04	Ancre	Etat écologique moyen	Bon état écologique 2027	Faisabilité techniques Conditions naturelles	Non atteinte du Bon état chimique	Bon état chimique	Bon état chimique 2027	Bon état chimique 2015		Bon état 2027
FRAR16	Cologne	Potentiel écologique moyen	Bon potentiel écologique 2027	Faisabilité techniques Coûts disproportionnés	Non atteinte du Bon état chimique	Bon état chimique	Bon état chimique 2027	Bon état chimique 2015		Bon état 2027
FRAR40	Omignon	Bon état écologique	Bon état écologique 2015		Non atteinte du Bon état chimique	Bon état chimique	Bon état chimique 2027	Bon état chimique 2015		Bon état 2015
FRAR56	Somme canalisée de la confluence avec le canal du nord	Potentiel écologique moyen	Bon potentiel écologique 2027	Faisabilité techniques Coûts disproportionnés	Non atteinte du Bon état	Non atteinte du Bon état	Bon état chimique 2027	Bon état chimique 2027	Faisabilité technique / Pollution issue de	Bon état 2027

n°18	Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord			Durée importante de réalisation des actions	chimique	chimique			nombreuses sources diffuses	
------	---	--	--	--	----------	----------	--	--	-----------------------------------	--

* Les objectifs sont donnés à la fois en tenant compte des substances ubiquistes (SU) et sans en tenir compte. Ces substances sont au nombre de 8 et sont listés par la Directive de 2013 (diphényléthers bromés [PBDE], mercure, hydrocarbures aromatiques polycycliques [HAP], tributylétains [TBT], perfluorés [PFOS], dioxines/polychlorobiphényles [PCB], hexabromocyclododecane (HBCDD), heptachlore).



Carte Objectif d'état global - source SDAGE

Problématique des PCB (Polychlorobiphényles) :

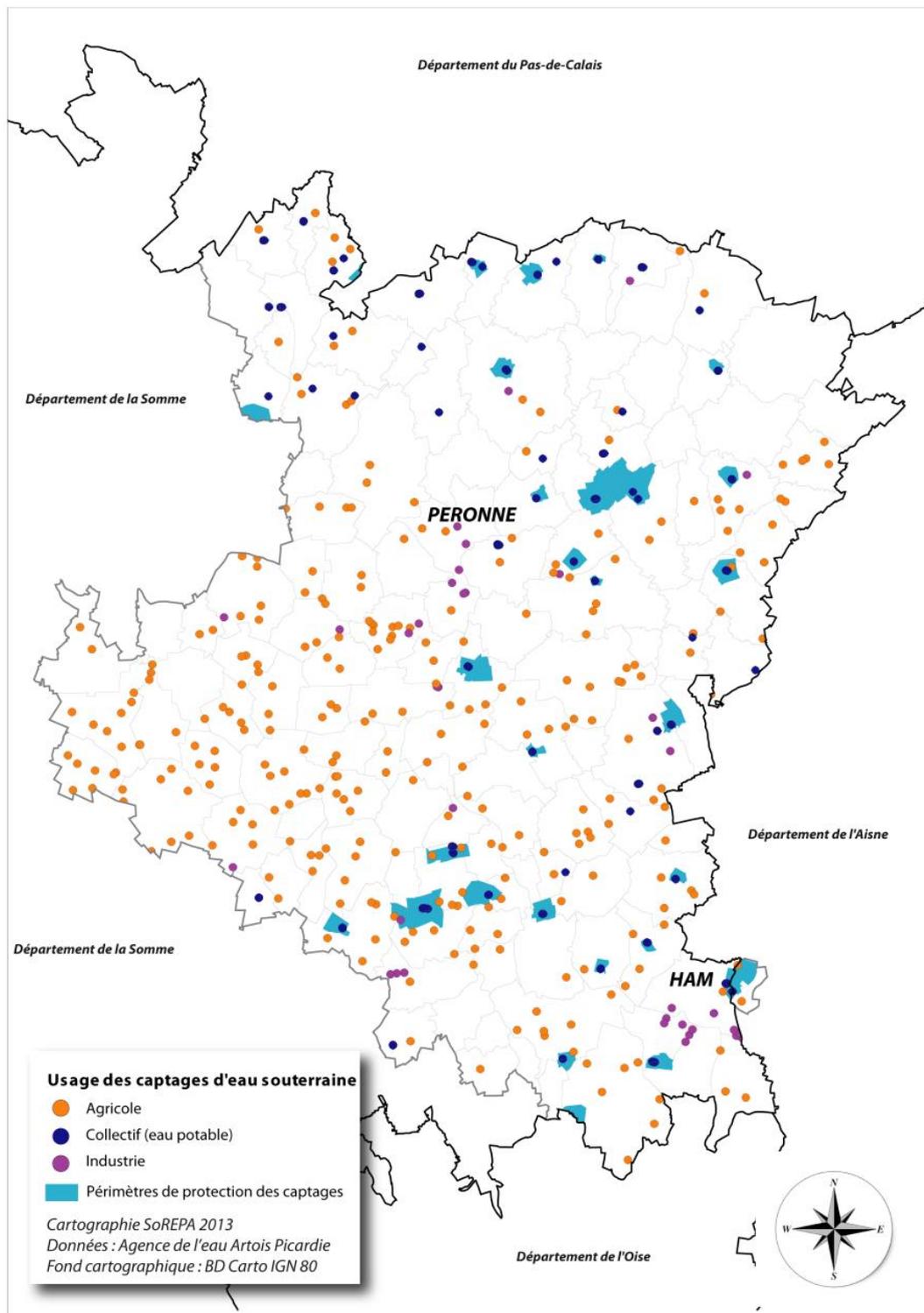
Sur le secteur amont au Santerre, entre Saint Quentin et Ham, les sédiments sont contaminés par une pollution historique au PCB. Un pic de pollution présent sur le secteur de Ham avec des valeurs à 30,2 µg/ kg MS pour les PCB 118. La surveillance sur le Pays Santerre Haute Somme doit par conséquent être poursuivie.

Paramètre	Valeur
PCB 169	1
PCB 28	5,5
PCB 35	1,1
PCB 52	28,2
PCB 101	29,3
PCB 118	30,2
PCB 138	31
PCB 153	28,9
PCB 180	17,4
Somme des 7 PCBs	170,5

III. DE NOMBREUX POINTS DE CAPTAGES...

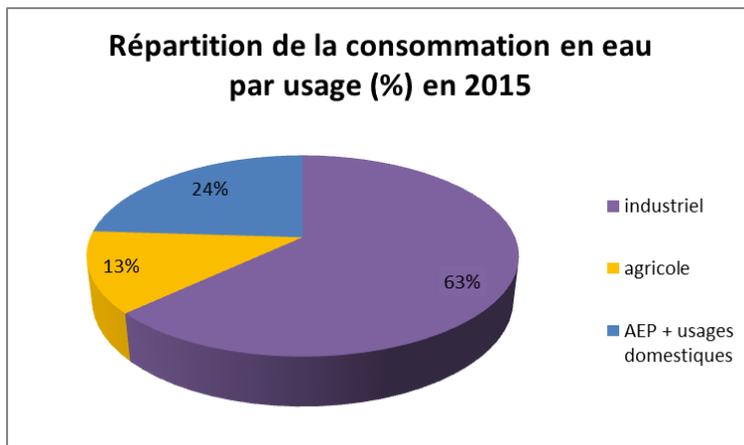
368 points de captages sont recensés sur le territoire. 79% d'entre eux sont des captages agricoles. Les captages industriels et d'eau potable ne représentent que, respectivement 10% et 11%.

Usages des captages d'eau souterraine



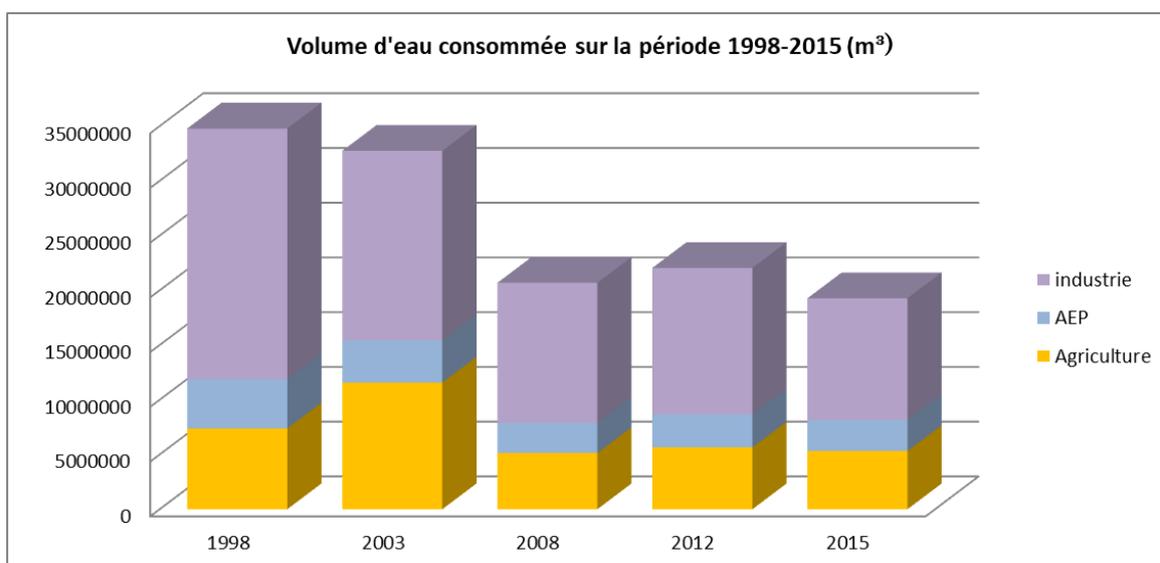
IV. ...DESTINES A L'USAGE INDUSTRIEL

Une grande majorité de l'eau souterraine est destinée à un usage industriel et représente 64 % du volume d'eau consommé en 2015.



Source : bnpe.eaufrance.fr

Il est possible de constater que la quantité globale d'eau souterraine prélevée sur le territoire du Santerre Haute Somme est en diminution entre 1998 et 2015 avec une réduction de 42 %. Les variations d'eau consommée globales sont principalement dues au contexte climatique jouant particulièrement sur le besoin en eau à usage agricole.



Source : bnpe.eaufrance.fr

- ✓ 368 points de captages.
- ✓ 79% sont des captages agricoles.
- ✓ 63% destinés à un usage industriel.
- ✓ Diminution du volume d'eau prélevé : en baisse de 42% sur plus de 15 ans (1998-2015).

V. DE CE FAIT, LES PROCEDURES DE PROTECTION DES CAPTAGES SONT PRIMORDIALES...

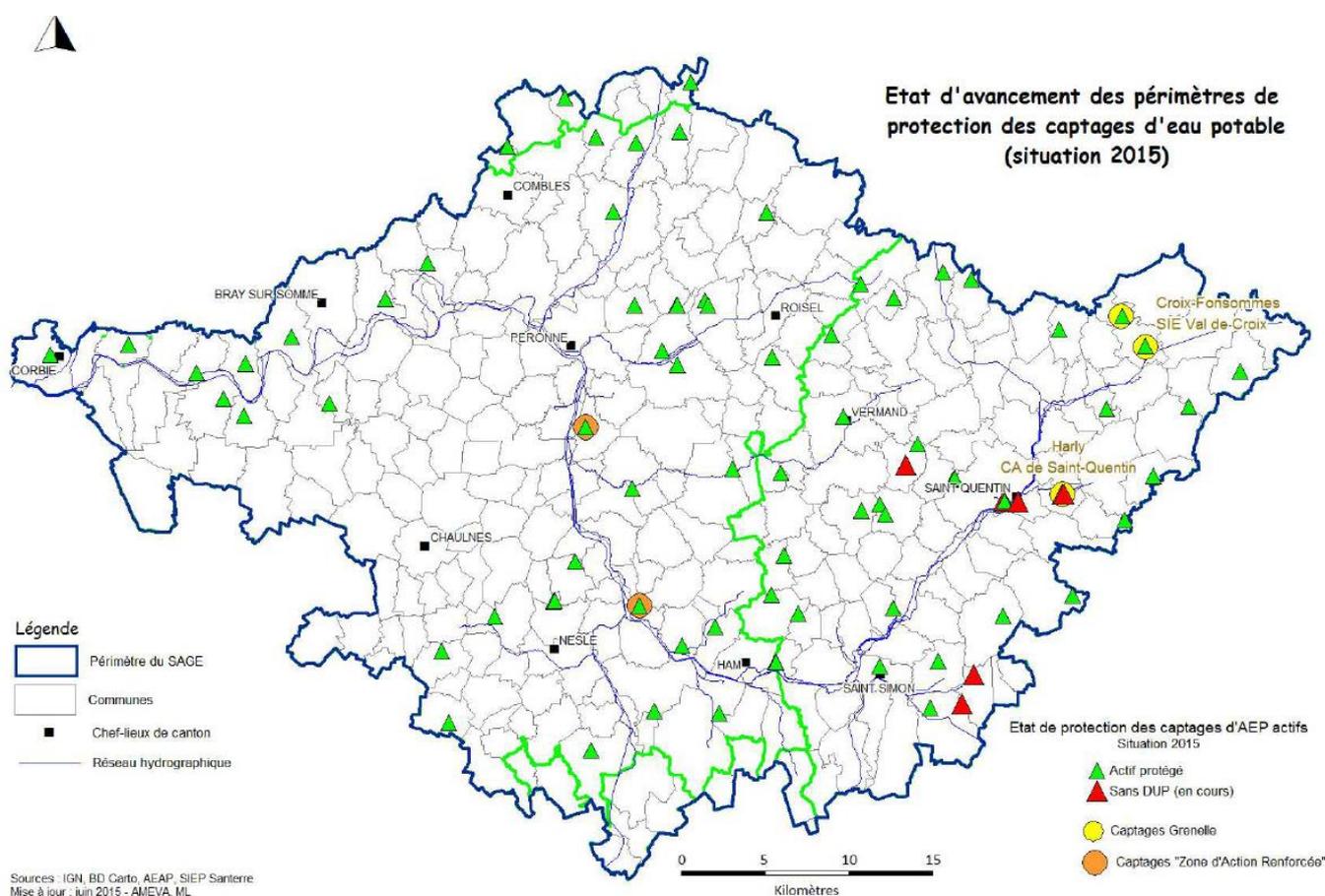
Les masses d'eau présentent un risque en raison de la présence d'au moins 2 polluants :

- les nitrates liés à une pollution avérée aux effluents d'élevage et à l'épandage d'engrais azotés. (Les nitrates constituent aujourd'hui la cause majeure de pollution des grands réservoirs d'eau souterraine)
- les phytosanitaires liés à une pression significative (forte pression en pesticides généralement pour améliorer les rendements des cultures).

L'état des procédures de protection de captage en 2015, fait état, sur le Santerre, d'une protection complète.

En complément d'information, les captages de Motte et Pertain, portés par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, sont concernés par une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE®).

Après consultation du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, le rendement actuel des réseaux d'eau sur le Pays est de 85%.

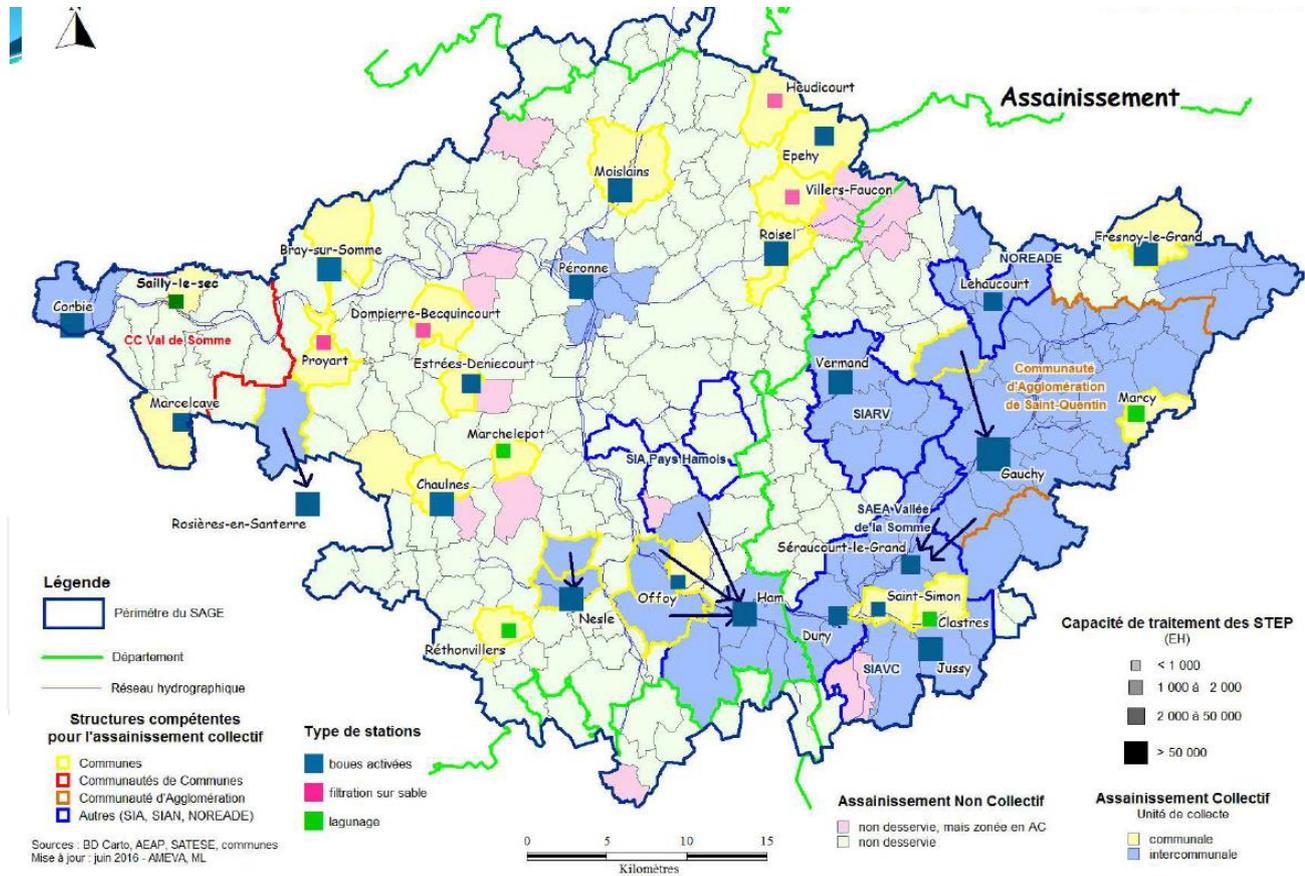


Source SAGE Haute Somme

Des captages du Pays Santerre Haute Somme sont également classés en « Zones d'Actions Renforcées » au regard des pollutions accidentelles. Il s'agit de ceux de Brie et de Voyennes.

VI. ...TOUT COMME LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La majorité de l'assainissement est non collectif sur le Santerre Haute. Au total, 17 stations d'épuration sont situées sur le territoire. La carte ci-dessous présente la localisation des stations d'épuration en 2016, sur le territoire du SAGE.



Source SAGE Haute Somme

- ✓ 100% des captages d'eau potable sont protégés.
- ✓ Seules 15% des communes ont un assainissement collectif.
- ✓ 17 stations d'épuration sur le territoire.

Des risques bien identifiés



Source : Atelier Altern

La présence de l'eau marque le territoire de façon importante. Cela est également vrai lorsque l'on étudie les différents risques présents sur le territoire.

La Somme est particulièrement concernée par le risque inondation : les crues du fleuve constituent un phénomène récurrent et sont à l'origine de dégâts considérables pour les biens et les activités présents parfois en fond de vallée. Le risque inondation sur le territoire est lié à différents phénomènes (débordements des cours d'eau, remontées de nappe et ruissellements). Ainsi, le risque inondation est identifié et une partie du territoire fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Inondation.

En termes de risque industriel et de nuisances, un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est en application sur les communes de Mesnil-Saint-Niçaise et Nesle pour l'entreprise Ajinomoto Foods Europe. Compte tenu du poids démographique des communes composant le territoire (inférieur à plus de 10 000 habitants), les populations ne sont pas soumises à des sources de nuisances sonores importantes. Cependant, on peut noter la présence d'infrastructures routières et ferroviaires émettrices de bruit, essentiellement situées à l'ouest du Pays.

Les enjeux majeurs du SCOT, sur les risques naturels, sont de protéger les habitants du risque d'inondation et de renforcer les outils de gestion de crise et de prévention des risques naturels (Plan de Commune de Sauvegarde, Plans Intercommunaux de Sauvegarde, Plan ORSEC, le Service de Prévision des Crues et Schéma de Prévention des Inondations).

I. LE RISQUE INONDATION : UN RISQUE OMNIPRESENT

A la suite des inondations exceptionnelles de l'année 2001, les services de l'Etat ont prescrit un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour 118 communes le long de la vallée de la Somme. Ce PPRI a été approuvé par le préfet le 1er décembre 2004. Ce PPRI concerne 8 communes du Santerre Haute Somme.

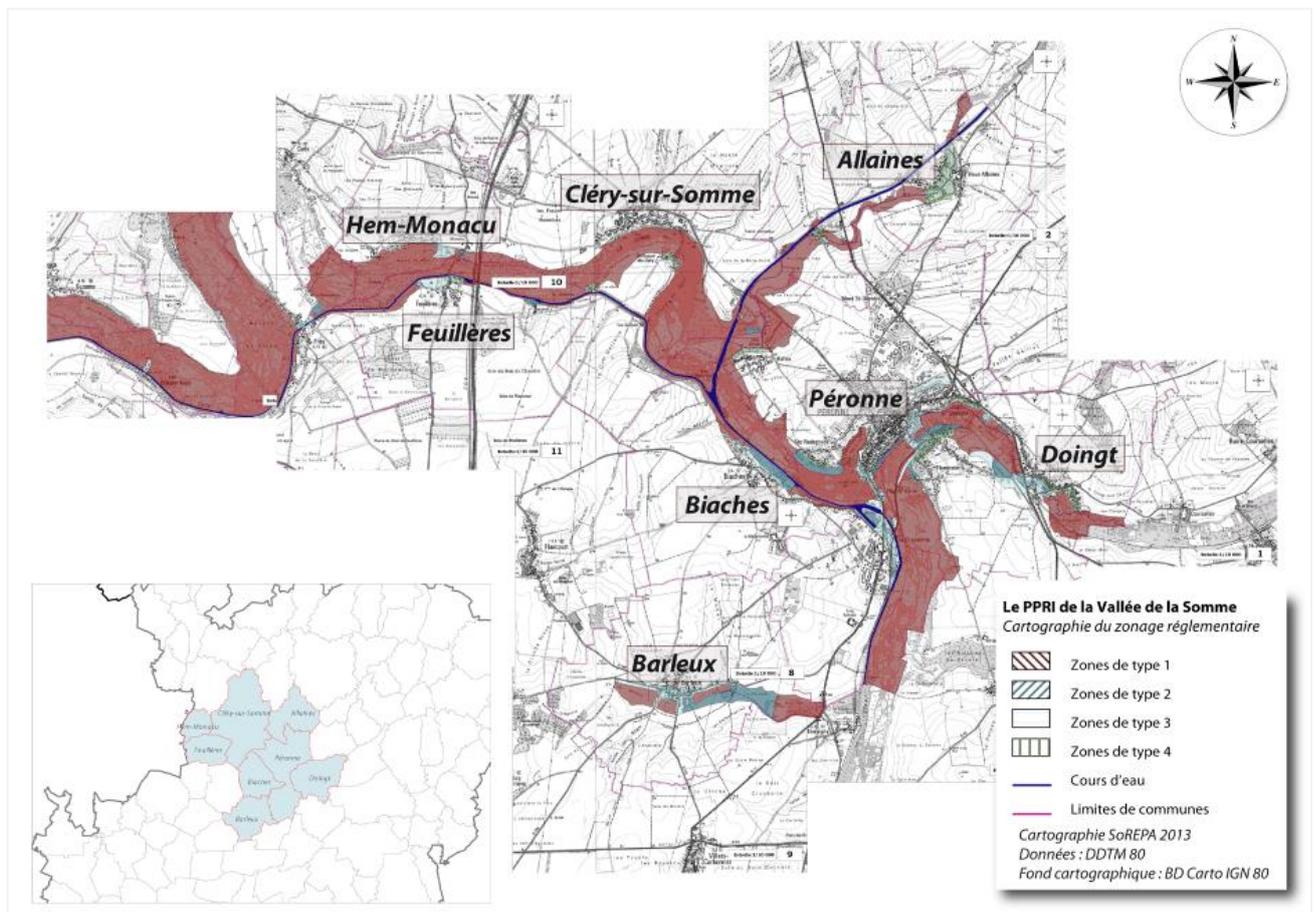
Les phénomènes pris en compte sont les inondations par débordement ou remontée de nappe et les inondations par ruissellement et ravinement.

Ce plan a été annulé par la décision de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Douai le 10 décembre 2009 (n°08DA00673) pour vice de procédure.

La CAA n'a pas remis en cause l'étude hydro géomorphologique fondant l'analyse du risque, ni la méthodologie de définition des aléas et du zonage réglementaire du PPRI annulé.

Une nouvelle enquête publique s'est tenue du 4 janvier au 16 février 2012. Le PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 août 2012.

Le PPRI de la vallée de la Somme



Extrait du PPRI pour la commune de Proyart

Quatre types de zones sont définis dans le règlement en fonction de leurs caractéristiques (visibles sur la carte ci-contre).

Le PPRI est adapté pour permettre un développement raisonné et durable de la vallée, dans le respect de l'urbanisme et des activités aujourd'hui présentes sur le bassin, notamment les activités traditionnelles comme les hortillonnages, la chasse et la pêche. Les documents d'urbanisme devront prendre en compte les informations relatives au PPRI.

Un autre PPRI est en application sur une partie du territoire, il s'agit du Plan de Prévention des Risques Inondations des cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme. Le périmètre d'application est la totalité des territoires

des communes de Proyart, Chuignes, Chuignolles et Fontaine-les-Cappy. Les deux premières communes sont dans le périmètre du SCoT. Les phénomènes pris en compte sont les inondations par débordement ou remontées de nappe et les inondations par ruissellement et ravinement. L'élaboration du PPRI a démarré en juin 2006 avec la caractérisation et la cartographie des phénomènes naturels (phase 1). La caractérisation et la cartographie des aléas et des enjeux (phase 2) ont ensuite été effectuées en octobre – novembre 2006, puis une première version du zonage réglementaire et du règlement (phase 3) a été présentée aux communes en février 2007.

Le document a été approuvé le 22 juillet 2008

Par ailleurs, un programme d'actions a été développé par le Conseil Général afin d'intégrer plus spécifiquement le risque inondation

- Le programme d'aménagement de la Somme canalisé : rétablissement des corps de digue, la réparation des ouvrages du domaine public...
- Le Programme d'Action de Prévention des Inondations* œuvre à la prévention et à la réduction du risque, à travers diverses actions, transposables sur l'ensemble du département : limitation des ruissellements...
- Le Plan Somme 2015-2020*: l'enjeu est aujourd'hui de poursuivre les actions engagées dans la préservation et la restauration des milieux aquatiques du bassin versant.
- La surveillance et l'alerte : le Service de Prévision des Crues Artois-Picardie assure la surveillance, l'alerte et la prévision des inondations sur le fleuve Somme.

**Le Plan Somme et le second PAPI Somme sont animés par l'EPTB Somme-AMEVA avec un co-pilotage partagé et co-présidé entre les représentants de l'Etat et le président de l'AMEVA*

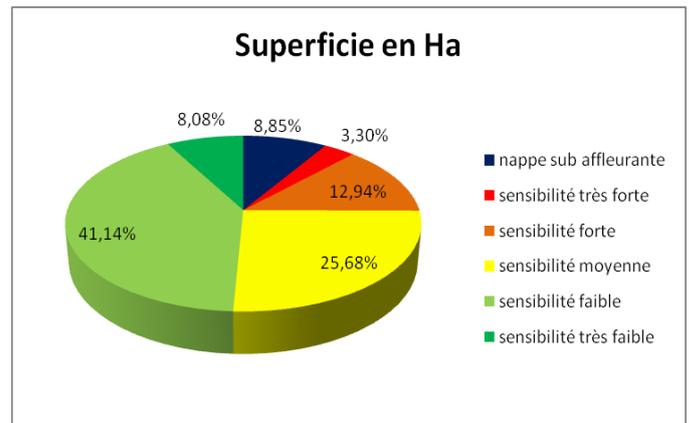
✓ 2 PPRI imposables aux documents d'urbanisme.

II. LE RISQUE DE REMONTEE DE NAPPES

Une zone «sensible aux remontées de nappes» est un secteur dont les caractéristiques sont telles qu'elle peut déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

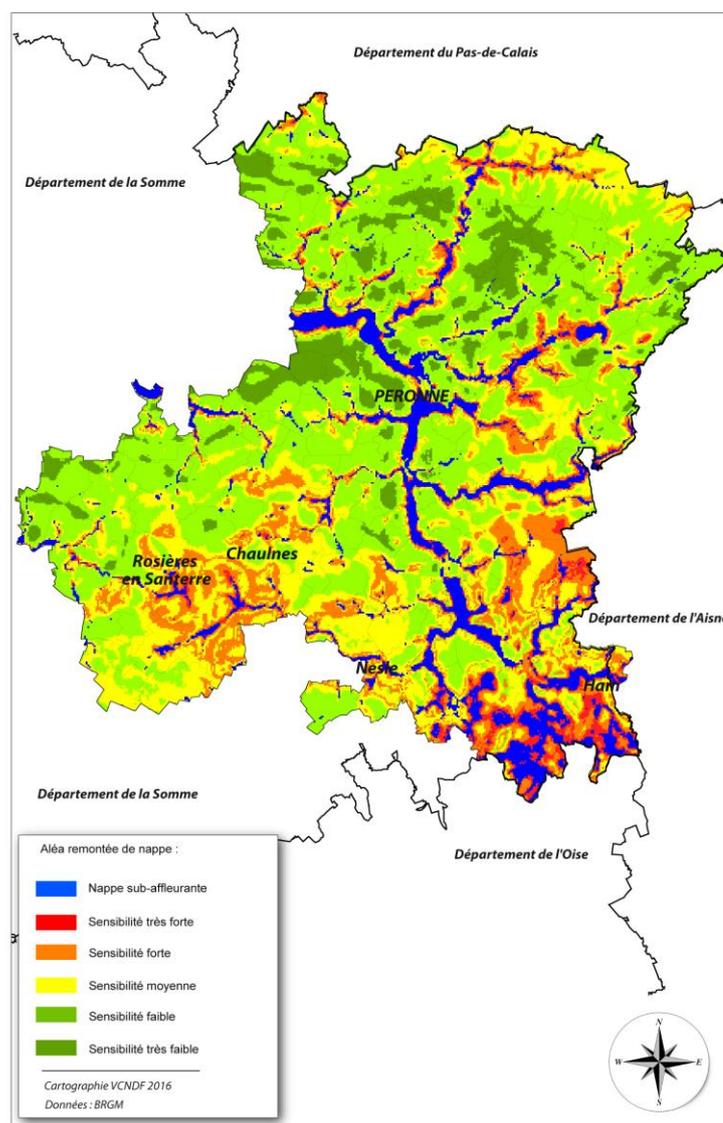
Un quart du territoire (25.09%) a une forte sensibilité au phénomène de remontées de nappes (addition des classes de sensibilités fortes-très fortes et sub-affleurante).

On retrouve ainsi une partie non négligeable du territoire où la nappe est sub-affleurante (8.85%). Cela concerne, les vallées, ainsi que la partie Sud-Est.



- ✓ Un risque fortement présent le long de la Somme et de ses affluents.
- ✓ Un risque concentré dans le Sud-Est.

Cartographie de la remontée de nappe



III. UN PHENOMENE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES FAIBLE

Les formations argileuses qui contiennent des minéraux argileux gonflants sont particulièrement concernées. Il a ainsi été réalisé une cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement, selon une méthodologie mise au point par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

4 catégories d'aléa ont été définies : aléa à priori nul, aléa faible, aléa moyen, aléa fort.

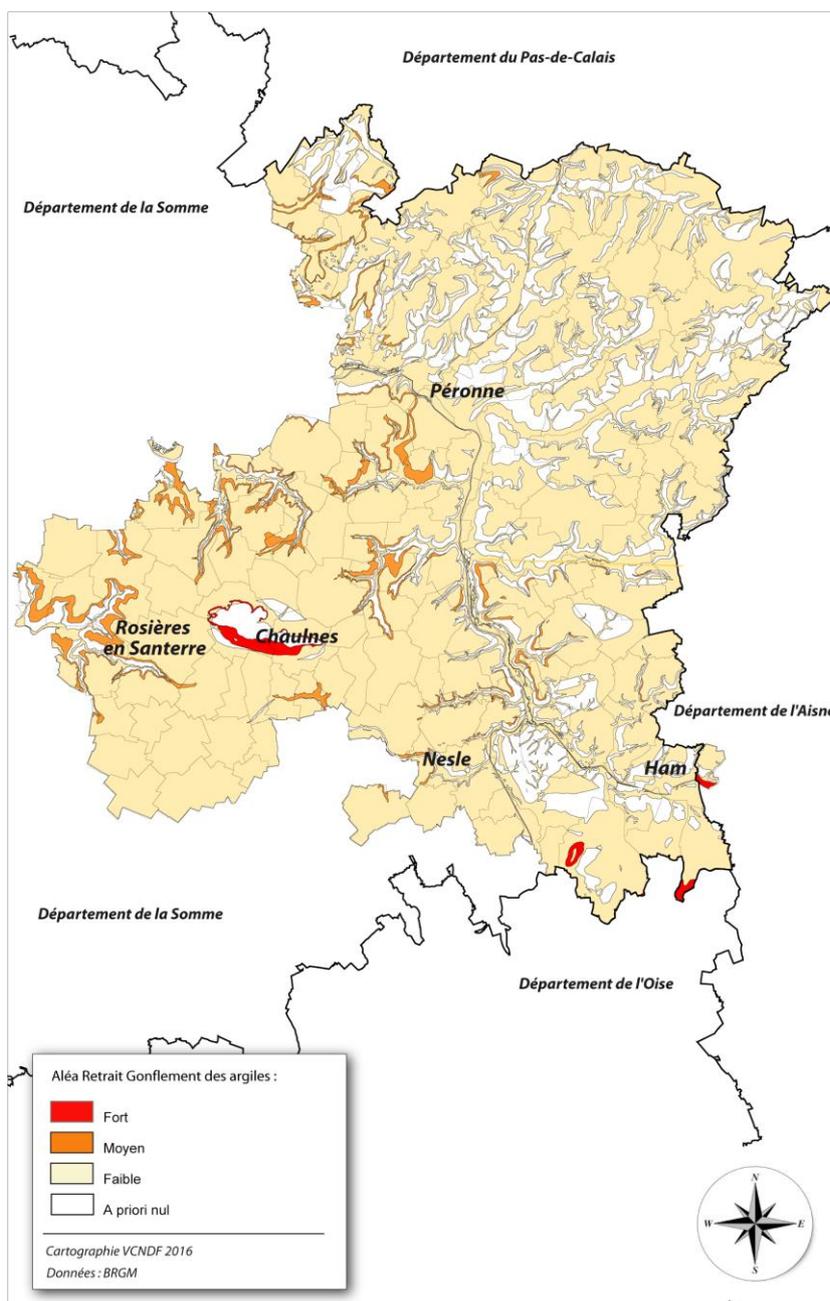
Comme il est possible de le constater, le risque retrait-gonflement des argiles est de niveau faible à fort sur le périmètre d'études.

On identifie un aléa fort au droit des communes

de Lihons et Chaulnes, dans le sud-est du Pays. Cependant, l'aléa est majoritairement faible sur le territoire du Santerre Haute Somme.

- ✓ Un risque majoritairement faible.
- ✓ Un risque concentré dans le Sud-Ouest du Pays.

Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles



IV. UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAINS A NE PAS NEGLIGER

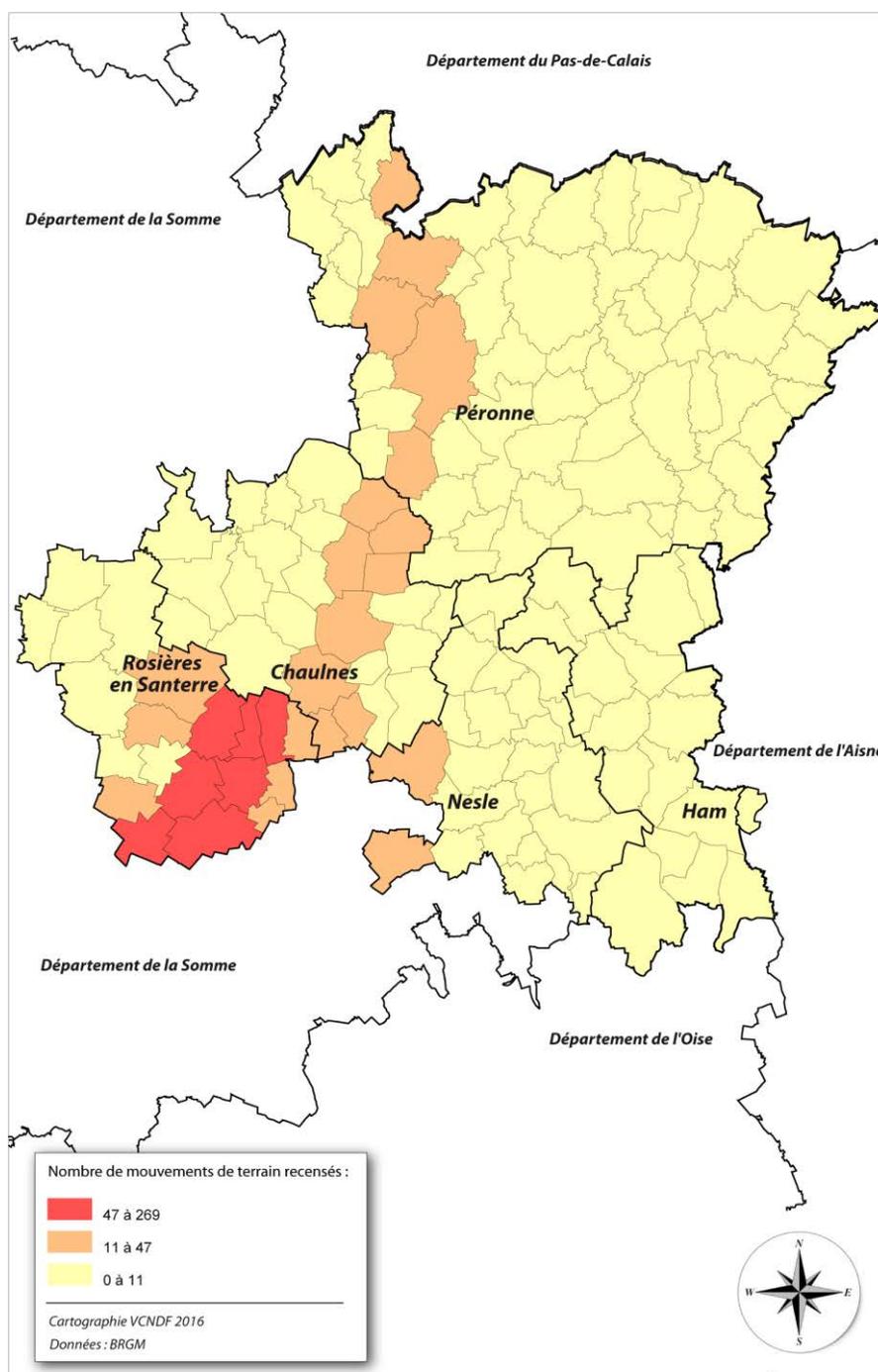
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il s'inscrit dans le cadre des processus généraux d'érosion mais peut être favorisé, voire provoqué, par certaines activités anthropiques.

- ✓ Un risque plus courant pour Chaulnes et ses environs.
- ✓ Un PPR mouvement de terrain sur le Canton de Montdidier qui intercepte une partie du territoire.

Le type de mouvement de terrain le plus courant sur le territoire est l'effondrement.

Sur un axe de communes, toutes situées le long de l'A29, on recense un nombre de mouvements de terrain supérieurs à la normale, surtout pour Chaulnes, Ablaincourt-Pressoir et Puzeaux et Punchy (plus de 30 mouvements depuis 1981).

Quantification des mouvements de terrains par commune depuis 1981



Durant les années 2000 et 2001, le plateau picard, situé à l'Est du département de la Somme, a été concerné par de nombreux mouvements de terrain. Ces phénomènes correspondent à des affaissements, effondrements, glissements et tassements dont il faut, dans la plupart des cas, chercher l'origine dans la présence de cavités souterraines (anciennes marnières, muches, souterrains et tranchées datant de la guerre 1914-1918).

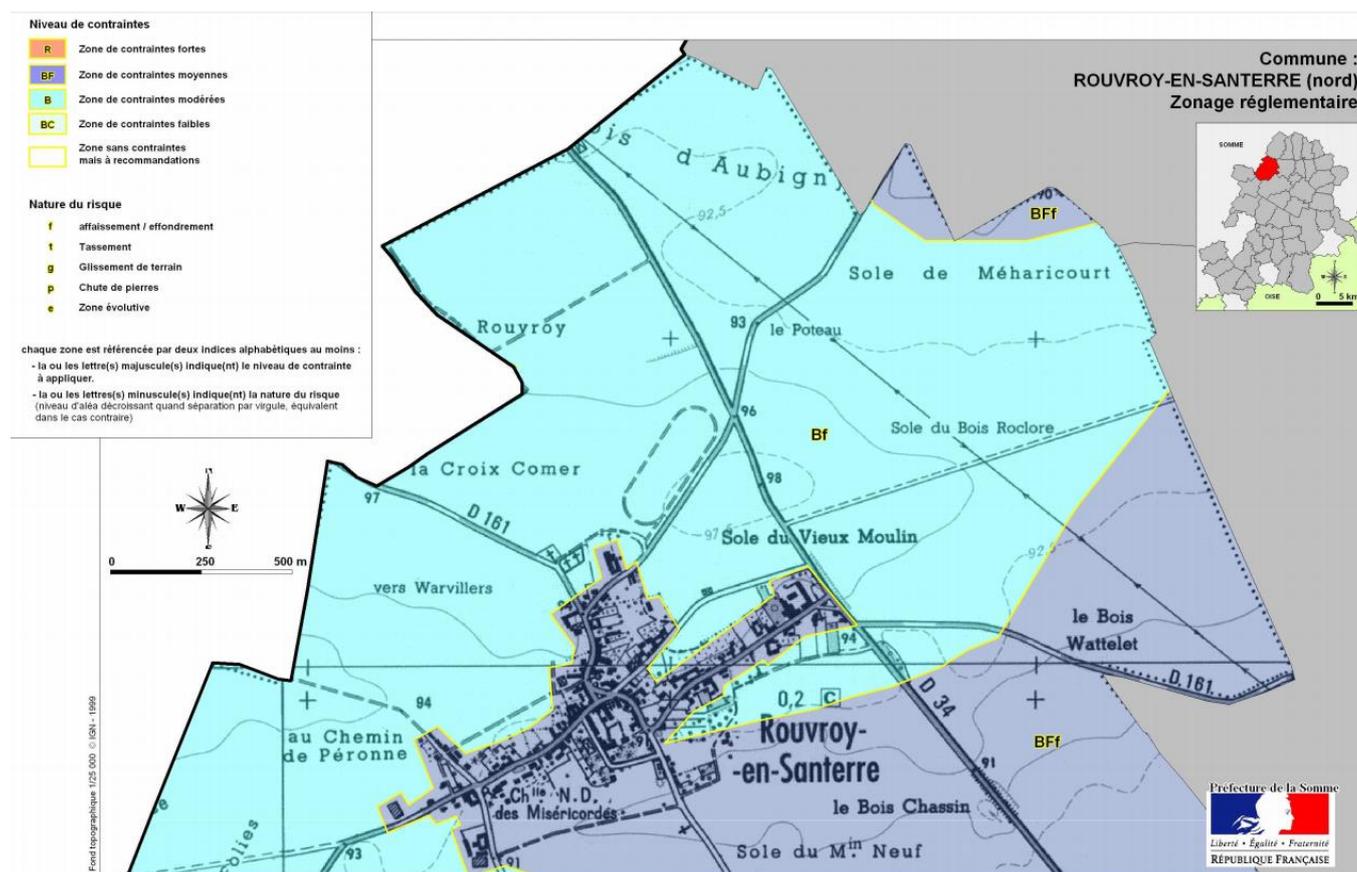
Ces dernières ont été le facteur déclenchant principal dans les fortes précipitations qui se sont prolongées durant l'année 2001 sur l'ensemble du secteur.

Afin de mieux cerner les risques de mouvements de terrain sur les secteurs les plus vulnérables et de pouvoir les intégrer durablement dans la réglementation de l'occupation et de l'utilisation des sols, le Préfet de la Somme a prescrit un Plan de Prévention des Risques lié aux mouvements de terrain sur la commune de Montdidier dans un premier temps, puis sur 43 des communes ayant fait l'objet de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en 2002.

Ce PPR approuvé le 12 juin 2008, concerne une partie des communes du Santerre Haute Somme : Bouchoir, La Chavatte, Chilly, Folies, Fouquescourt, Fransart, Hallu, Maucourt, Méharicourt, Parvillers-le-Quesnoy, Punchy et Rouvroy-en-Santerre. Le dossier est constitué d'une note de présentation, d'une cartographie des phénomènes naturels, d'une cartographie des aléas, d'une cartographie des enjeux, et d'une cartographie du zonage réglementaire et le règlement associé.

En fixant des règles dans les domaines de l'urbanisme, de la construction, de l'exploitation des installations industrielles ou agricoles, le PPR permet d'avoir une action cohérente sur le développement et la gestion de ce territoire, nécessaire pour une bonne prise en compte du risque mouvements de terrains.

Extrait du PPR de la commune de Rouvroy-en-Santerre



Cette problématique mouvement de terrain est à mettre en lien avec les thèmes des eaux pluviales et du ruissellement. Entre 1983 et 2015, 96% des arrêtés de catastrophes naturelles « mouvement de terrain » ont été pris simultanément à un évènement inondation. Les fortes précipitations ont tendances à fragiliser les terrains sous lesquels existent des cavités souterraines.

V. UN ALEA SISMIQUE TRES FAIBLE

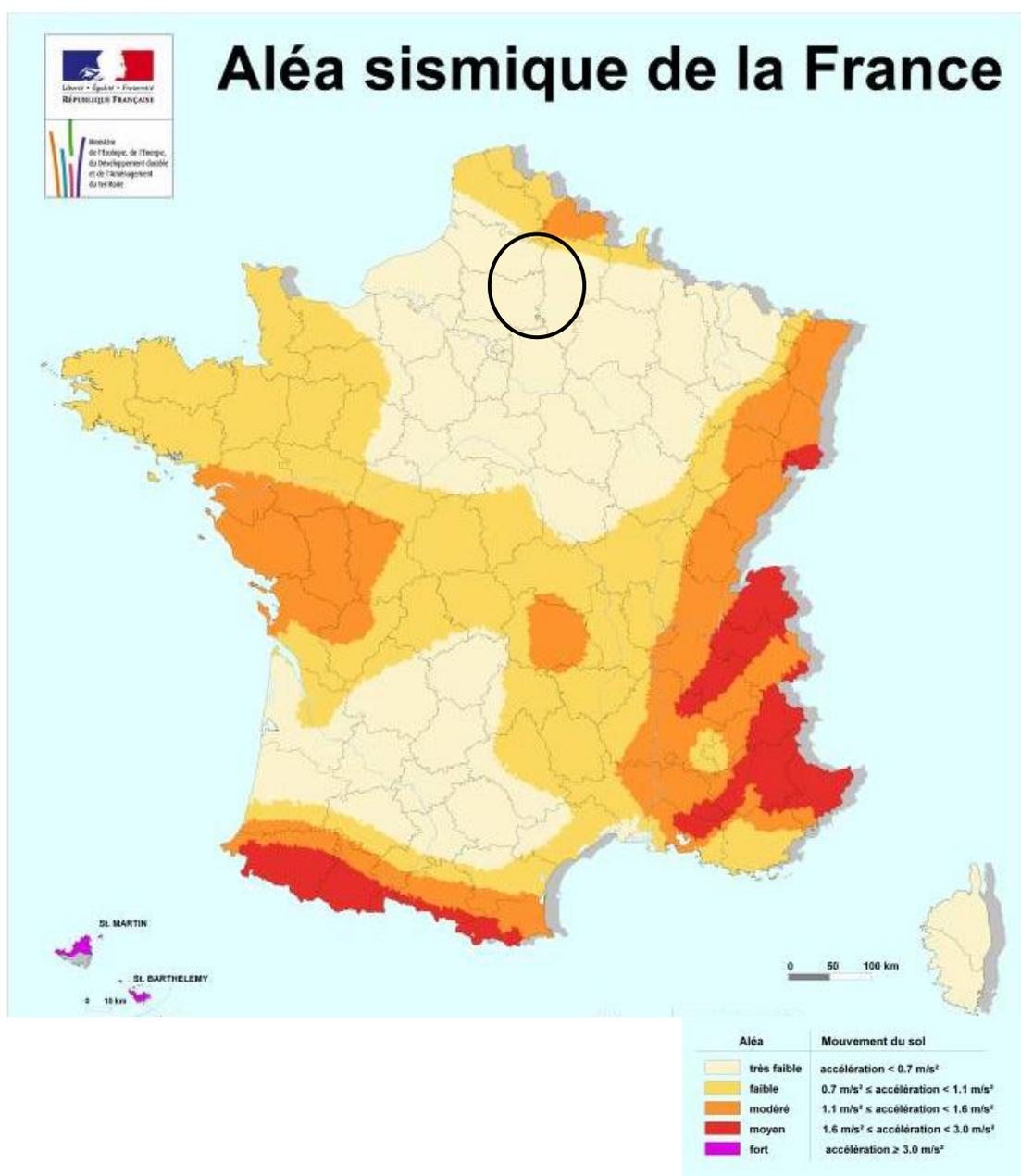
Le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

- 1° Zone de sismicité 1 (très faible) ;
- 2° Zone de sismicité 2 (faible) ;
- 3° Zone de sismicité 3 (modérée) ;
- 4° Zone de sismicité 4 (moyenne) ;
- 5° Zone de sismicité 5 (forte).

Le Santerre Haute Somme est localisé sur une zone de sismicité de **niveau 1** c'est à dire où l'aléa sismique est considéré comme très faible.

Aucune commune du territoire n'est concernée par un Plan de Prévention des Risques sismiques.

- ✓ Un aléa très faible pour le Santerre Haute Somme.
- ✓ Aucun PPR sismique prescrit.



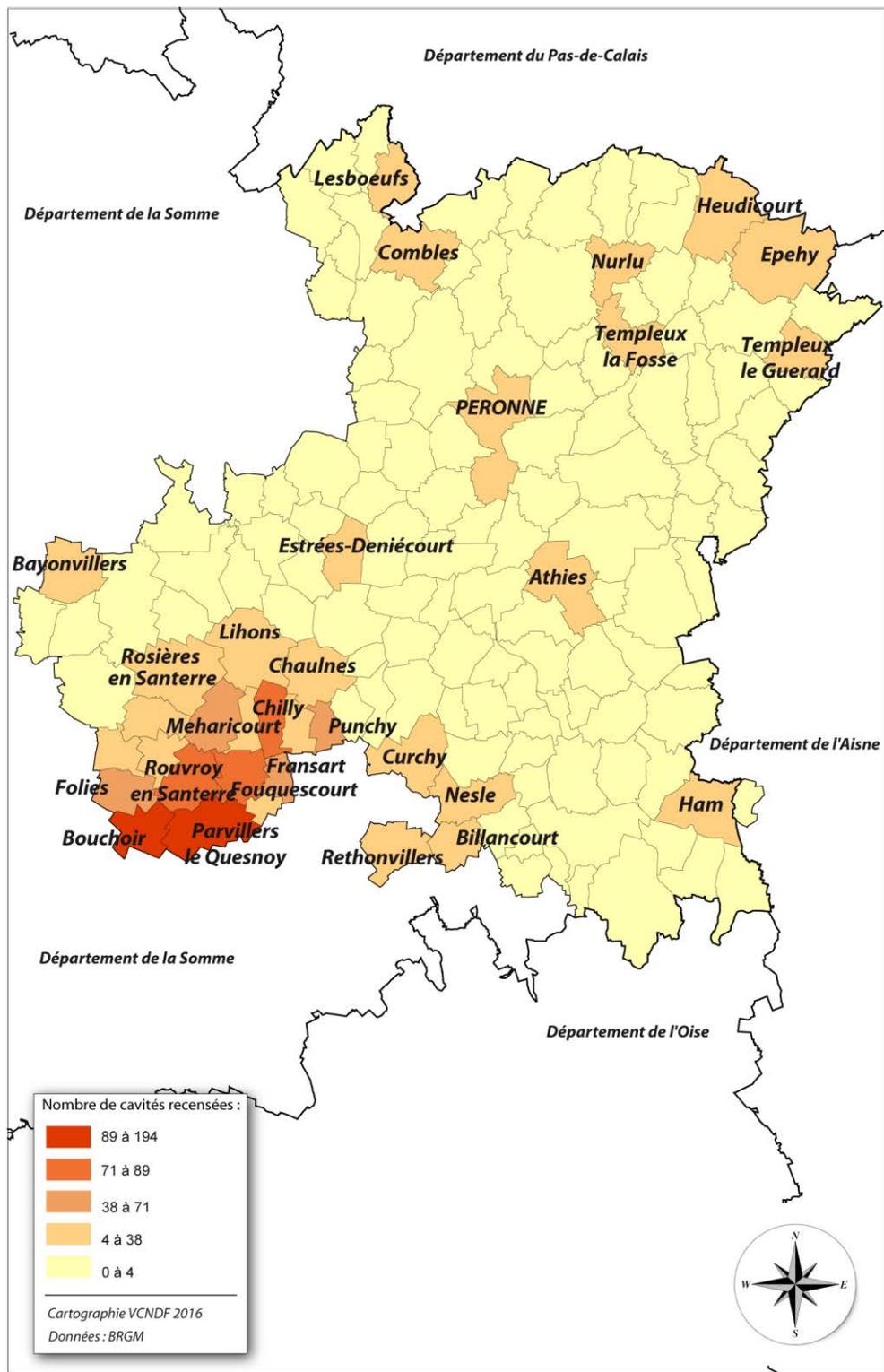
VI. LES CARRIERES ET AUTRES CAVITES SOUTERRAINES

Le Santerre Haute Somme compte 1055 cavités réparties sur 95 communes. La majeure partie est située au sud du territoire (Mise à jour : 2016) en limite du territoire.

✓ Un risque d'origine anthropique situé majoritairement dans le nord-est et le sud-ouest du Pays.

Les conséquences de ce risque et les actions publiques menées pour appréhender au mieux ce risque sont détaillées dans la partie « Un risque mouvement de terrain à ne pas négliger ».

Nombre de cavités recensées



VII. LE RISQUE RUISSELLEMENT

Le dossier départemental des Risques Majeurs de la Somme (DDRM), établi par l'Etat et mis à jour en 2009, fait état de 7 communes du SCOT concernées par le risque de ruissellement et de coulées de boue (Epeville, Péronne, Doingt, Barleux, Cléry-sur-Somme, Feuillères et Hem-Monacu).

Après analyse des arrêtés de catastrophes naturelles pris depuis 1981, il s'avère qu'un tiers des communes du périmètre du SCOT ont fait l'objet d'au moins un arrêté. Au total, depuis 36 ans, 69 arrêtés ont été actés (base de données GASPARD et catnat.fr).

Le risque de ruissellement s'appréhende aussi par deux facteurs :

- La gestion des eaux pluviales : les problématiques liées aux eaux pluviales pouvant accentuer le risque d'inondations. L'accroissement de l'urbanisation entraîne une imperméabilisation des sols. Cela a pour conséquences, en temps de pluie, de favoriser le ruissellement des eaux et la saturation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement. Les phénomènes de ruissellement et de saturation peuvent être à l'origine d'inondations rapides.
En zones péri-urbaines et rurales, une attention toute particulière doit être apportée en raison de réseaux peu développés (dimensionnement pour une pluie décennale) et d'érosion plus rapide des sols.

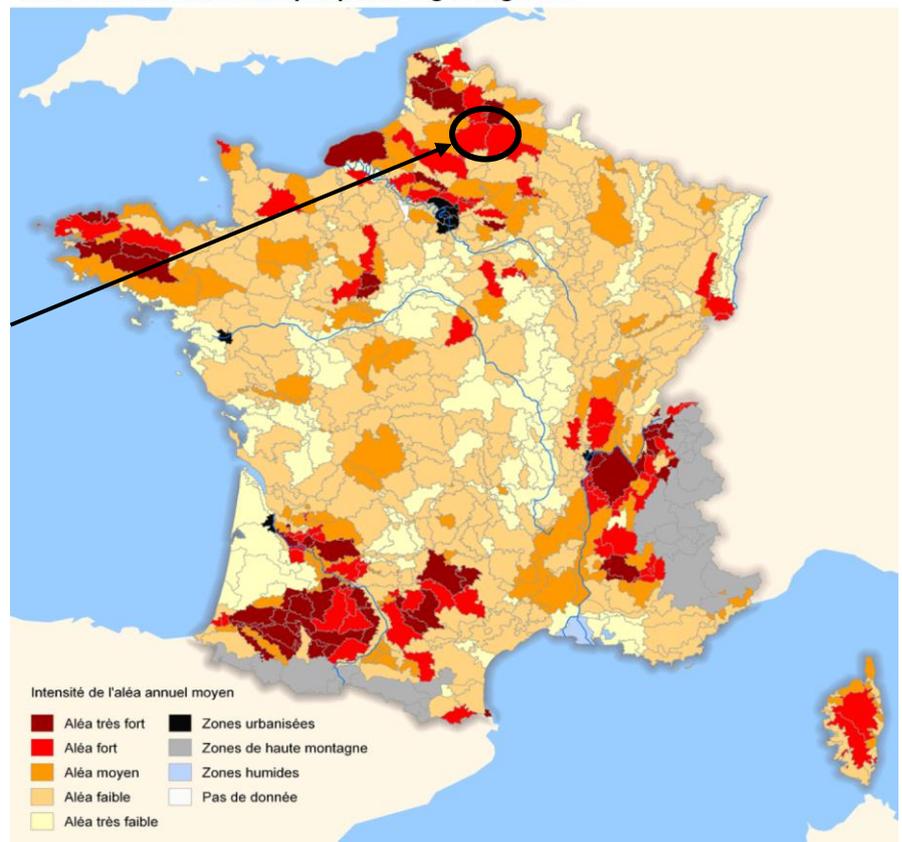
L'amélioration de la gestion des eaux pluviales passe par :

- Le choix d'ouvrages de gestion adaptés aux situations rencontrées.
- Un dimensionnement des ouvrages en adéquation avec les caractéristiques locales.
- Une réflexion menée à une échelle cohérente : bassin ou sous bassin versant.

- Le risque d'érosion des sols : l'érosion déplace les matériaux constituant les sols essentiellement sous l'influence des pluies, souvent renforcées par les activités humaines.

En Pays Santerre Haute Somme, les terres arables sont particulièrement vulnérables en raison d'un faible couvert végétal une partie de l'année

Aléa d'érosion des sols par petite région agricole



Note : Aléa érosif des sols estimé à l'aide du modèle Mesales. Il combine plusieurs propriétés du sol (sensibilité à la battance et à l'érodibilité), du terrain (type d'occupation du sol, pente) et climatiques (intensité et hauteur des précipitations).

Source : SOeS-Gis Sol 2010. Traitements : SOeS, 2010.

VIII. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

VIII.1 SEVESO et ICPE

3 établissements sont soumis à la Directive SEVESO seuil-bas (Epeville, Mesnil-Sainte-Nicaise-Péronne) et 1 établissement soumis à la Directive SEVESO seuil-haut (Mesnil Sainte-Nicaise).

Une directive européenne a classé sous cette rubrique des entreprises industrielles qui utilisent des produits ou des procédés de fabrication dangereux en quantité supérieure aux limites définies par une nomenclature.

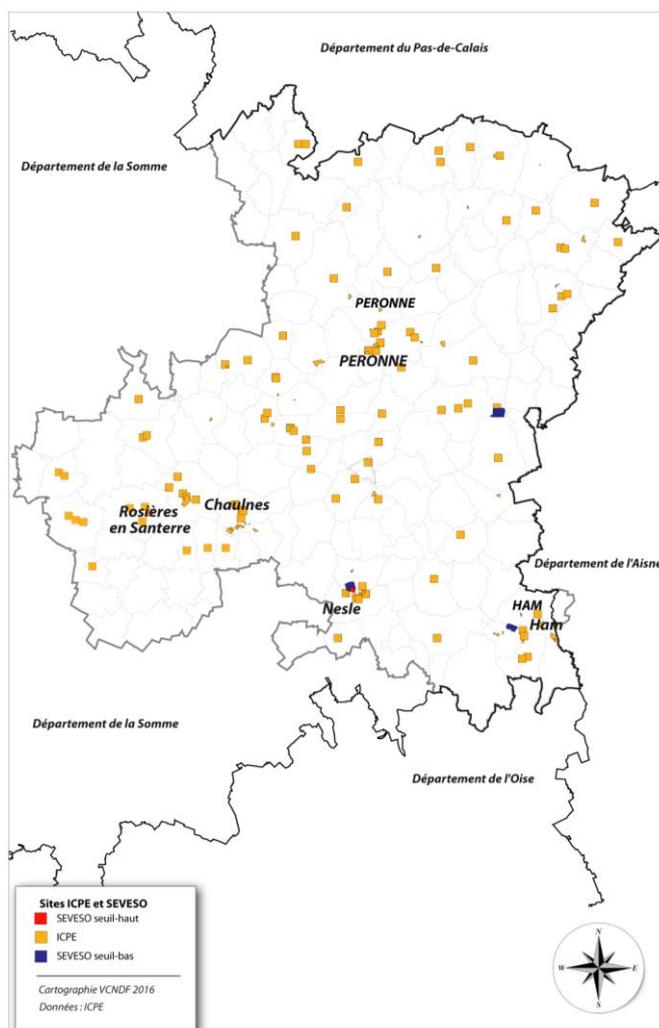
- ✓ Un risque réparti sur le territoire de manière homogène avec une tendance à la concentration à l'approche des villes.
- ✓ Un risque plus prononcé près des villes (SEVESO).
- ✓ Un PPRT sur les communes de Nesle et de Mesnil-Sainte-Nicaise.

A ce sujet, Un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est en application sur les communes de Mesnil-Sainte-Nicaise et Nesle pour l'entreprise Ajinomoto Foods Europe.

Par ailleurs, d'autres installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle "les installations classées pour la protection de l'environnement"(ICPE). Localement ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

135 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont recensées sur le Santerre Haute-Somme.

Sites SEVESO et ICPE



La BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) a pour objectif de présenter l'inventaire d'anciens sites industriels, en fournissant des informations utiles aux acteurs locaux. Une fiche signalétique de chaque site est disponible sur le site du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Le territoire présente un grand nombre de site.

- ✓ Un risque présent au Sud du territoire.
- ✓ 11 sites pollués ou potentiellement pollués.

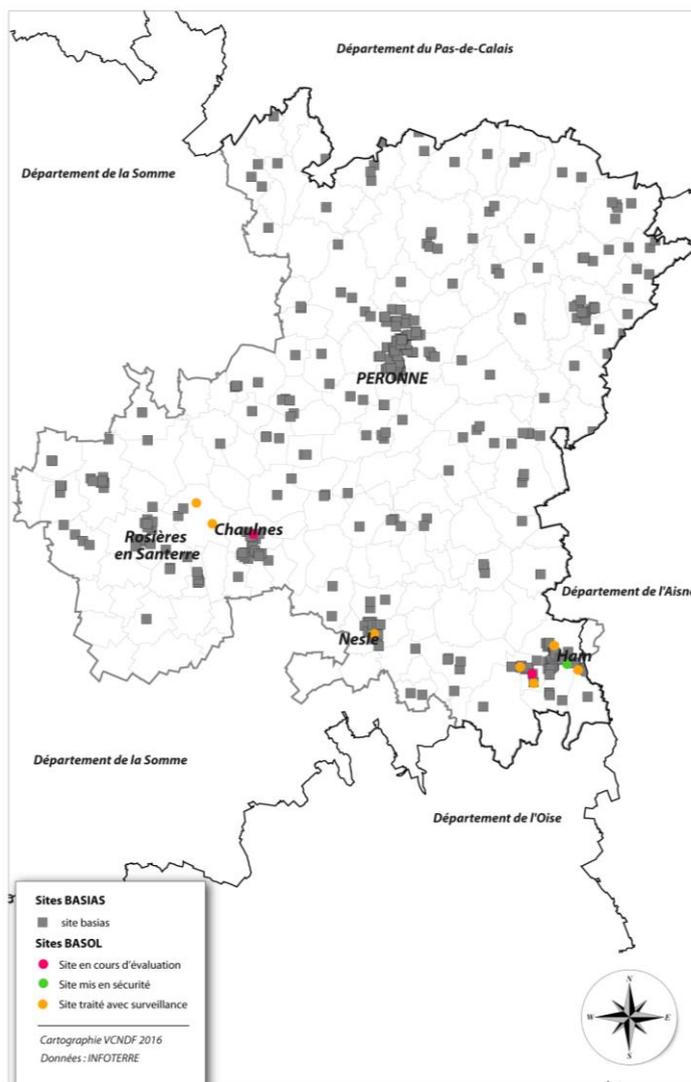
La BASOL est également une base de données des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Un site pollué est un site qui – du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes – présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques accidentels ou non. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voir des décennies.

Il s'avère qu'il existe 11 sites pollués ou potentiellement pollués sur le Santerre Haute-Somme. Ces sites sont majoritairement au sud, près de Chaulnes et Ham.

Sites BASIAS – BASOL



IX. LES GRANDES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS GENERATRICES DE « GRANDS BRUITS »

L'arrêté du 30 mai 1996 donne les modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit.

Ce classement sonore permet de répartir les voies routières et ferroviaires en 5 catégories selon les niveaux sonores qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Il définit également des secteurs affectés par le bruit autour de chaque infrastructure classée dans lesquels les bâtiments devront recevoir un isolement acoustique.

Par arrêtés du 29 novembre 1999, pour la Somme, le Préfet a procédé au classement sonore des infrastructures des communes concernées pour le département de la Somme.

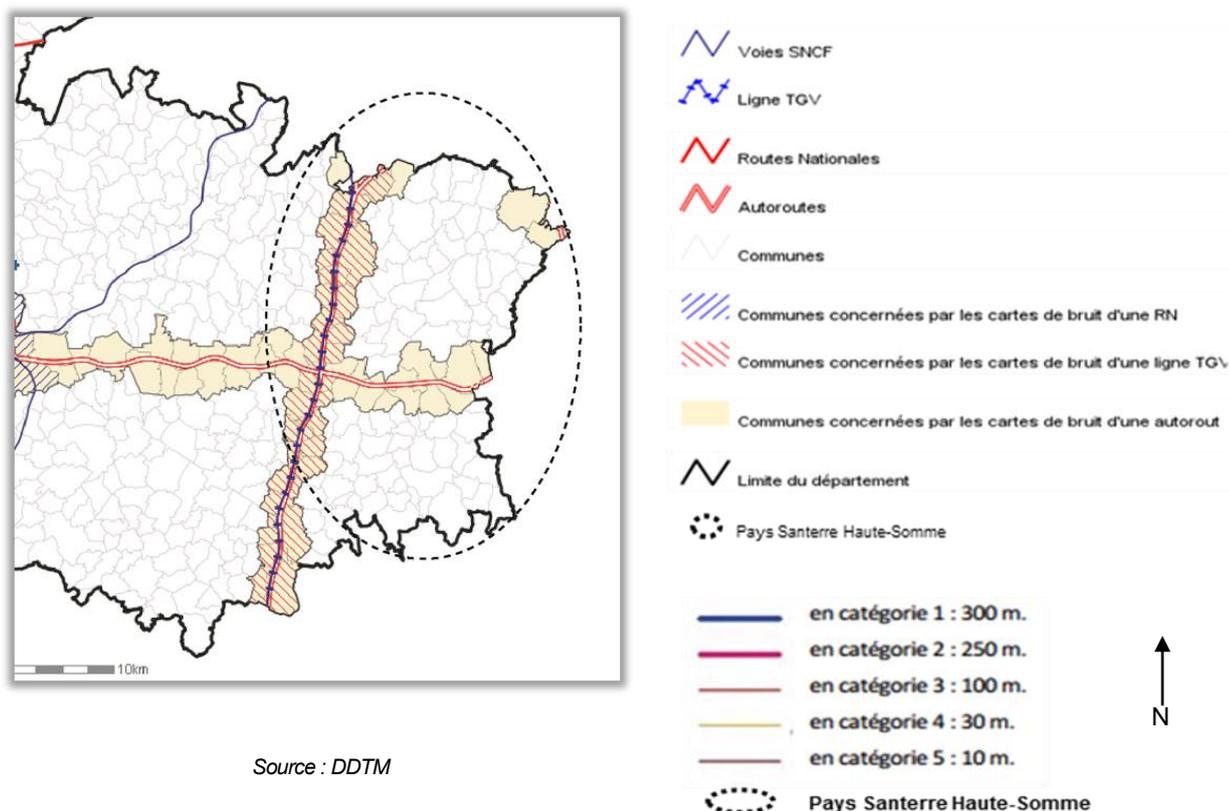
Les infrastructures concernées sont les suivantes :

- les voies routières dont le Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) dépasse 5000 véhicules/jours ;
- les lignes ferroviaires interurbaines ou urbaines dont le trafic est compris entre 50 et 100 trains/jour ;
- les lignes de transports en commun en site propre dont le trafic dépasse 100 autobus/jour.

La détermination de la catégorie sonore est réalisée compte tenu du niveau de bruit calculé selon une méthode réglementaire (définie par l'annexe à la circulaire du 25 juillet 1996) ou mesuré selon les normes en vigueur (NF S 31-085, NF S 31-088).

Le constructeur dispose ainsi de la valeur de l'isolement acoustique nécessaire pour se protéger du bruit en fonction de la catégorie de l'infrastructure, pour arriver à des objectifs de niveau de bruit à l'intérieur des logements.

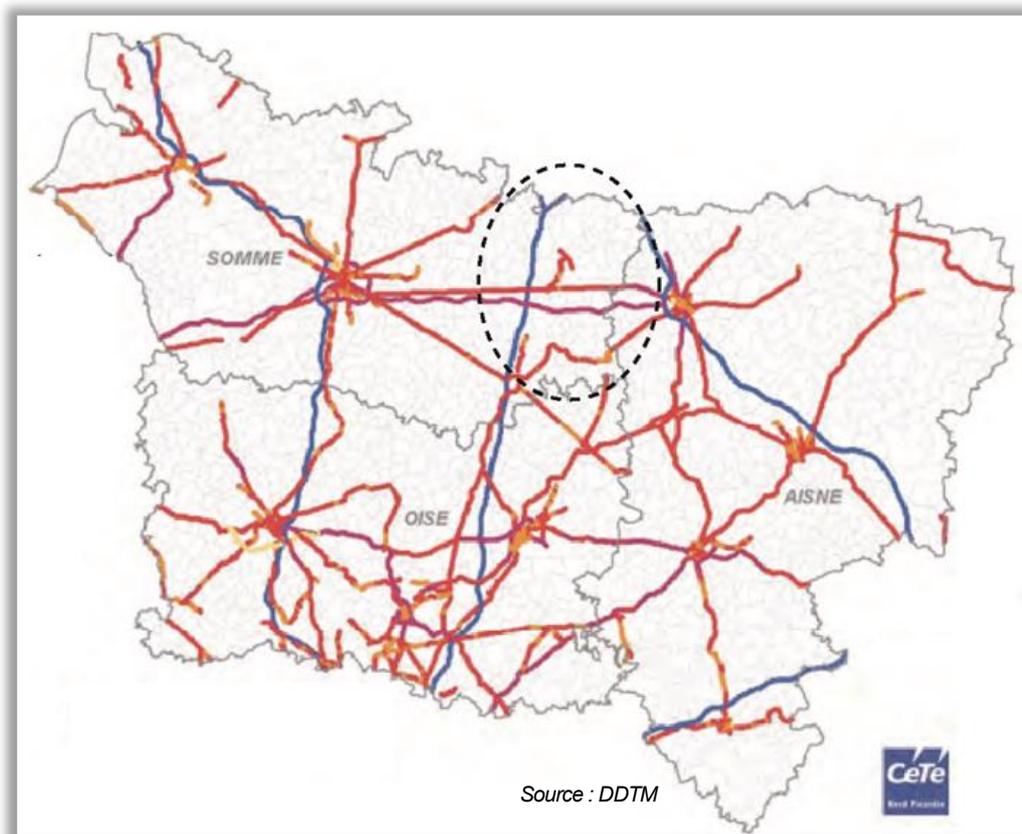
Sur le Santerre Haute-Somme, certaines communes sont concernées par les cartes de bruit de la ligne TGV, d'une autoroute (A1-A29) ou parfois par les deux.



X. LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Le territoire du Pays Santerre Haute-Somme est traversé par un nombre non négligeable d'infrastructures routières et ferroviaires (A1, A29, Ligne TGV, D1017/917,...) classées majoritairement en catégorie 1 et 2.

Plusieurs communes ont donc des secteurs affectés par le bruit délimités de part et d'autre des infrastructures classées.

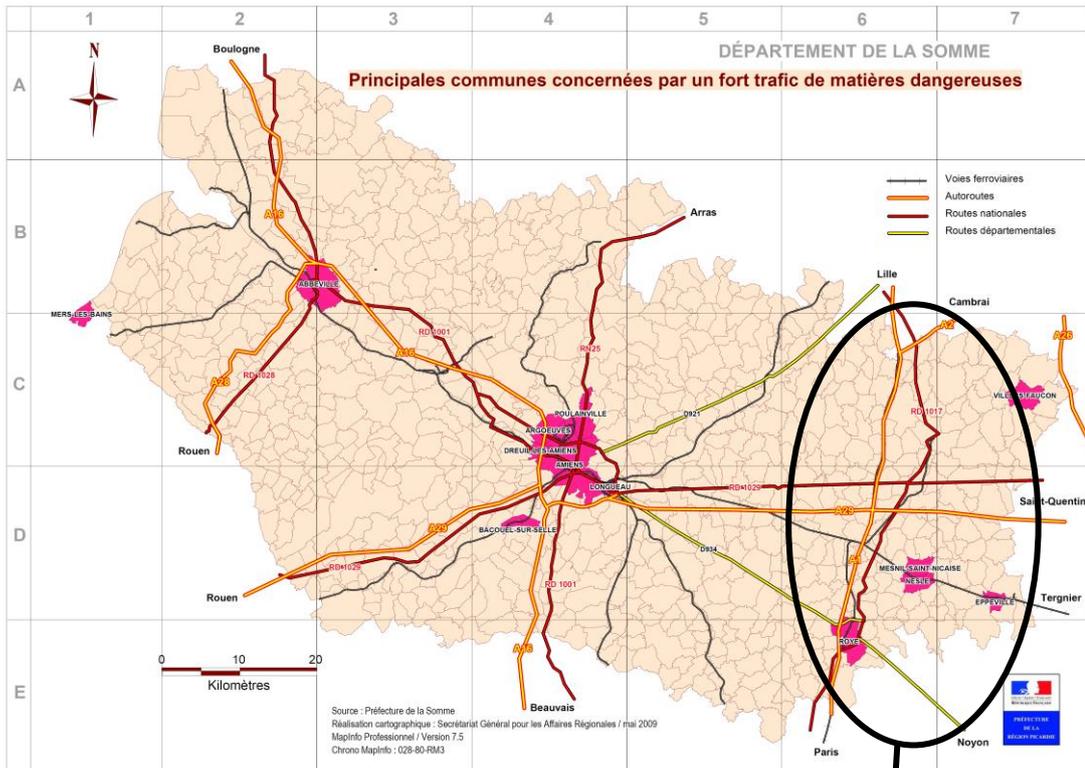


- en catégorie 1 : 300 m.
- en catégorie 2 : 250 m.
- en catégorie 3 : 100 m.
- en catégorie 4 : 30 m.
- en catégorie 5 : 10 m.
- Pays Santerre Haute-Somme

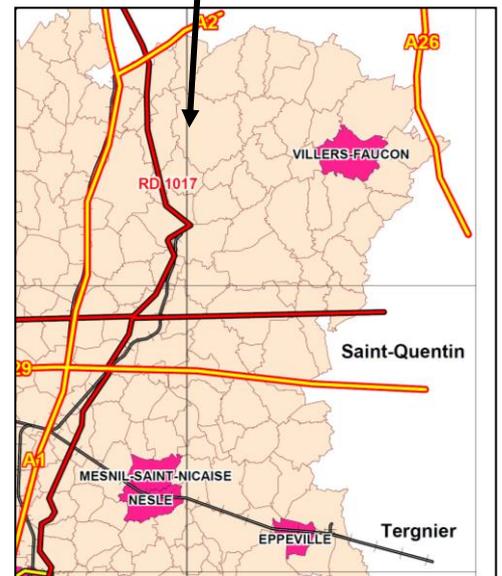
XI. LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de leur transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisations. Ces matières sont inflammables, explosives, toxiques, corrosives ou radioactives et peuvent donc entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

La Direction Départementale des Risques Majeurs de la Somme mentionne 4 communes du périmètre SCOT concernées par un trafic fort de matières dangereuses : Villers-Faucon, Mesnil-Saint-Nicaise, Nesle et Eppeville.



Le projet Canal Seine Nord Europe représente une opportunité en terme de TMD puisqu'un report modal plus équilibré est attendu en faveur du fluvial, alors même que les voies navigables sont considérées comme moins exposées au risque TMD qui représentaient en 2007, 4% de l'accidentologie. Mais il représente également une menace puisque ce report modal vers le futur Canal Seine Nord Europe devrait entraîner une augmentation du volume de marchandises et donc du TMD sur ce tronçon.



A. UN BRUIT AERIEN ANECDOTIQUE

L'aérodrome de Péronne-Saint-Quentin situé sur les communes d'Estrée-Mons et de Monchy-Lagache a une très faible activité puisqu'il n'effectue aucun vol commercial, de fret ou de service postal.

Il n'est pas concerné par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

A noter que l'aérodrome d'Albert-Picardie, mitoyen du Santerre Haute Somme est, lui, concernée par un PEB.

En 2012, cet aéroport a comptabilisé 5008 mouvements d'activité de fret.

L'aéroport effectue, par ailleurs, également des vols de passagers. Pour le moment une ligne est en activité, c'est la liaison Albert-Toulouse avec 192 vols en 2012.



Aérodrome de Péronne Saint-Quentin



Aéroport d'Albert-Picardie

Source : Google Maps

Les communes du Santerre Haute Somme sensibles aux bruits :

- ✓ Des autoroutes A1 et A29.
- ✓ De la LGV.
- ✓ Et des axes à fort trafic (+de 5000 véhicules/jour – RD 1029).

B. GESTION DES DECHETS

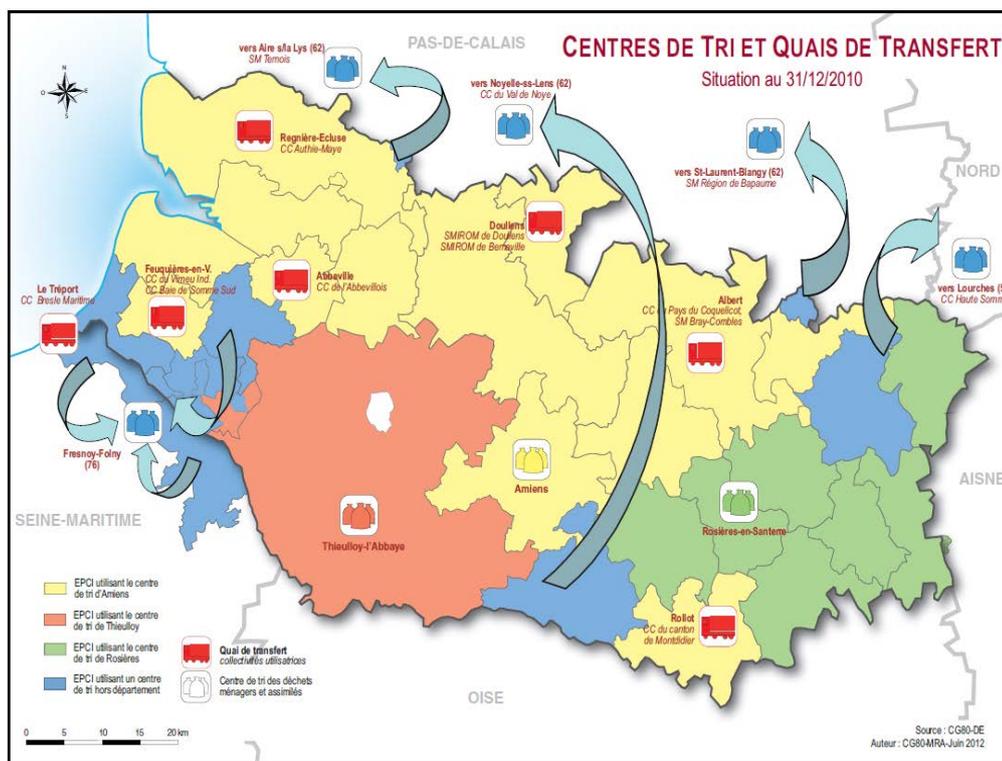
Seule la communauté de communes de Haute Somme possède à la fois les compétences collecte et traitement des déchets. Les autres ont uniquement la compétence collecte.

Sur le Santerre Haute-Somme, le traitement est assuré par le SMITOM du Santerre dont le siège se trouve à Rosières.

VI.1 Centre de tri et de transfert

Les déchets de la Communauté de Communes de Haute Somme sont envoyés aux centres de tri de Lourches (59) et d'Amiens.

Les Communautés de Communes de Haute Picardie, du Pays Neslois, et du Pays Hamois envoient leurs déchets au centre de tri de Rosières-en-Santerre (seul centre de tri et quai de transfert sur le territoire pour les déchets ménager et industriels)

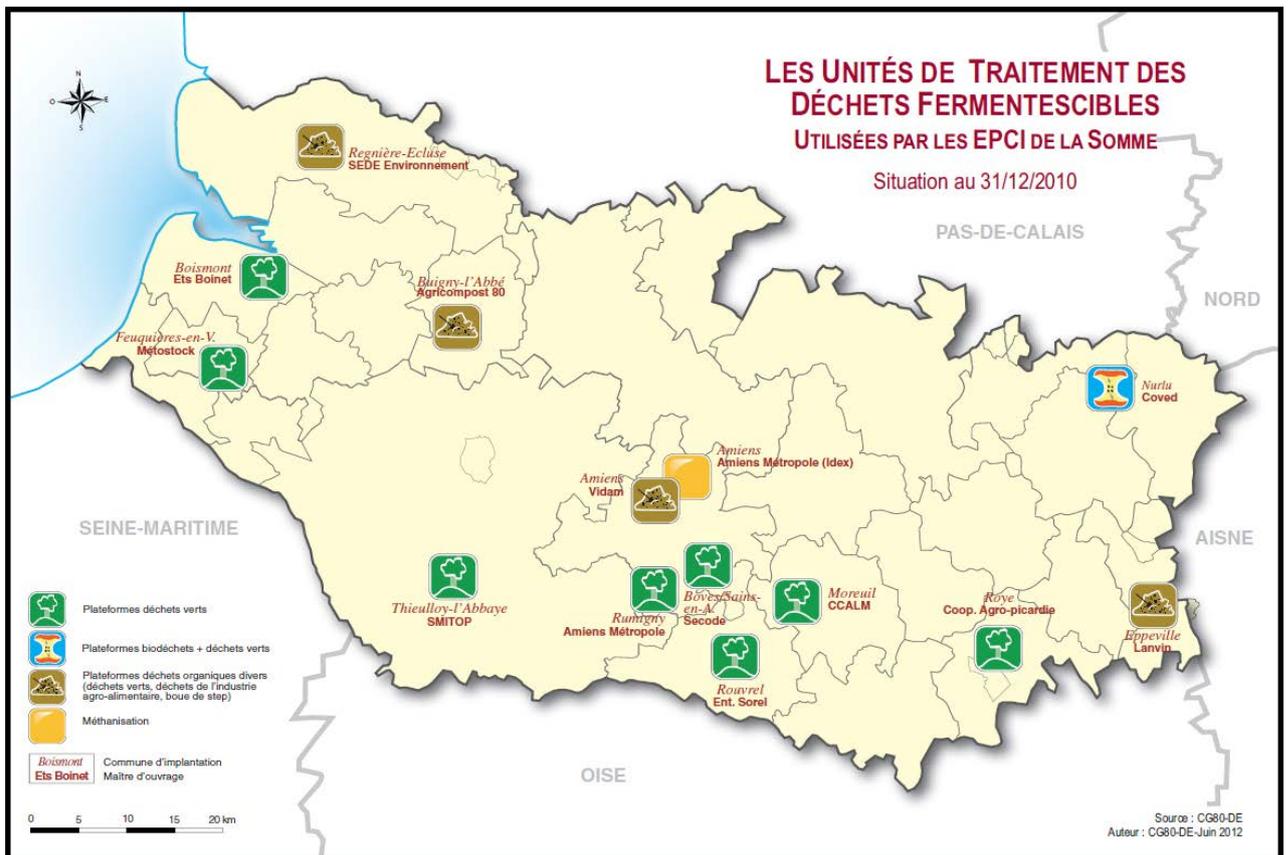


VI.2 Des unités de traitement spécifiques

Le Santerre présente deux unités de traitement spécifiques situées à :

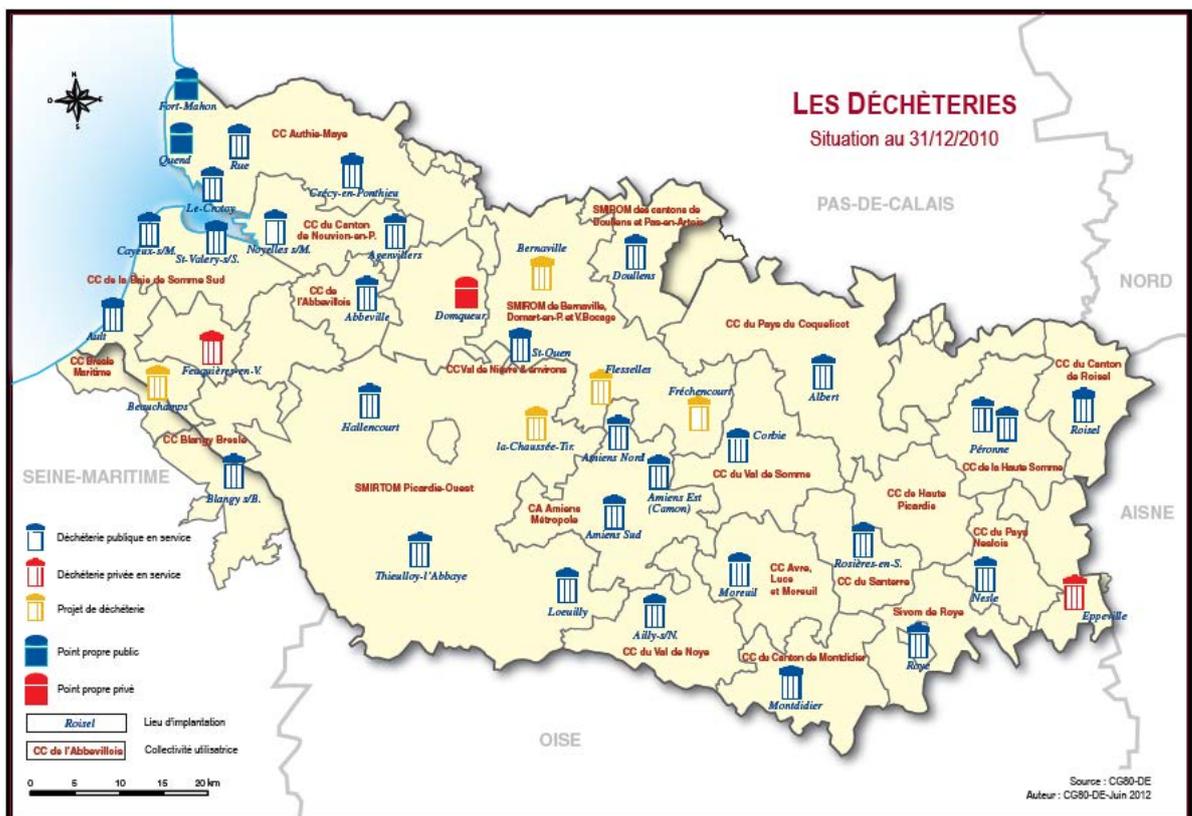
- Nurlu (COVED, plateforme pour les biodéchets et les déchets verts)
- Epeville (Lanvin, plateforme pour les déchets verts et autres déchets organiques : boues de station d'épuration, déchets industriels).

La commune de Villers-Faucon accueille une nouvelle unité fermentescible et elle possède également une unité de Biogaz avec fermentation.



VI.3 Des déchetteries situées dans les villes principales du Pays

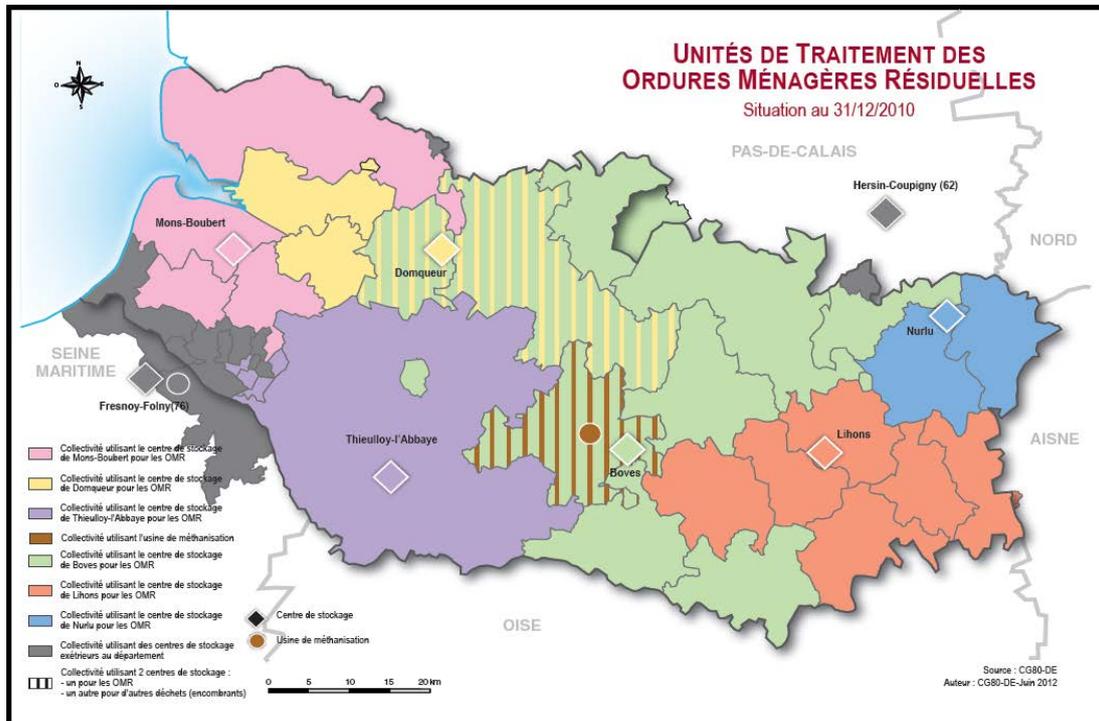
6 déchetteries sont actuellement en activité sur le Santerre Haute-Somme, sur les communes de Péronne (deux déchetteries situées à La Chapelle et au Mont Saint Quentin), de Roisel, de Rosières-en-Santerre, de Nesle et Epeville (site privé, Veolia Propreté).



VI.4 Une gestion des ordures ménagères à Lihons et Nurlu

Deux centres de stockage sont directement situés sur le territoire et assurent par ailleurs la gestion de la plupart des ordures ménagères résiduelles (OMR) produites par le Santerre Haute-Somme. Ces centres sont situés à Nurlu et à Lihons.

Une partie des OMR est également enfouie au centre de stockage de Boves, à proximité d'Amiens.



- ✓ Des déchetteries dans les villes principales du Pays.
- ✓ Un centre de tri et un quai de transfert pour les déchets ménagers.

Une forte dépendance énergétique...mais un
potentiel en énergies renouvelables



Source : Atelier Altern

En ce qui concerne la situation énergétique du Santerre Haute Somme, le territoire s'inscrit dans un contexte régional spécifique. En effet, la Picardie fait partie des cinq régions qui ne produisent aucune énergie fossile ni nucléaire.

Par conséquent, 88 % de la production est d'origine renouvelable. Cependant, les besoins en énergie y sont plus importants que la moyenne nationale, notamment pour la filière industrielle. En termes d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES), il est possible de remarquer une tendance générale de diminution des GES issue principalement de l'industrie et de l'agriculture sur la période 1990-2007. A contrario, on observe une augmentation des émissions dans les secteurs des transports et du bâtiment.

Toutefois, la qualité de l'air apparaît, selon les dernières mesures disponibles, sur le territoire comme bonne. Ce constat est valable en milieu rural mais également en milieu urbain.

L'avenir énergétique du territoire s'appuie essentiellement sur trois filières. Premièrement, l'éolien qui est un gisement énergétique important pour assurer la transition énergétique. Deuxièmement, la Biomasse (notamment les installations de type chaufferie collective et industrielle ainsi que les chauffages domestiques individuels) constitue une filière importante d'énergie renouvelable. Enfin, compte tenu des cultures présentes sur le territoire, l'agro carburant et plus précisément l'éthanol semblent être une autre source énergétique pour l'avenir.

- ✓ S'inscrire dans une démarche de réduction de Gaz à Effet de Serre et de valorisation des énergies renouvelables
- ✓ Porter une attention particulière en termes d'aménagement et d'intégration paysagère aux futures installations d'éoliennes
- ✓ Développer le réseau des métiers de l'artisanat et le mettre en lien avec le savoir-faire utile au développement des énergies renouvelables.

A l'image de la tendance générale, le Santerre Haute-Somme voit sa consommation énergétique augmenter. Cela est dû en partie à la prédominance du secteur industriel en raison, notamment, de la plus forte présence d'industries agroalimentaires.

La mise en place du Schéma Régional Climat Air et Energie en 2012 a permis à la Picardie de viser à moyen et long terme les objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité carbone, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air.

Ce document a depuis été abrogé en raison de l'annulation du Schéma Régional Eolien (composant même du SRCAE). Cette décision fut prise par la Cour Administrative d'Appel de Douai le 16 juin 2016.

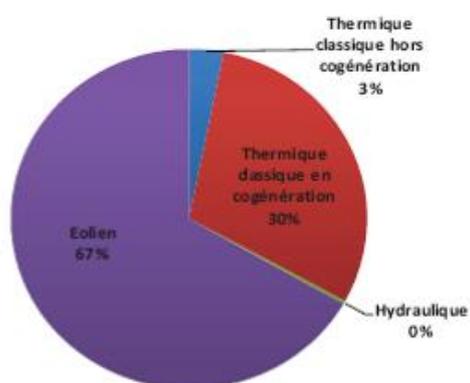
I. AUCUNE ENERGIE FOSSILE ET NUCLEAIRE PRODUITE SUR LE PAYS SANTERRE HAUTE SOMME

La Picardie fait partie des cinq régions qui ne produisent aucune énergie fossile ni nucléaire. Cependant, les besoins en énergie y sont plus importants que la moyenne nationale, notamment pour la filière industrielle. Ces besoins sont donc assurés par les ressources externes au territoire.

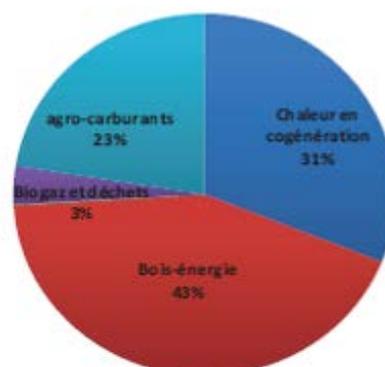
En 2010, la production d'énergie en Picardie était de 626 kTep (kilotonnes équivalent pétrole) et permettait de couvrir 12% de ses besoins énergétiques. Les seules productions énergétiques locales proviennent des énergies renouvelables et particulièrement de l'éolien et du bois-énergie.

La production d'énergie dans la région picarde, se fait d'une part par la production électrique (éolien, hydraulique, production thermique classique hors cogénération ou cogénération,...) et d'autre part par la production d'énergie thermique (bois-énergie, agro-carburants, biogaz, déchets, solaire thermique,...)

Production électrique en Picardie



Production thermique en Picardie



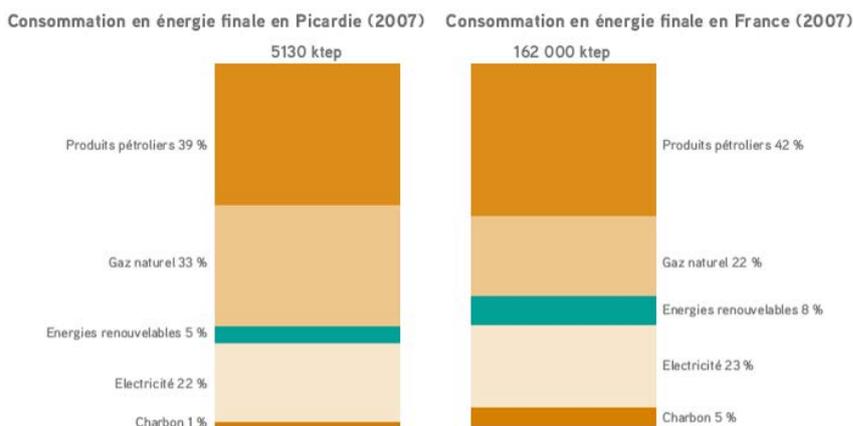
Source : SRCAE Picardie

- ✓ Une production d'énergie qui ne couvre que 12% des besoins du Pays.
- ✓ 88% de la production est d'origine renouvelable.
- ✓ Un fort besoin en énergie pour les industries.

II. UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE MARQUÉE PAR LES ÉNERGIES FOSSILES

En 2007, la Picardie a consommé 5130 ktep d'énergie finale, soit 3% de la consommation énergétique finale métropolitaine. Cette consommation d'énergie repose essentiellement (70%) sur des énergies fossiles, étant légèrement supérieure à la moyenne nationale (69%).

La consommation de produits pétroliers reste importante sur le territoire picard et la consommation de gaz naturel (39%) est quant à elle largement supérieure à la consommation nationale (22%). Les consommations de charbon ont quasiment disparu. L'électricité arrive en troisième place avec 22% des énergies consommées.



Source : SRCAE Picardie

III. L'INDUSTRIE, PREMIÈRE ÉMETTRICE DE GES

L'industrie, avec 29% des émissions de gaz à effet de serre, est le secteur le plus émetteur de Picardie.

Le transport routier et principalement de transport routier de marchandise, contribue à 11% des émissions de gaz à effet de serre régionales.

Avec 21% d'émission de gaz à effet de serre, la filière agricole est le troisième secteur émetteur dû à l'utilisation d'engrais minéraux azotés et la présence d'un cheptel important.

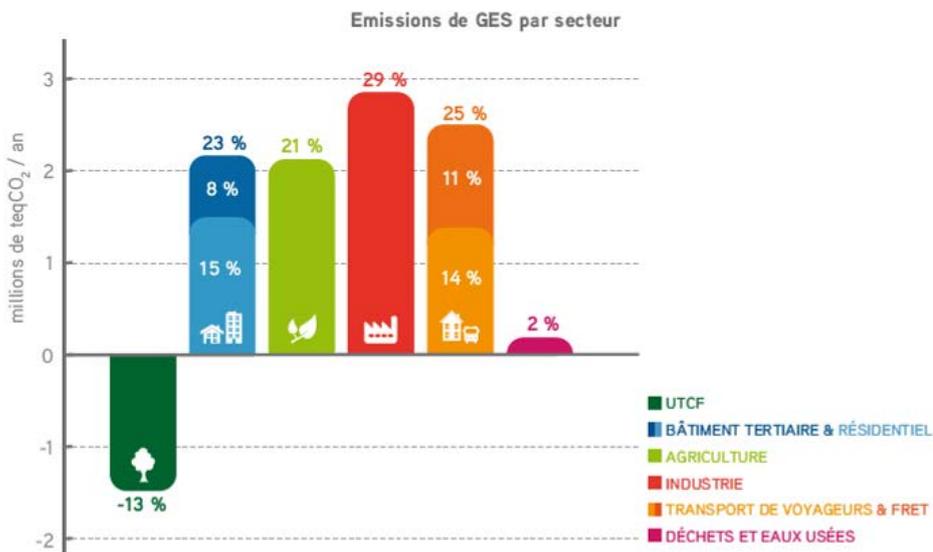
L'organisation spatiale du territoire induit des déplacements individuels motorisés plus nombreux et plus long par rapport aux autres régions françaises. Ces déplacements représentent 14% des 25% des émissions de GES, soit une augmentation de 30% depuis 1990.

Le secteur résidentiel-tertiaire, à l'échelle nationale, est en croissance constante depuis des années. Sur le territoire picard, ce secteur émet 23% des émissions de GES, soit une augmentation de 24% depuis 1990.

Le domaine résidentiel, présente l'un des gisements de réduction de consommation énergétique majeure. Les logements représentent un potentiel d'évolution considérable en matière énergétique. Pour exemple, 55% des logements individuels et 52% de l'ensemble du parc de logements ont été créés avant 1949. La plupart des logements du Santerre Haute-Somme ont donc été construits avant la première réglementation thermique de 1975 et contribuent à 82% des émissions de l'habitat.

Enfin, nous constatons tout de même une baisse non négligeable des émissions de GES dans le secteur de l'industrie (-17% depuis 1990) et de l'agriculture (-11% depuis 1990).

Carte des émissions de gaz à effet de serre en Picardie



Evolution des GES – 1990-2007 :

- ✓ + 25% dans les transports.
- ✓ + 23% dans les bâtiments.
- ✓ -17% dans l'industrie.
- ✓ -11% pour l'agriculture.

IV. LA QUALITE DE L'AIR

IV.1 Des plans relatifs à la qualité de l'air

Plusieurs plans sont prévus par la loi dans le but de prévenir et de réduire la pollution atmosphérique, le SRCAE et le PCAET.

- **Le SRCAE**

Depuis la loi Grenelle 2, le Plan Régional pour la Qualité de l'Air a disparu au profit d'un outil plus global, le SRCAE. Ce dernier avait pour objectif de réduire de 20 % les émissions de GES à l'horizon 2020 et de 75 % ou diviser par 4 à l'horizon 2050.

Le SCRAE proposait 4 orientations stratégiques relatives à la qualité de l'air en Picardie :

- **Orientation ciblée 1** : Travailler à une meilleure coordination régionale de l'information sur l'état de la qualité de l'air, tout en assurant une bonne répercussion à l'échelle locale.
- **Orientation ciblée 2** : Air extérieur, air intérieur : dépasser une communication sur la qualité de l'air axée « diagnostic » en proposant une communication tournée vers « l'action ».
- **Orientation ciblée 3** : Pesticides dans l'air: mieux connaître la situation en Picardie tout en engageant des démarches visant à sensibiliser les acteurs concernés sur leurs moyens d'actions.
- **Orientation ciblée 4** : Mettre en place un suivi et une procédure d'évaluation du PRQA.

- **Les PCAET**

Les Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) sont des projets territoriaux de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Les PCAET visent deux objectifs :

- **atténuation / réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre**, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 les émissions d'ici 2050) ;
- **adaptation au changement climatique**, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

Les PCAET se caractérisent également par des ambitions chiffrées de réduction des émissions de GES et par la définition dorénavant d'une stratégie d'adaptation du territoire (basée sur des orientations fortes en termes de réduction de la vulnérabilité et de créations d'opportunités), dans des contraintes de temps.

Au vu du poids de population des EPCI, le territoire du Santerre Haute Somme est concerné par 2 PCAET.

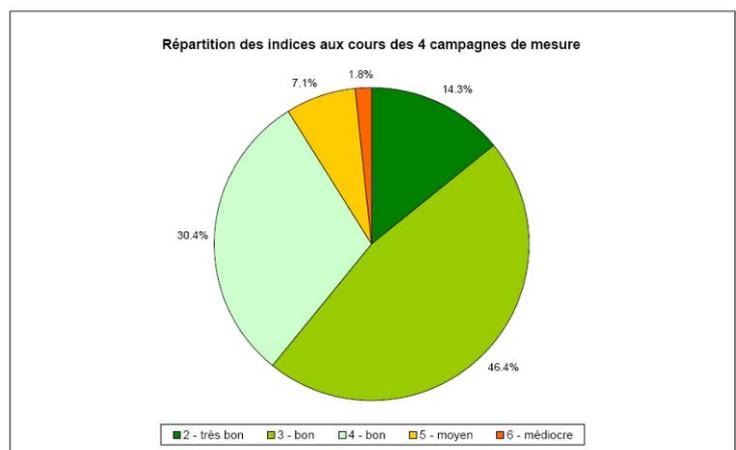
IV.2 Une campagne de mesure de qualité à Péronne et le long de l'A29

Afin de qualifier au mieux la qualité de l'air sur le territoire d'étude, deux principaux documents réalisés par l'association Atmo-Picardie ont été utilisés.

- Campagne de mesure de la qualité de l'air à Péronne (2009) :

Les concentrations dans l'air ambiant en NO₂, PM₁₀, O₃, SO₂, CO relevées au cours de cette campagne de mesure dans le centre-ville de Péronne sont correctes en comparaison avec les différents seuils réglementaires en vigueur.

➤ L'Indice de Qualité de l'Air est globalement bon sur l'ensemble des campagnes de mesure.



- Campagne de mesure de la qualité de l'air – projet Interreg (2007) :

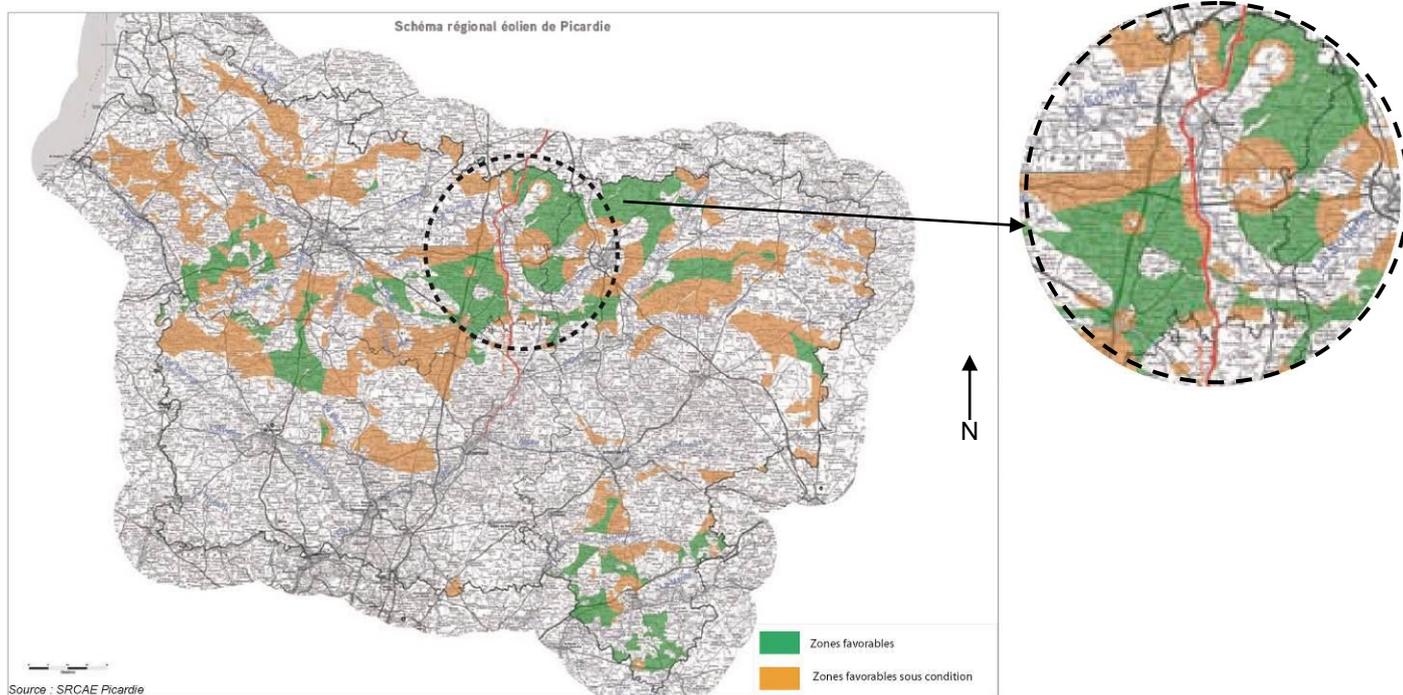
Dans le cadre du projet Interreg, une campagne de mesure de la qualité de l'air a été réalisée le long de l'A29 (au km 224 : A proximité de la sortie 52 vers Villers-Bretonneux et l'échangeur A1/A29).

Cette campagne a permis d'identifier qu'aucun seuil d'alerte (en comparaison à la réglementation française et européenne) n'a été dépassé au cours de la campagne de mesure.

V. LA TRANSITION ENERGETIQUE SUR LE TERRITOIRE

V.1 L'éolien

L'ancien schéma régional éolien zoomé sur Santerre Haute-Somme



La Picardie est la première région en termes de puissance éolienne reliée au réseau de production. Elle bénéficie d'un potentiel éolien sur l'ensemble de la région. Celui-ci étant plus fort sur la façade maritime. Un confortement du pôle de densification éolien du Parc du Santerre et un développement en structuration le long du futur Canal Seine-Nord-Europe sont les projets à venir sur le Santerre Haute-Somme.

Ce schéma fut annulé par décision de la Cour Administrative d'Appel de Douai le 16 juin 2016.

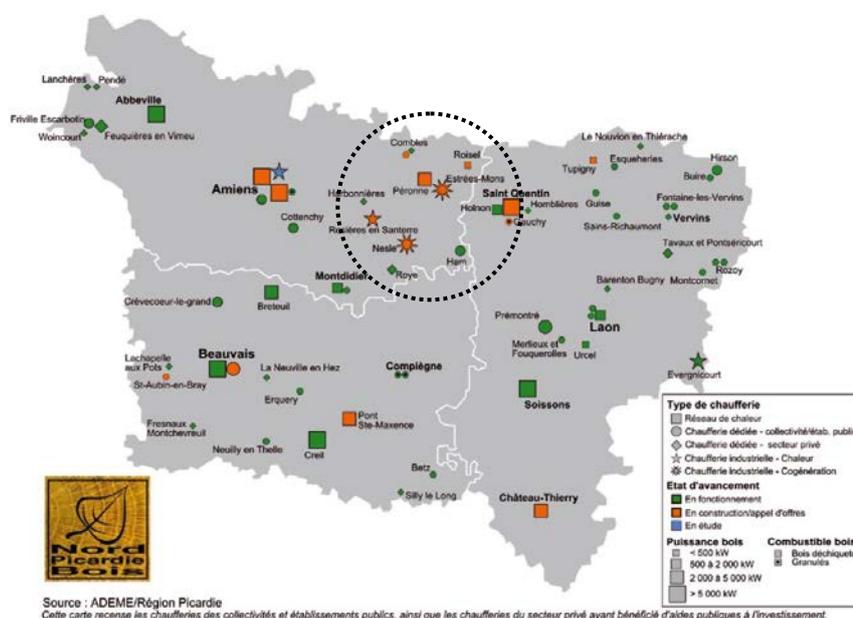
V.2 La biomasse

La Picardie compte 348 000 hectares de forêt (un taux de boisement régional de 18%) et à un potentiel de l'ordre de 1,2 Mt/an mobilisable à des fins énergétiques. Le département de la Somme a un faible taux de boisement (11%).

En janvier 2013 (dernière donnée disponible), le Santerre Haute Somme comprenait 3 chaufferies dont du secteur privé. Six installations collectives étaient à l'étude ou en projet dont 3 industrielles.

En 2020, l'objectif est fixé à 350 ktep, soit une consommation totale de près de 1 350 000 tonnes de bois par an et cet objectif double en 2050. La Picardie n'arrivera pas à se fournir seule en bois, elle devra donc recourir à des importations de bois, notamment pour fournir les grosses installations industrielles.

Carte des chaufferies collectives et industrielles au bois installées en janvier 2013



V.3 Le solaire photovoltaïque

La Picardie est une région avec un taux d'ensoleillement de 1700h/ an, ce qui est faible par rapport au reste des régions françaises. En 2010, elle comptait 2053 installations. Le gisement de production photovoltaïque pourrait représenter 10% de la consommation énergétique de la Picardie. A l'horizon 2020, il est envisagé une multiplication par trente de l'énergie produite actuellement.

V.4 Le solaire thermique

La Picardie à un taux d'ensoleillement et un rendement de production faible peu favorable par rapport aux autres régions. En 2010, la région Picardie était équipée de 18 203 m² en capteurs solaires thermiques¹, se trouvant particulièrement dans les logements individuels et collectifs. A l'horizon 2020, une multiplication par 12 de la situation actuelle est attendue.

V.5 Les agro-carburants

Deux filières existent sur le territoire. Tout d'abord, l'éthanol (utilisé en mélange avec l'essence et produit à partir de betteraves ou de céréales) en raison des cultures présentes sur le territoire et dans une moindre mesure, le biodiesel (utilisé en mélange avec le gazole, produit à partir de plantes oléagineuses comme le colza ou le tournesol).

En 2010, la Picardie compte 91 milliers d'hectares de colza et de blé où les superficies sont les plus grandes. Son potentiel de production de biocarburants s'élève à 2,2 millions d'hectolitres et le raffinage dans les installations Picardes permet de produire 125ktep. Il est prévu à l'horizon 2020, une augmentation de 50% de la production d'agro-carburants essentiellement par l'éthanol en raison des cultures présentes sur le territoire.

V.6 Bio-gaz et déchets

Plusieurs structures sont présentes sur le territoire : deux installations de méthanisation, un centre de valorisation énergétique et un centre d'enfouissement technique. Actuellement, deux projets d'unités de méthanisation sont en cours sur les communes de Nesle et Epeville.

V.7 La géothermie

Ce mode de chauffage n'émet aucun rejet polluant dans l'atmosphère ou le sol. La Picardie dispose d'aquifères intéressants pour la géothermie, notamment dans le Sud de la région.

¹ SRCAE

L'hydroélectricité est une énergie renouvelable majeure, mais, sur le territoire de la Picardie, le développement de la production d'hydroélectricité est peu propice. Ainsi, la région s'intéresse aux installations plus petites ne dépassant pas 10 MW. Actuellement, elle possède 58 installations et souhaite dans les années à venir, conserver les productions actuelles

Des études précises ont été menées par le Département et par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en terme de production d'hydroélectricité.

L'étude du Conseil départemental de la Somme a mené une étude sur le potentiel hydroélectrique de la Somme de sur 7 sites, dont Péronne (seule commune du SCOT).

Le site de Péronne est à rénover. La puissance nette de ce site est de 75 kW pour une production attendue de 378 00 kWh. Cependant, les études montrent qu'il ne peut pas être mobilisé car la faisabilité financière n'est pas intéressante.

3 filières pour 88% de la production d'énergies renouvelables.

- ✓ Un bon potentiel éolien.
- ✓ La biomasse.
- ✓ Les agros-carburants avec notamment l'éthanol.

Les autres filières d'énergie renouvelable sont trop peu visibles sur le plan régional.

Un paysage singulier à préserver et promouvoir

INTRODUCTION

Le paysage agricole fortement marqué par les grands champs ouverts est néanmoins singulier du fait de :

- ✓ De la coupure verte que constituent la vallée de la Somme et ses affluents.
- ✓ Du petit patrimoine réparti sur tout le territoire (églises, cimetières, usines) facteur d'un tourisme en expansion.
- ✓ D'un paysage marqué par les infrastructures et les canaux (voies alternatives de découverte du territoire).

A regarder de plus près, cette singularité s'identifie sur différentes entités distinguées par leur assiette géographique et leurs caractéristiques naturelles puis socio-culturelles ; des collines du Vermandois au Plateau de Santerre en passant par les boucles de la Somme.

L'intégration des villages au sein de leur environnement naturel et paysager leur confère une qualité singulière qui participe au caractère unique du Santerre Haute Somme. Clairement défini par sa ruralité, le paysage agricole du territoire tire en partie sa cohérence de l'authenticité encore préservée de ses villages, perceptible dès leur entrée. Leurs formes et dispositions très caractérisées, leurs motifs architecturaux et paysagers partagés ou particuliers, contribuent à sa reconnaissance.

4 types de villages sont ainsi reconnus : le village bosquet sur rue, le village bosquet sur intersection, le village de vallon sec (encaissé dans la vallée) et le village de vallon humide (adossé au cours d'eau).

Deux grands enjeux ressortent :

- ✓ Protéger la ruralité du territoire et des formes urbaines, ménager les entrées de villes,
- ✓ Des dynamiques et potentiels à développer sur le territoire.

L'image du territoire s'est clairement singularisée à travers une architecture avant-gardiste de la reconstruction, notamment par ses églises et monuments aux morts. Outre les interactions à développer avec l'Historial et son circuit du Souvenir (balisage, communication, restauration, ...), le corridor touristique de la Somme peut incontestablement jouer un rôle fédérateur original entre patrimoine culturel, naturel et historique.

Parallèlement au volume potentiel de projets et d'activités déclinés le long du Canal Seine-Nord Europe, une réflexion doit être menée sur l'épaisseur du parcours et ses transversalités. Il s'agit de faire en sorte que cet aménagement majeur puisse dilater son attractivité au bénéfice d'interactions nouvelles et plus globales au sein du territoire.

Il pourra s'appuyer sur :

- Le réseau de voies vertes potentielles déjà esquissées par les chemins de halages et sentiers existant ;
- La véloroute "Vallée de Somme" de St Valéry/Somme à Ham ;
- La reconversion de la friche ferroviaire Chaulnes-Ste-Emilie ;
- Des projets localisés comme la Maison du canal et de la nature, le musée du légume, etc. ;
- La reconversion de certains bâtiments industriels remarquables localisés dans des secteurs reconnus stratégiques.

I. L'ATLAS DES PAYSAGES

La Somme s'est dotée d'un atlas des paysages élaboré entre 2003 et 2006. Six grandes entités paysagères ont été retenues. Le territoire du Santerre s'insère dans l'entité Santerre et Vermandois.

Les paysages rencontrés sont essentiellement des paysages de plateaux limoneux, au relief parfois imperceptible ou un peu plus marqué (Vermandois), entrecoupés de quelques vallées.

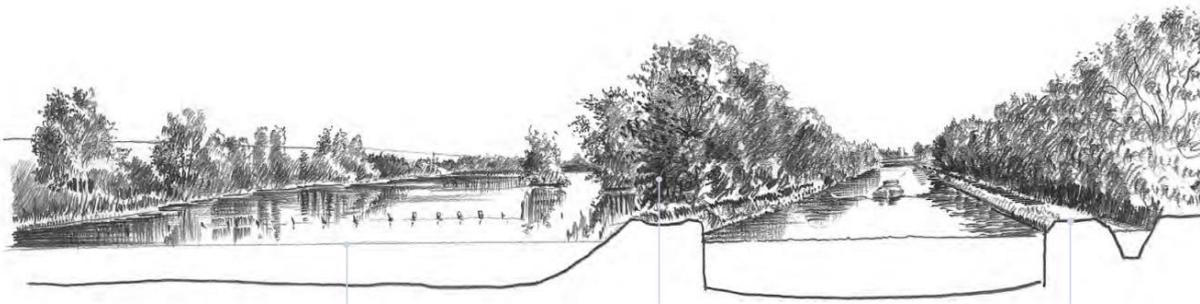
Le sol et le relief sont propices aux grandes cultures. Ces paysages de grandes cultures se caractérisent par de vastes étendues cultivées et ouvertes, sans haie ni clôture pour délimiter les parcelles.

Ces dernières atteignent des dimensions très importantes, pouvant approcher plusieurs dizaines d'hectares. La silhouette des villages s'y détache très distinctement. La physionomie de ces paysages permet une lecture de l'espace à 180°.

- Vallée de la Somme :

La vallée de la Somme est une entité du paysage à part entière. Cette section de vallée traverse un paysage plat peu urbanisé et emprunté par l'autoroute fluviale du canal du Nord. La vallée de la Somme constitue une rupture dans le paysage. Les boisements interrompent la linéarité du paysage.

Le patrimoine naturel constitue le principal patrimoine du site avec une palette végétale caractéristique des zones humides.



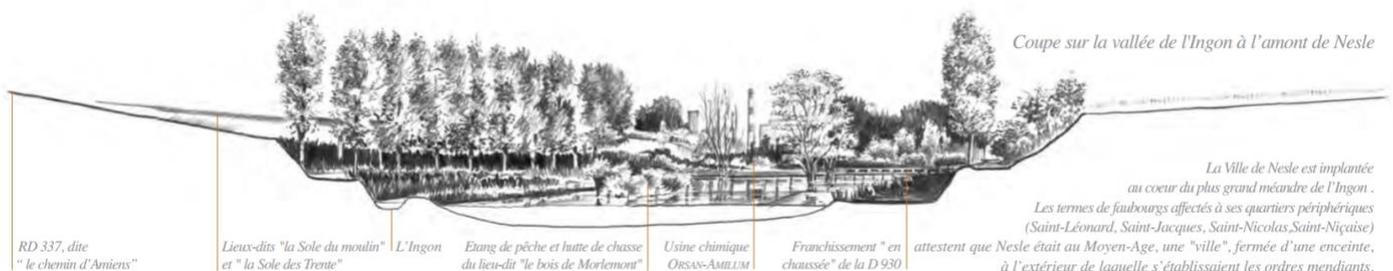
Coupe de la Somme (source : Atlas du paysage de la Somme)

Le canal du Nord quant à lui relie le canal de la Sensée, de la Somme et le canal latéral à l'Oise. Avec ses berges bétonnées et ses fins ourlets boisés, il constitue une présence singulière dans les paysages de plaine, parfois dépourvus d'autre réseau hydrographique de surface. Il est ponctué de lieux singuliers : ses ports, la tranchée d'Hermies, les entrées du tunnel de Ruyaulcourt et la jonction du canal du Nord et de la Sensée.

- Vallée de l'Ingon

La vallée de l'Ingon est caractérisée dans l'atlas des patrimoines de la Somme comme « un territoire secret cerné et protégé par un triangle de voies de communications ».

Le territoire possède une identité agricole marquée avec plusieurs villages qui conservent leurs logiques anciennes d'inscription dans le territoire. Ces villages ont conservé une grande homogénéité d'alignement de granges sur rue ou préservé leurs mares même si certaines sont parfois grillagées et peu mises en valeur.



Coupe de la vallée de l'Ingon (source : Atlas des paysages de la Somme)

Par opposition au territoire de la vallée de l'Ingon les territoires alentours sont structurés dans une logique agro-industrielle. De grandes entreprises agroalimentaires marquent les horizons plats sur les plateaux fertiles autour de la vallée de l'Ingon.

Les principaux enjeux paysagers identifiés sur le secteur sont :

- Préserver et valoriser les motifs paysagers identitaires ;
- Préserver la lisibilité des structures géographiques ;
- Maintenir l'ampleur des plateaux ouverts ;
- Respecter les sites sensibles des vallées ouvertes aux vues ;
- Maintenir la succession des paysages ;
- Restaurer les paysages ;
- Maintenir les coupures urbaines et favoriser l'inscription des extensions bâties ;
- Ancrer les nouvelles infrastructures dans la structure du paysage.

II. UN PAYSAGE D'OPENFIELDS

L'agriculture reflète l'excellence fertile des sols du territoire. Majoritairement représentée par de grandes cultures intensives, elle repousse nature et urbanisation à une présence anecdotique.

Ouvert, ce paysage s'anime d'ondulations topographiques dont il est tributaire. Le paysage est rendu lisible par l'absence d'obstacles étendus sur ses lointains horizons. Les silhouettes de villages, bosquets et autres émergences en sont alors les focales identitaires, des repères d'autant plus prégnants dans ces "déserts" agricoles.

Vergers et maraîchage sont relégués à proximité des villages, investissent pentes et fond topographiques lorsque la grande agriculture n'intervient pas.

Nombreuses, les peupleraies occupent quant à elles les fonds de vallons, surtout le long des affluents de la Somme.



Vergers à Estrée-en-Chaussée



Culture dans le vallon sec de Fay

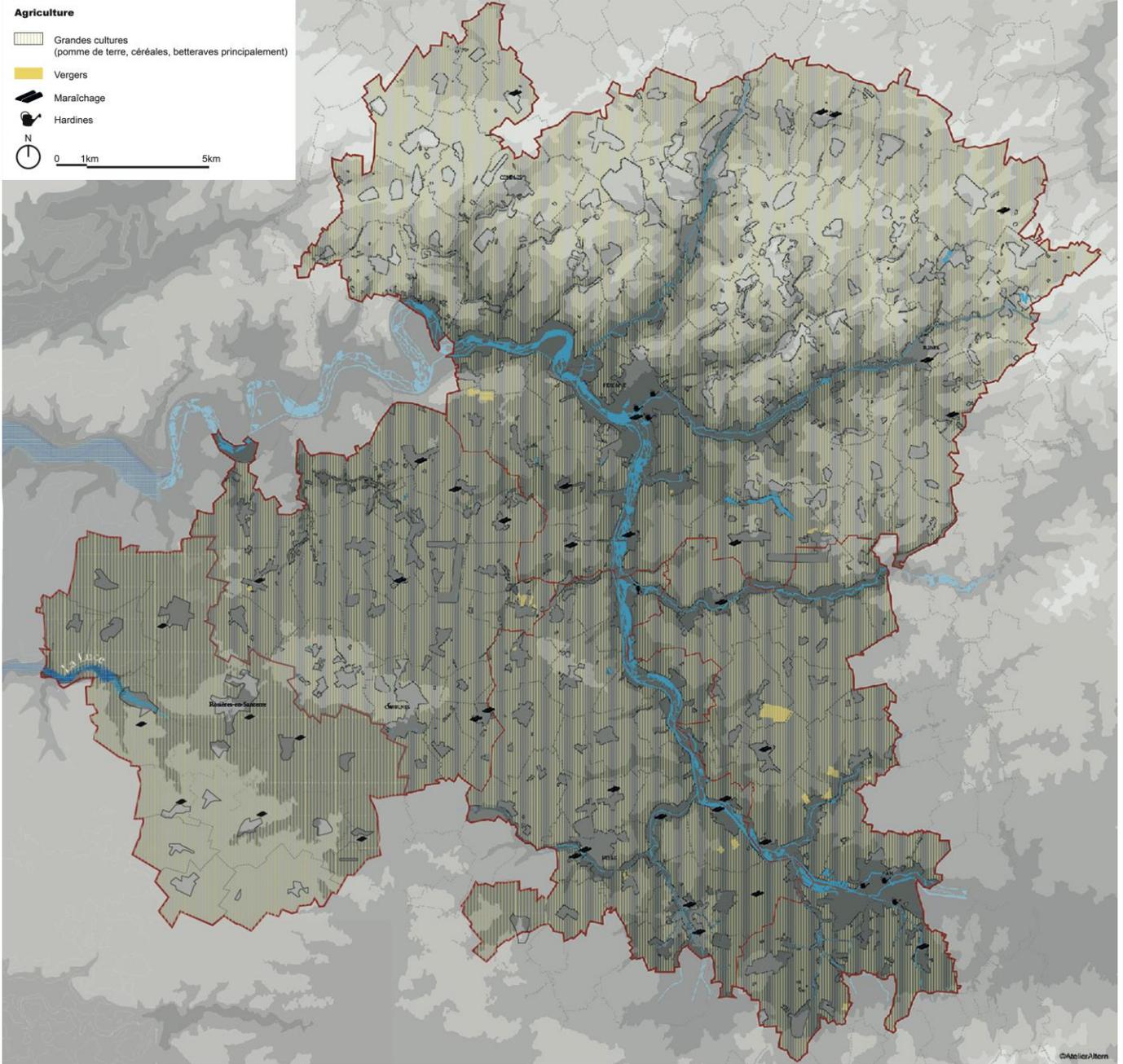


**Peupleraie le long de la Germaine
entre Cuvilly et Sancourt**

Source : Atelier Altern

- ✓ Grandes cultures ouvertes.
- ✓ Maraîchages et vergers confinés aux espaces intermédiaires (abords de villages, vallées).
- ✓ Peupleraies dans les vallées.

L'agriculture sur le Santerre Haute Somme



III. LA SOMME, ARMATURE VERTE ET REFUGE DE BIODIVERSITE

La nature occupe entre autres les espaces que l'agriculture ne peut atteindre. Elle se présente sous plusieurs formes :

- Les larris et pelouses calcicoles d'une richesse écologique avérée. On les trouve principalement le long des boucles de la Somme, la plupart étant en dehors du territoire du syndicat mixte.
- Les prairies se trouvent auprès des cours d'eau, sinon pâturées aux abords, voire dans les villages. Elles expriment un motif récurrent de qualité caractéristique de ce territoire rural.
- Les marais et étangs sont fort bien représentés, sur le cours de la Somme dont ils sont un des atouts touristiques majeurs. C'est un véritable réservoir de flore spontanée et sauvage du territoire.
- Les bois sont peu nombreux, prenant la forme de peupleraies et ripisylves aux forêts de feuillus, et de garennes refuges à gibier. Ils ponctuent les horizons lointains sur les plateaux tandis qu'ils forment des rideaux indicateurs dans les vallées, accidents topographiques et pentes escarpées colonisées.
- Les friches sont peu nombreuses, la plupart naissent sur d'anciennes carrières de granulats abandonnées, ou bien investissent le chemin de fer étroit désaffecté entre Chaulnes et Ste-Emilie, corridor écologique en devenir.

Le recensement cartographique semble exprimer l'importance considérable de l'artère fluviale comme la principale source persistante et continue de nature au développement libre.



**La Somme et sa ripisylve
doublée de peupleraies à Brie**



**Rideaux dans les ondulations
et accidents topographiques de
Cléry-sur-Somme**

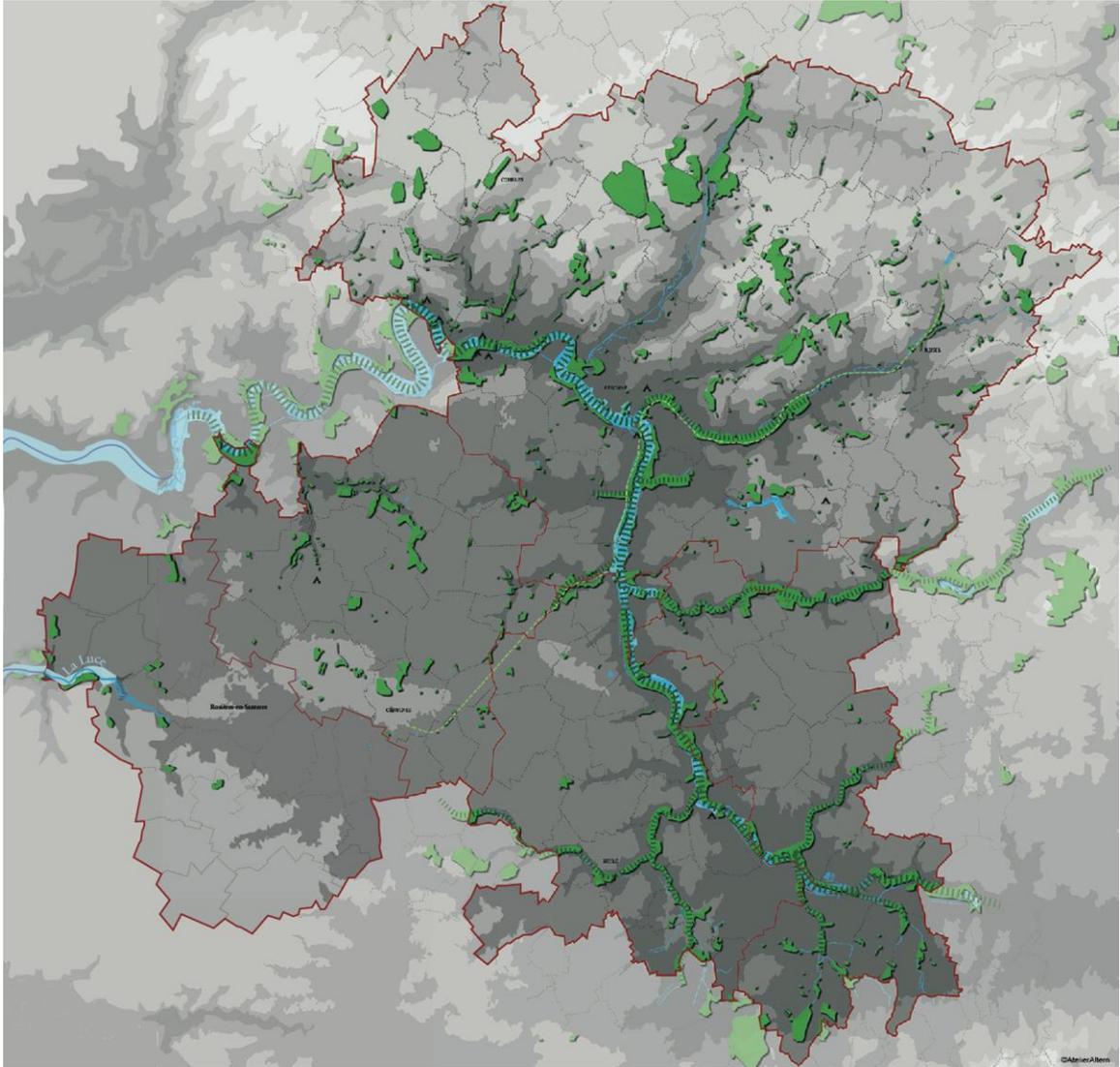


**Une friche sur une ancienne
carrière à Hem-Monacu**

Source : Atelier Altern

- ✓ Des milieux naturels disponibles au profit des espaces inexploités pour l'agriculture.
- ✓ Des corridors et continuités à confirmer (vallée de la Somme et affluents).

Les éléments de nature sur le Santerre Haute Somme



Nature

 Massifs arborés
(forêts, bois, garennes, rideaux, friches, ripisylves et peupleraies)

 Zone humide

 Continuité végétale relative : la Somme et ses vallons

 Continuité de friches sur voie de chemin de fer désaffectée

 Camping

 N
0 1km 5km

IV. APPREHENDER LE PAYSAGE

Ouvertes sur les grandes cultures, les autoroutes (A1-A29) ne se distinguent que par un trafic plus intense et des franchissements ponctuels. Eloignées des pôles urbains, elles traversent le territoire de long en large mais ne permettent pas de saisir l'identité du paysage caché derrière les horizons banalisés d'openfields.

Annoncées par sa ripisylve, la Somme et sa vallée ne se dévoilent qu'au moment de les franchir, par une brève fenêtre transversale.

Les chemins de fer quant à eux proposent une lecture par étapes entre ville et campagne. Les pôles d'activités systématiquement attenants aux gares y donnent à comprendre le caractère agro-industriel déjà suggéré par les openfields. Il incombe dès lors à la ZAC Haute-Picardie une responsabilité certaine quant à l'image à venir de ce territoire en développement.

Les anciennes nationales devenues départementales sillonnent le territoire et relient les pôles urbains majeurs. Héritées d'anciens tracés, ces routes évoquent et portent encore partiellement les signes de leur rôle stratégique dans le transport, alignement de platanes centenaires, tracé rectiligne des voies romaines et perspectives lointaines spectaculaires...

Les départementales complètent ce réseau qui se singularise en fonction de la topographie. Librement esquissées sans contrainte majeure sur le plateau, les routes se singularisent en suivant talwegs et cours d'eau dans les vallons, ou en empruntant les lignes de crêtes sur les collines.

Les canaux, quant à eux ouverts à la navigation, proposent déjà par leurs chemins de halages un vaste linéaire de promenades inféodées au paysage confiné des vallées.



Vue transversale sur le Canal du Nord du pont d'Etricourt-Manancourt



Les longues départementales permettent de saisir la topographie des collines à Hem-Monacu

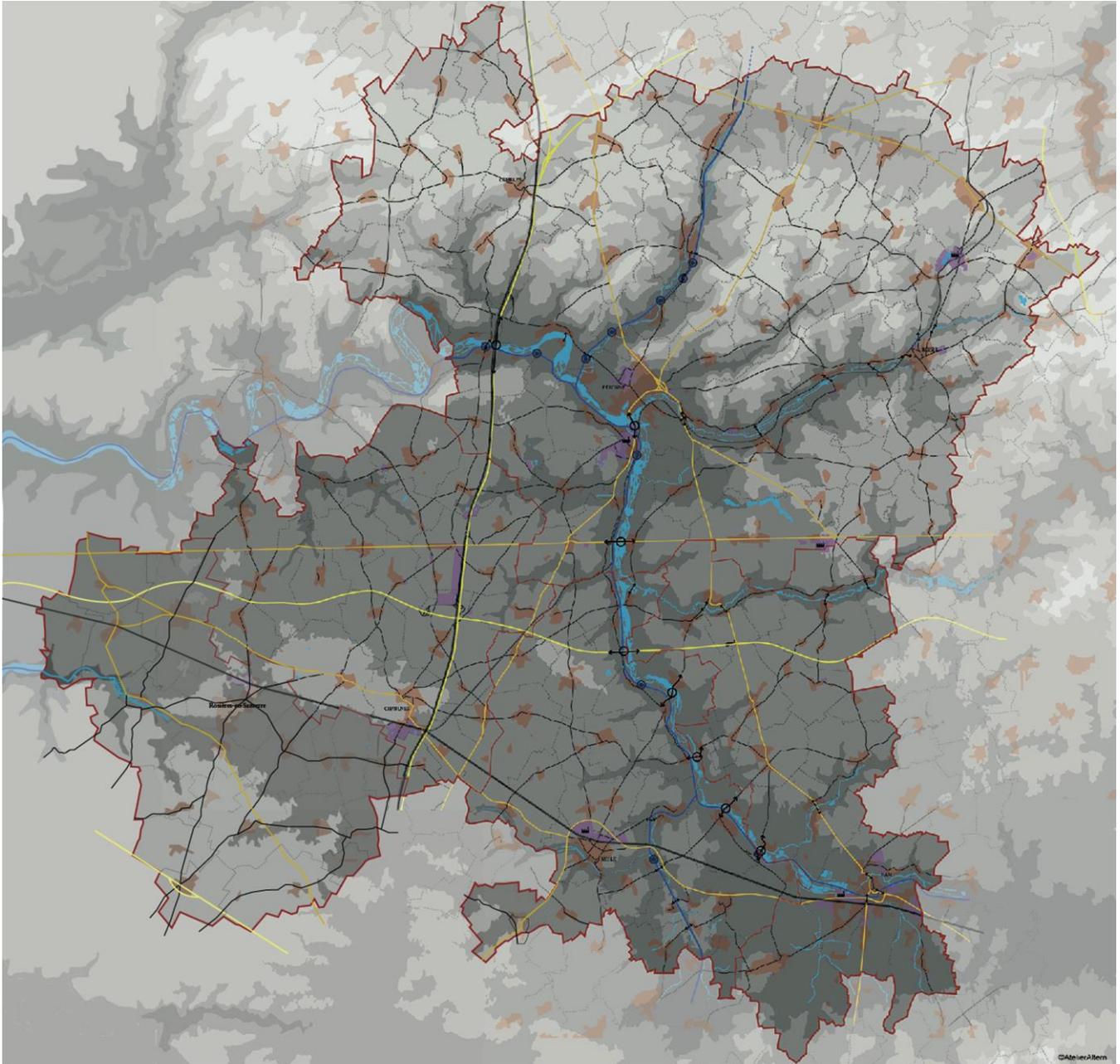


Les anciennes nationales sont accompagnées d'alignements de platanes significatifs (D1017)

Source : Atelier Altern

- ✓ Autoroutes et voies ferrées : entre openfields et zones d'activités.
- ✓ Départementales : routes plantées et fortes perspectives.
- ✓ Les franchissements : des vues transversales sur les vallées.
- ✓ Le canal : une navigation exclusive aux paysages de vallée.
- ✓ Les calvaires : nombreux, souvent aux intersections.

Transports et paysage



©Abeles/Rem

Transport

- Villes et villages
- Zones d'activité : une façade récurrente sur les voies de communication
- Autoroutes : traverser le territoire, le paysage fugace
- RD majeures (ancienne RN) : solidariser les pôles, le paysage par ses hauteurs
- RD : alimenter le territoire, le paysage par ses singularités
- Voie de chemin de fer : traverser le territoire, le paysage par étapes
- Canal du Nord - Canal de la Somme : des infrastructures douces à envisager
- Écluse : ouvrages déterminants du projet de canal Seine-Europe
- Traversées : ouverture de vues transversales dans les vallées
- Usines visibles depuis la route et/ou chemin de fer



V. ENTRE MEMOIRE ET TRADITION

Le patrimoine du territoire est plus riche qu'il n'y paraît malgré les dégâts considérables engendrés par la bataille de la Somme. Au-delà des monuments historiques tels que les fortifications de Péronne et Ham, les vestiges néolithiques ou encore les églises épargnées par les bombardements, un autre patrimoine plus récent ou plus modeste participe au vocabulaire paysager. Celui de la mémoire de guerre semble le plus représentatif, notamment signifié par le Circuit du Souvenir et ses points de recueil, ses mémoriaux, ses monuments aux morts.

Très prégnants dans le paysage local, les cimetières militaires se déclinent avec sobriété dans les campagnes, presque toujours hors des villes et villages dont ils contribuent souvent à signaler l'entrée. Cette disposition récurrente participe fortement à l'expression identitaire du territoire

De même, murs de domaines, modestes châteaux, usines habillées de motifs de briques originaux ou encore calvaires appartiennent à ce petit patrimoine déterminant car relativement bien représentés et répétés.

Dans les villages, les rues se dessinent parfois par les alignements de granges sur rue, une forme d'urbanisme rural local remarquable. Un héritage de tradition qu'il s'agit de considérer avec tout autant de soin dans les réflexions d'aménagement qu'avec les ouvrages plus singuliers.



Hardines de Ham



**Ancienne briquetterie de
Cartigny**



Domaine d'Omiécourt

Source : Atelier Altern

- ✓ La Grande Guerre :
 - Historial à Péronne.
 - Sites et mémoriaux sur le quart Nord-Est.
 - Cimetières militaires.

- ✓ Le petit patrimoine :
 - Les châteaux et domaines autour de Nesle et Ham.
 - Les vestiges industriels.
 - Les anguillères.
 - Les hardines.

- ✓ Les villages ruraux : architecture et urbanisme vernaculaire.

VI. TOURISME ET PROMENADE : UN RESEAU POTENTIEL A CONCRETISER

La Grande Guerre est le premier vecteur de tourisme sur le territoire. Associé à l'Historial de Péronne, le Circuit du Souvenir propose un parcours routier rythmé de sites mémoriaux et cimetières militaires sur les traces de la bataille de la Somme (1916).

La vallée de la Somme est quant à elle fortement pratiquée pour son potentiel de pêche et sa nature sauvage où se regroupent de fait les activités de loisirs (pêche, chasse, observation,...) et les campings. La navigation rendue possible par les canaux est réservée aux plaisanciers. Cependant, ces voies d'eau portent un grand potentiel complémentaire, car doublées d'un chemin de halage devenu obsolète. Elles constituent en elles-mêmes des promenades disponibles pour joindre de proche en proche l'ensemble du territoire au-delà de la seule vallée de la Somme. Un prolongement du tracé véloroute entre Saint-Valéry-sur-Somme et Péronne est d'ailleurs en cours d'étude : il s'agirait peut-être d'augmenter le tracé jusqu'à Ham, tout juste arpenté par le seul circuit de Grande Randonnée 655.

Des circuits cyclables de découvertes patrimoniales aux petites randonnées, petites vallées, vallons secs et collines boisées peuvent ainsi s'adjoindre à un parcours protégé de la Somme canalisée déjà partiellement esquissé.



**La friche ferroviaire à
Marchélepot**



La même friche près de Roisel

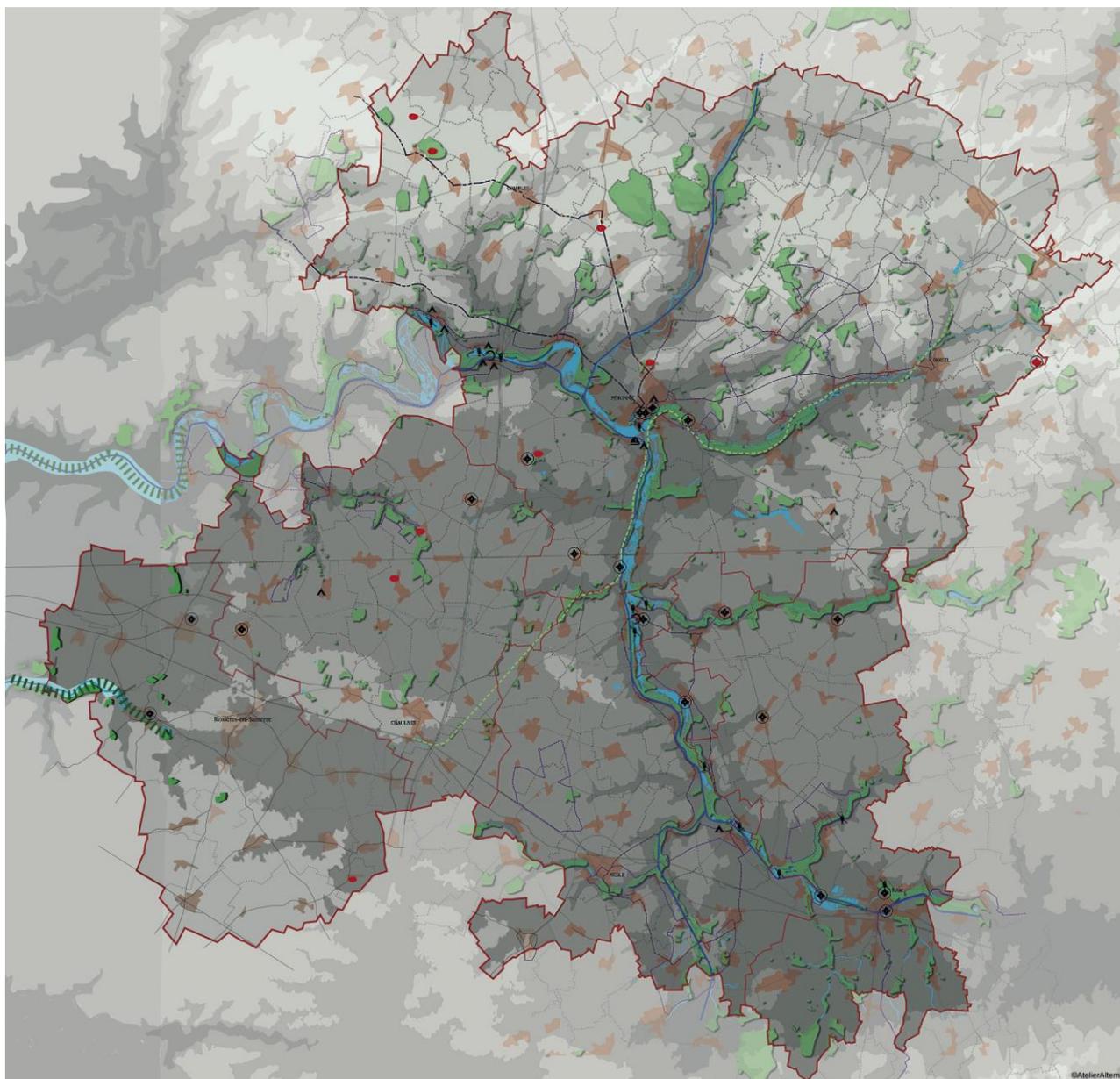


**Le chemin de halage du Canal
de la Somme**

Source : Atelier Altern

- ✓ La mémoire : circuit du souvenir
- ✓ La nature :
 - Les boucles de la Somme.
 - La pêche et la chasse.
 - Les randonnées et le train touristique.

Tourisme et promenades



Tourisme et promenades

- Circuit du souvenir
- Grande Randonnée 655
- Circuits touristiques à vélo : les anguillères, les pigeonniers et les églises
- Petites Randonnées
- Voie de chemin de fer désaffectée : une promenade entre Chaulnes et Épehy
- Canal du Nord - Canal de la Somme : des promenades Nord-Sud

- ▲ Points d'attractivité



0 1km 5km

VII. DES REPERES EVOCATEURS DU GRAND PAYSAGE

L'absence de relief à l'horizon du paysage, les effets de cadrage provoqués par les bosquets d'arbres, mettent en valeur les verticales et silhouettes rigoureuses des équipements disséminés.

Les éoliennes groupées animent l'horizon quand les châteaux d'eau proches de leurs foyers d'habitat indiquent le ou les villages à proximité.

Les lignes haute-tension inerties rythment la portée du regard en franchissant invariablement le paysage.

Ces objets sont cependant moins représentatifs face aux complexes industriels dont l'emprise impressionne au loin et occupe un champ visuel autrement plus imposant.



**Les châteaux d'eau du
Santerre**



Les éoliennes



**Industrie agro-alimentaire à
Nesle**

Source : Atelier Altern

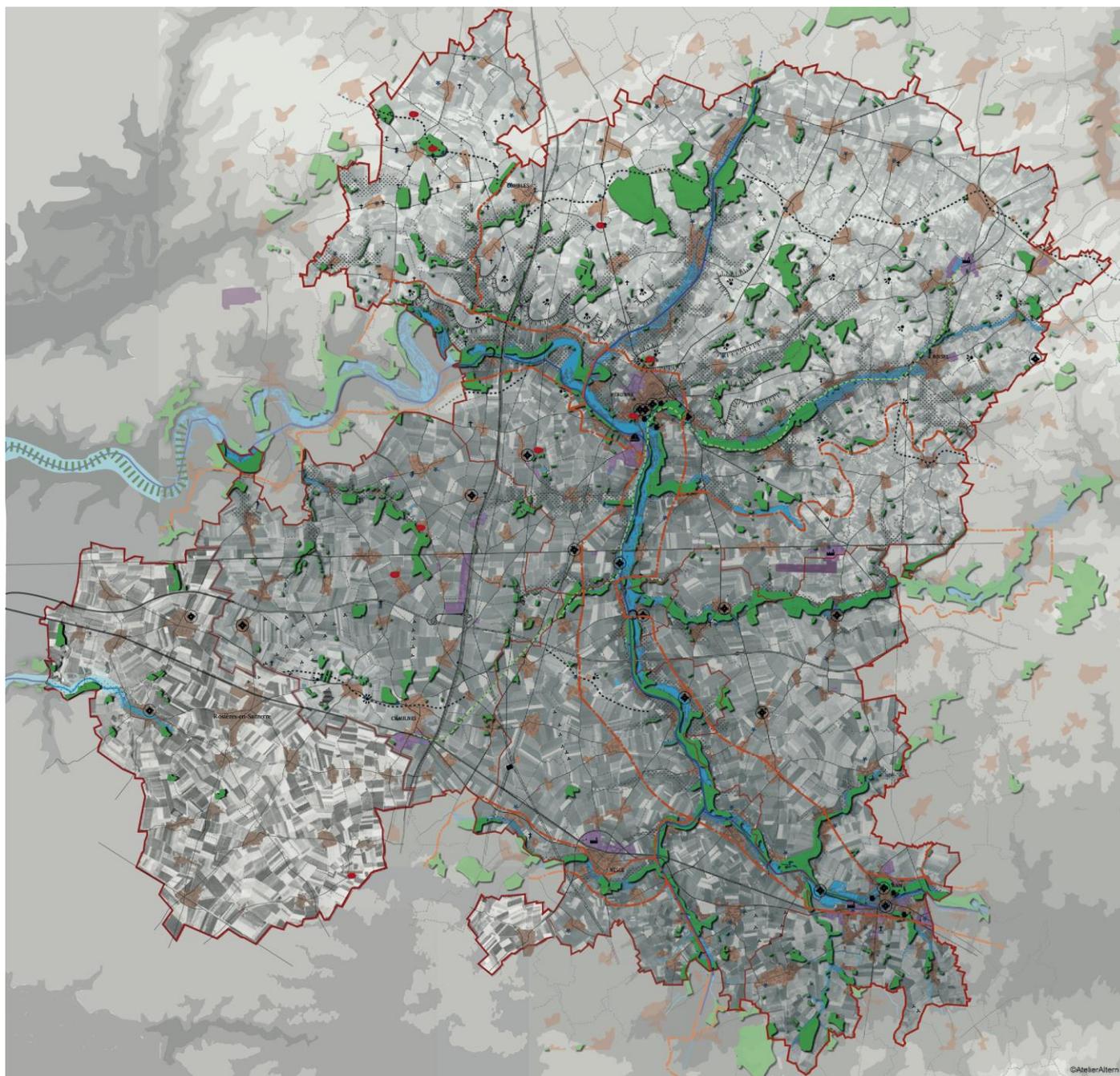
- ✓ Des repères évocateurs du Grand paysage
 - Les éoliennes des plateaux agricoles.
 - Les châteaux d'eau agricole du Santerre.
 - Les usines agro-alimentaires.

VIII. PROJETS ET POTENTIELS

Des projets en cours d'étude pourraient bien ouvrir de nouvelles opportunités pour une valorisation, sinon réappropriation de ses ressources existantes à l'échelle du grand paysage dans son ensemble.

- Un réseau de promenades et circuit vélo-piétons se matérialise déjà sous la forme des chemins de halages et des canaux. Le projet véloroute Vallée de Somme prévoit de prolonger la piste entre Saint-Valéry-sur-Somme et Péronne en raison des spectaculaires boucles de la Somme. Son extension jusqu'à Ham est potentiellement le moyen de faire connaître autrement les singularités du fleuve amont : ses hardines et anguillères, son maraîchage traditionnel, ses pêcheries, mais aussi son petit patrimoine industriel et médiéval qui l'abondent.
- De même, l'ancienne ligne de chemin de fer industriel Chaulnes Ste-Emilie est l'occasion d'une part, de relier le Santerre au Vermandois en traversant presque toutes les séquences paysagères représentées sur son parcours, d'autre part, de guider et renforcer son enrichissement depuis la vallée de la Somme jusqu'aux plateaux agricoles en passant par leurs villages si éloignés des milieux sauvages. Un corridor de nature et de paysages en quelque sorte, sur les traces du patrimoine industriel autrefois solidarisé par cette voie.
- Le canal Seine-Nord Europe est en outre lui-même porteur de projets dont l'impact sera déterminant s'ils sont associés à ces traits disponibles du paysage existant.
- Le projet de maison des éclusiers de Cléry-sur-Somme est ainsi judicieusement localisé à proximité des ouvrages hydrauliques du canal du Nord.
- La Maison du légume (Bonduelle) peut trouver une place pertinente dans ces terres de production, tissant des liens entre hardines, maraîchage et conserveries.

Carte du paysage - synthèse



Carte du paysage - Synthèse et entités paysagères (- - - -)

Villes et villages	Carrières - Sables	Ligne haute-tension
Zones d'activité	Ligne de crête	Éoliennes
Aérodrome	Éperon	Châteaux d'eau
Cimetières	Vue majeure	Cimetière militaire
Agriculture	Friche ferroviaire	Circuit du souvenir
Massif boisé	Autoroute	Monument historique
Domaine de l'eau	Départementale	Usine
Domaine des vallées	Chemin de fer et Canal	Hardines
N		Anguillères
0 1km 5km		

IX. DES ENTITES PAYSAGERES MARQUANTES : DES COLLINES DU VERMANDOIS AU PLATEAU DUSANTERRE EN PASSANT PAR LES BOUCLES DE LA SOMME.

Malgré l'apparente monotonie du paysage, on peut déceler au moins 8 entités paysagères singulières, solidarisiées par une couche agricole équitablément répartie sur l'ensemble du territoire. Nuancé par son assiette géomorphologique et son réseau hydrographique, le paysage se teinte effectivement de motifs naturels, urbains, patrimoniaux et socio-culturels spécifiques, dont la répartition trahit des distinctions, des identités bien affirmées.

IX.1 Le secteur du souvenir, un paysage de mémoire

Fragment oriental du Secteur du Souvenir plus largement représenté dans l'Amiénois, son paysage de grande culture compte parmi les plus remarquables dans le périmètre du Syndicat Mixte.

Partagé par une ligne de crête transversale, il semble se définir en deux facettes contrastées avec pour patrimoine commun le Bois Delville de Longueval et son imposant mémorial Sud-Africain, étape majeure sur le Circuit du Souvenir dont il semble en quelque sorte matérialiser le passage entre Pays Vermandois et Pays Amiénois.

D'une part au Nord un paysage agricole ondulé de petites collines et faibles vallonements tourné vers le proche Pas-de-Calais; d'autre part au sud, un paysage tourné vers les boucles de la Somme dont les amorces de vallons secs évoquent un basculement. Des massifs auxquels se confondent les villages-bosquet ceinturés par leurs cordons boisés. Les routes sur les points hauts en sont jalonnées, et la fréquence des cimetières militaires, tombes et monuments historiques égarés dans la campagne attestent de l'épaisseur que la mémoire de guerre prend ici dans le paysage.



Forêt de Longueval au sommet du plateau



Mémorial et musée Sud-Africain de Delville-Wood



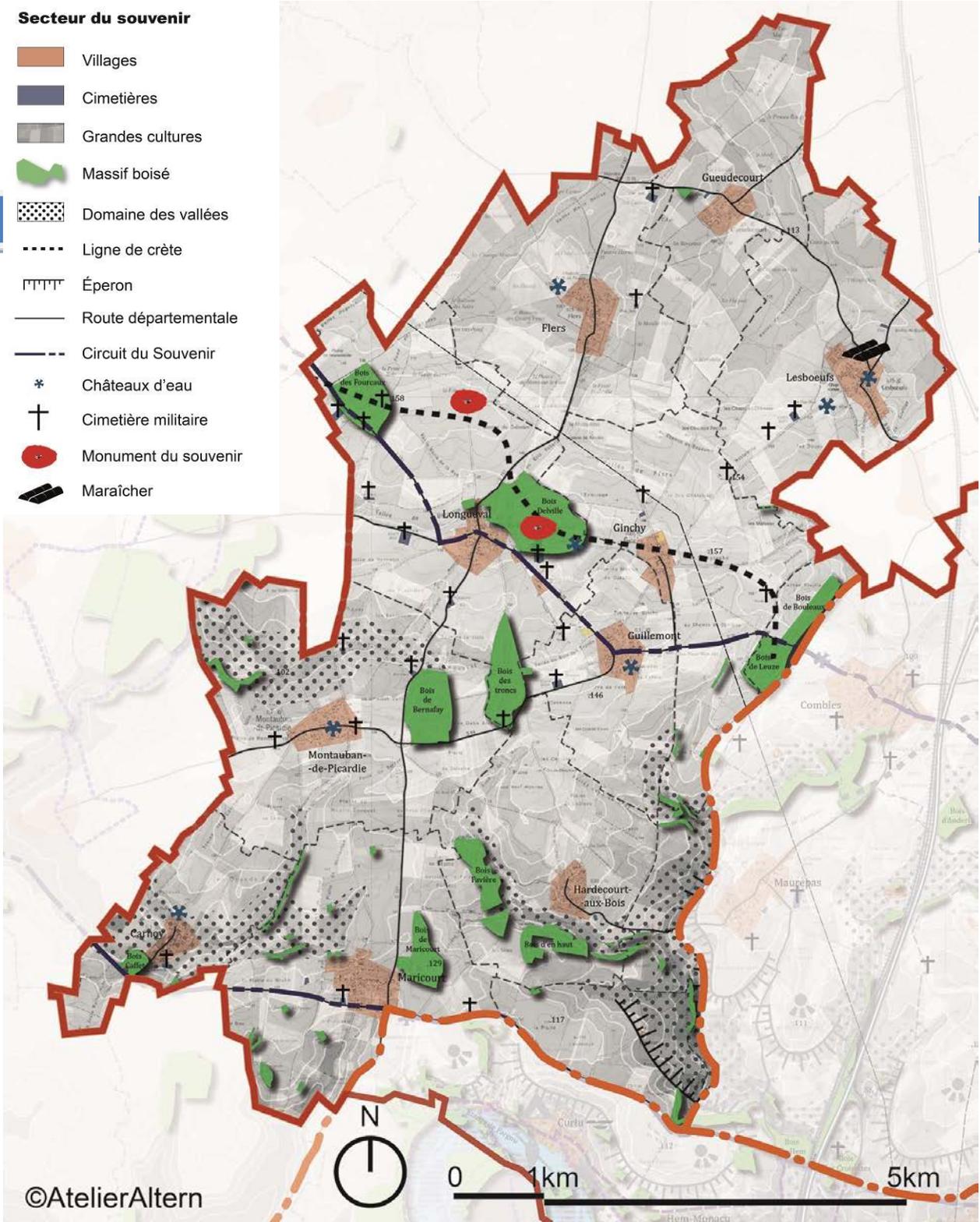
Vallée sèche entre Ginchy et Maurepas

Source : Atelier Altern

Le secteur du souvenir – un paysage de mémoire

Secteur du souvenir

-  Villages
-  Cimetières
-  Grandes cultures
-  Massif boisé
-  Domaine des vallées
-  Ligne de crête
-  Éperon
-  Route départementale
-  Circuit du Souvenir
-  Châteaux d'eau
-  Cimetière militaire
-  Monument du souvenir
-  Maraîcher



©AtelierAltern

Scindée par une ligne de crête transversale, cette vaste entité distingue deux grands paysages.

- Au Nord, un très large vallon sec développe ses grandes cultures en accompagnant la chaussée Brunehaut (D58) et son chapelet de villages-rues, dont la rectitude trahit l'héritage romain.
- Au Sud, largement découpé par les vallées de la Cologne et de la Tortille, un paysage mamelonné de collines séparées de vallées sèches s'échancre aux abords de la Somme de spectaculaires promontoires d'où les vues s'ouvrent vers le plateau du Santerre. Les villes et villages se sont développés majoritairement le long des dépressions, dans les fonds plats ou sur leurs abords à pentes douces, voire à leur extrémité en lisière de plateau.
A l'Est, l'arrière-pays de Roisel s'exprime par une agriculture très prégnante ponctuée de garennes, allant quasiment jusqu'à réduire l'emprise de la Cologne à son seul lit mineur. La sucrerie de St-Emilie et le silo à grain de Roisel s'y affirment comme deux grands repères du paysage.

Dans la vallée de la Tortille tout autant cultivée, le grand canal du Nord se fraye un chemin ascendant de Péronne à Moislains par plusieurs écluses successives relativement proches.

Tournées vers Péronne, les routes départementales épousent les contraintes topographiques et proposent des voies tantôt confinées au creux des vallons, tantôt sur les crêtes.

Les parcours de Petite Randonnée et un circuit vélo orienté patrimoine se sont constitués en réseau à proximité de la Cologne et de sa vallée sèche attenante.



**Les alignements de la RD 917
sur une ligne de crête près de
Nurlu**



Les collines depuis Maurepas

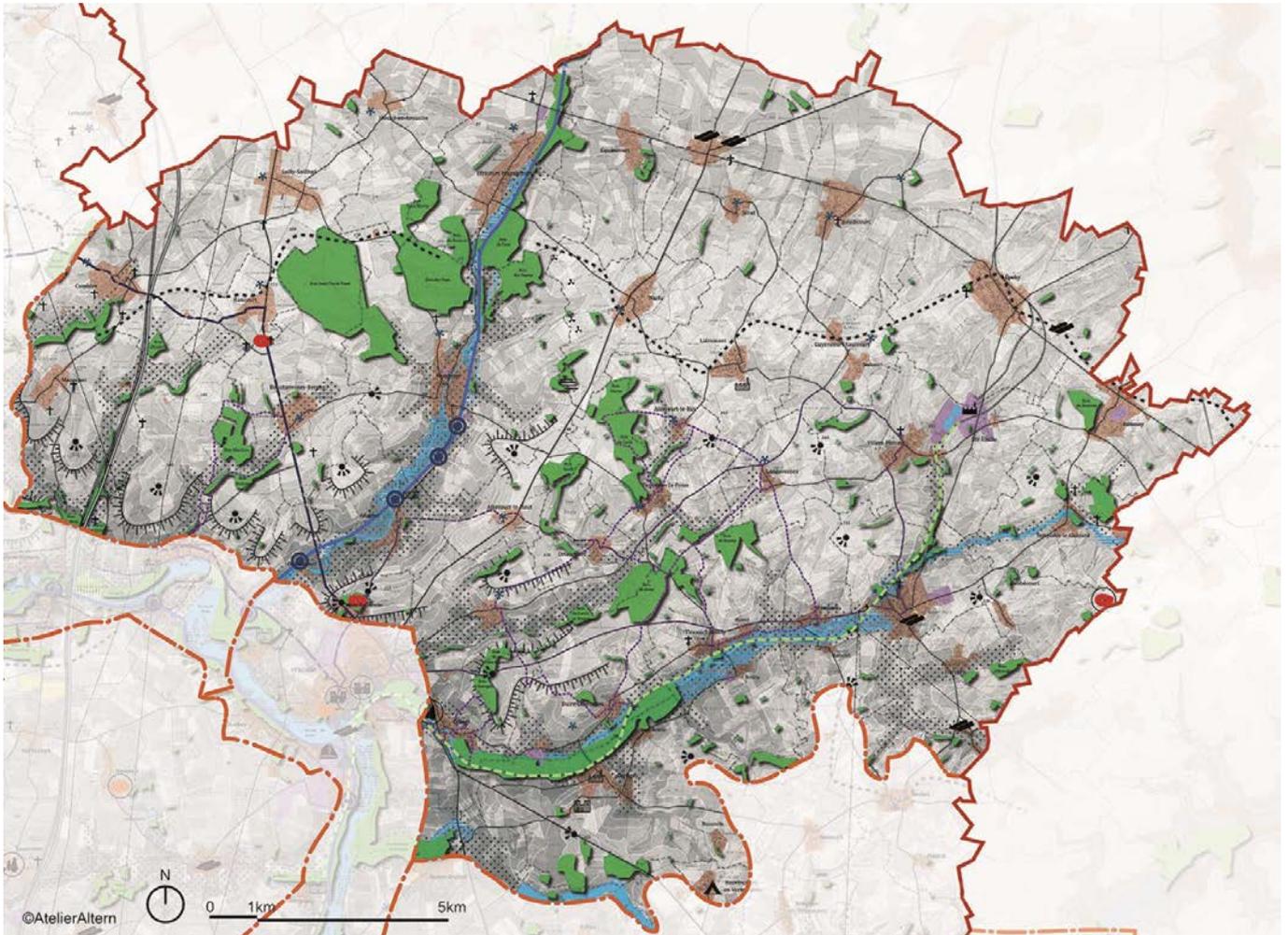


**Vallée-sèche cultivée de
Villers-Faucon**

Source : Atelier Altern

- ✓ Une palette de paysages,
- ✓ Des points de vue spectaculaires depuis les éperons.
- ✓ Le Mont Saint-Quentin, un sanctuaire observatoire.
- ✓ Les écluses.
- ✓ Les sentiers des vallées sèches et la friche de l'ancien chemin de fer.

Les collines du Vermandois



Les collines du Vermandois

	Villes et villages		Ligne de crête		Circuit du Souvenir		Camping
	Zones d'activités		Éperon		Circuit vélo des pigeonniers		Monuments historique : la boîte à cailloux
	Cimetières		Vue majeure		Petite randonnée		Monuments historique : Pierre de Gargantua
	Grandes cultures		Friche ferroviaire		Éoliennes		Bâtiment ou vestige industriel
	Massif boisé		Autoroute (A1)		Châteaux d'eau		Château
	Domaine de l'eau		Route départementale		Cimetière militaire		
	Domaine des vallées		Chemin de fer et Canal		Usine : sucrerie		
	Station de compostage		Écluse		Maraîcher		

Largement dédié à l'agriculture intensive, le plateau du Vermandois se délimite naturellement au Nord par la lisière Sud de la vallée de la Cologne. Paysage plat relativement homogène, ses horizons perturbés trahissent l'écoulement de l'Omignon et de la Germaine, affluents de la Somme.

A ces deux transversales naturelles s'intercalent deux importantes infrastructures majeures du territoire, la chaussée Brunehaut (D1029) et l'autoroute A29.

Villages-rue et villages-bosquets rythment la traversée des grandes cultures où persistent encore à leurs côtés quelques rares vergers.

Planté sur la départementale D1029, Estrées-Mons se distingue véritablement comme pôle d'activité, avec son usine Bonduelle et le centre de recherche agronomique de l'INRA disposé auprès de l'imperceptible aérodrome de Péronne-St-Quentin. Le plateau à vocation économique contraste ainsi avec les vallées discrètes, où se concentrent éléments de patrimoine naturel, culturel, et de loisirs.

Malgré les nombreuses destructions, l'Omignon et le cœur historique du Vermandois concentrent les églises classées, mais aussi des vestiges de villas gallo-romaines (Ennemain, Saint-Christ, Croix, Devise, Monchy-Lagache). De beaux exemples d'architecture de la reconstruction d'après-guerre y sont aussi observables (église et monument aux morts de Devise). St-Christ-Briost à la confluence avec la Somme entretient son attractivité de loisirs dans un cadre naturel entretenu et fréquenté. Un chapelet de petites concessions de pêches émaillées de pontons et cabanons participent fortement à l'identité paysagère, sociale et culturelle de cette confluence.



Derrière les légumes de pleins champs, l'usine Bonduelle



La ripisylve de l'Omignon à Athies

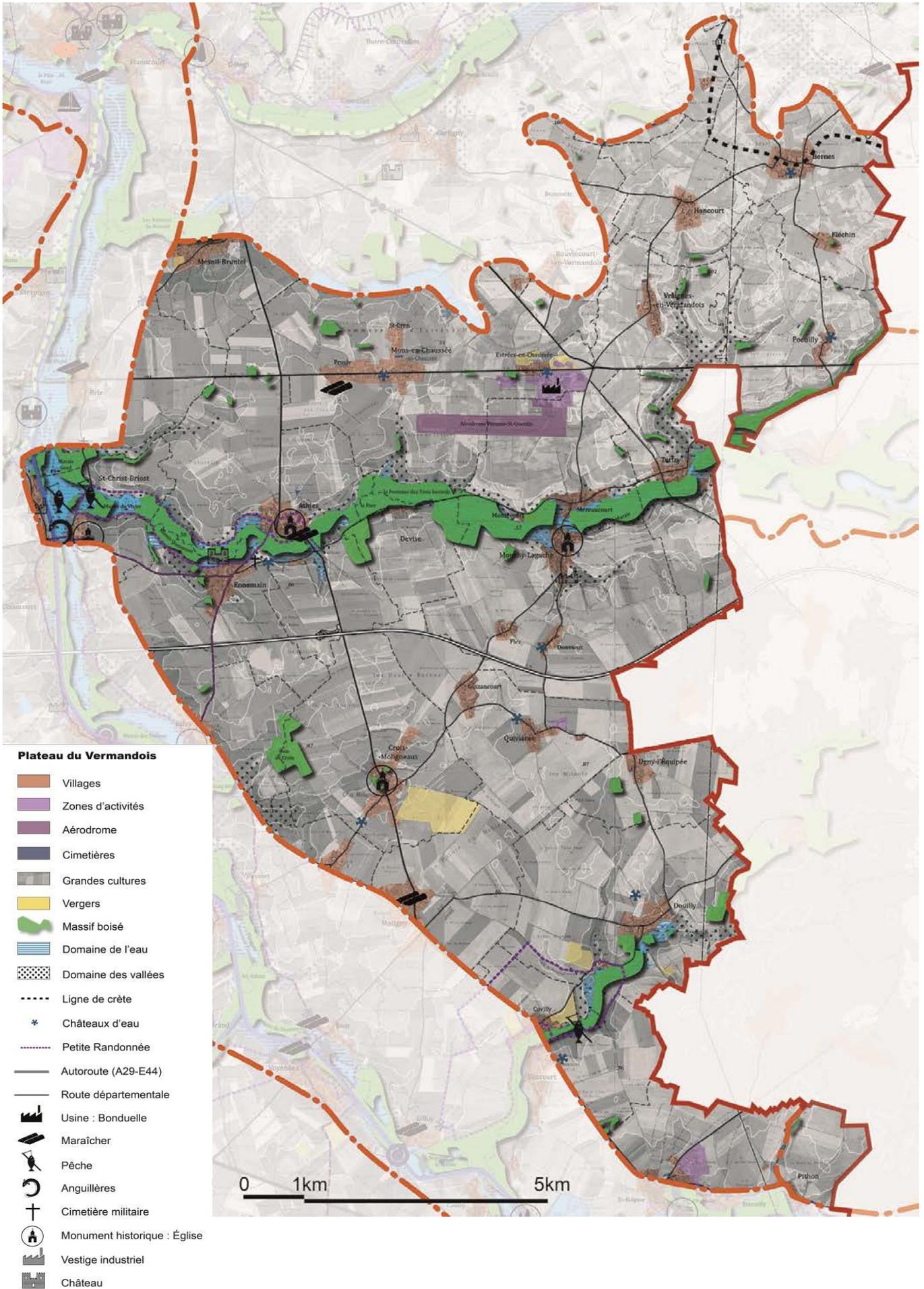


La pêche à Saint-Christ-Boist

Source : Atelier Altern

- ✓ Plateau aux activités agricoles ouvertes et homogènes.
- ✓ La vallée introvertie de l'Omignon et son patrimoine bâti, naturel et culturel.
- ✓ Les sentiers en fond de vallée.

Le plateau du Vermandois



Faiblement représentée sur le territoire du Syndicat Mixte, cette entité ici fragmentée n'en est pas moins amorcée à partir de la séparation du canal de la Somme et du canal du Nord.

Imprimé sur les ondulations des éperons, le cours de la Somme d'apparence sauvage est rigoureusement maîtrisé et entretenu, avec un soin particulier porté sur les deux espaces naturels sensibles (marais de Feuillères et de Cléry-sur-Somme). Réserve de biodiversité avérée suivie par quatre protocoles environnementaux (Natura 2000 oiseaux-habitat / ZNIEFF 1-2), cette partie du fleuve concentre des équipements touristiques et activités de nature. Les nombreux campings en sont la preuve. La pêche y prend une tournure particulièrement intégrée au paysage, car de nombreuses constructions légères, petites pêcheries, sont implantées sur certains bras de terre en concessions privées comme à St-Christ-Briost, Villecourt, Béthencourt-sur-Somme ou encore Buny.

La beauté du site protégé des boucles étendue au-delà du périmètre d'étude est facilement accessible par des sentiers de petite randonnée, le circuit des anguillères et le passage du canal qui ouvre des promenades atypiques par son chemin de halage.

L'installation des villages s'est effectuée sur les berges rive droite au pied des éperons qui les surplombent de presque 70 mètres, le long des courbures de méandre. Les ponts systématiquement partagés par deux villages, sont l'occasion de spectaculaires vues transversales. Tout aussi surprenant, la traversée de la LGV (Paris-Lille) et de l'autoroute A1 propose un spectacle tout en contraste avec l'écoulement du fleuve.



Curly, la Somme et les larris de la Montagne de Vaux



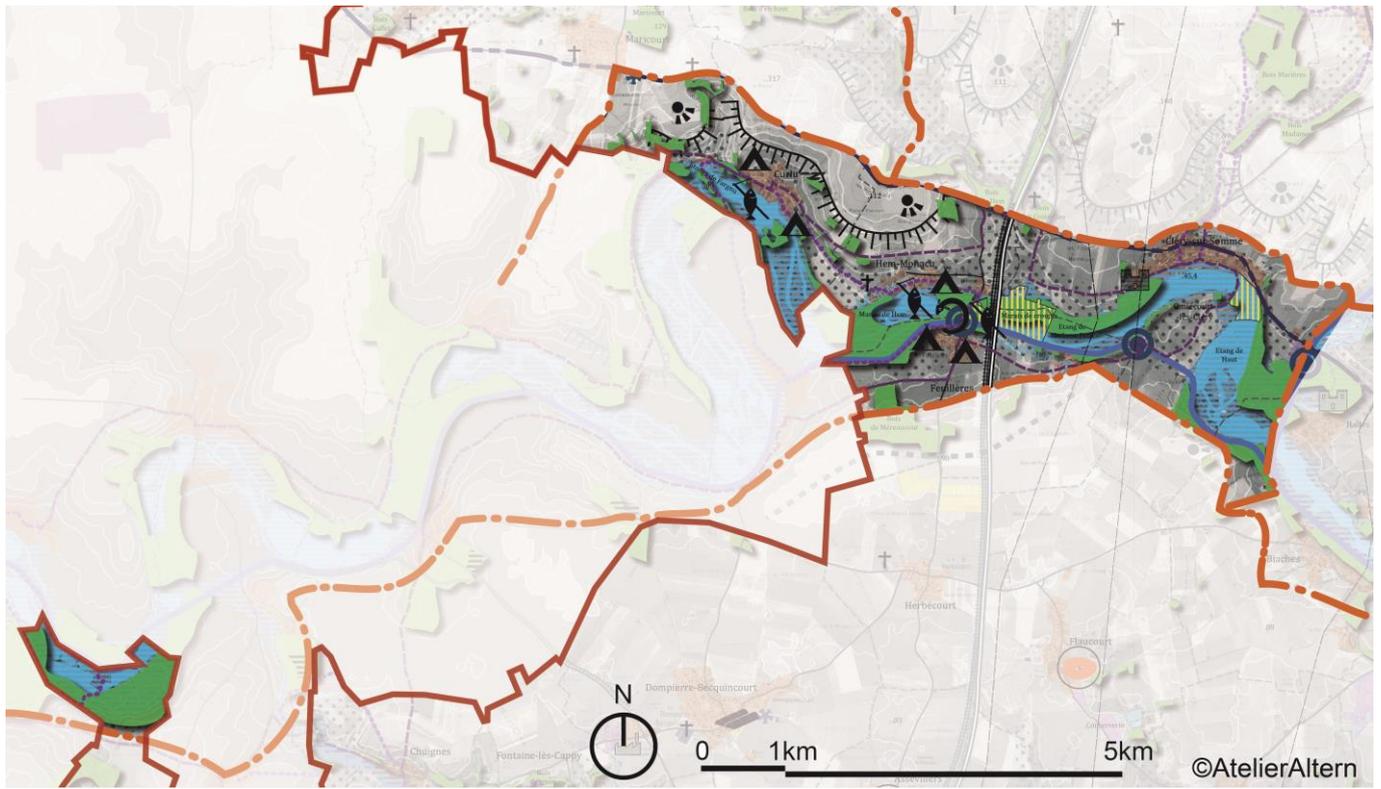
Le canal de La Somme à l'écluse de Feuillères



Le canal de la Somme et le pont LGV à Feuillères

- ✓ Des infrastructures touristiques au plus près de la nature du fleuve.
- ✓ La Somme sauvage mais entretenue.
- ✓ Les éperons observatoires.
- ✓ Les écluses et raccourcis du canal de la Somme.
- ✓ Les TGV.
- ✓ Les sentiers et le circuit des anguillères.

Les boucles de la Haute Somme



Les Boucles de la Haute-Somme

	Villages		Autoroute (A1)		Circuit du Souvenir
	Cimetières		Route départementale		Circuit vélo des anguillères
	Grandes cultures		Chemin de Fer (TGV)		Petite Randonnée
	Massif boisé		Canal		Camping
	Domaine de l'eau		Écluse		Château
	Domaine des vallées		Pêche		Cimetière militaire
	Espace naturel sensible		Anguillère		Vue majeur
					Éperon
					Ligne haute-tension

Très identifiable par son cordon ripisylve, le paysage de la Somme-amont solidarise Ham à Péronne. Toutes deux sont stratégiquement établies sur ou à proximité de confluences (respectivement Somme-Cologne et Somme-Beine). Principal foyer urbain du territoire et centre administratif du Syndicat Mixte, la ville fortifiée en est d'autant plus le centre géographique par sa localisation à la croisée des grandes entités de paysage.

Au contact avec la vallée, caractérisée par l'architecture de la reconstruction exprimée par la brique, les villages jalonnent le fleuve, seuls ou par deux à la faveur d'un pont, ou bien en rive gauche contre le canal à grand gabarit. A leurs côtés, au plus près de la voie canalisée, un patrimoine varié de vestiges néolithiques, industriels (sucrierie d'Epéanancourt) ou médiévaux (château d'Happlaincourt) attestent de l'importance stratégique toujours prégnante que tenait la vallée à travers l'Histoire.

Maintenue en eau par un complexe système de vannage, cette large et plate vallée alluviale ne se dévoile partiellement depuis les routes lors des franchissements qui ouvrent des vues transversales. Cependant, sur sa longueur le chemin de halage du canal augmenté des sentiers de petites randonnées et du circuit cyclable des églises, y proposent des promenades.

Au-delà de son caractère sauvage, le marais inondable et fertile est en outre à l'origine des hardines, une pratique maraîchère d'appoint traditionnelle propre à Péronne et Ham. Bien qu'elles soient peu connues, les hardines constituent un point fédérateur déterminant de l'identité culturelle et sociale locale. Elles sont notamment pour la ville de Ham, tout aussi emblématiques que la sucrierie d'Eppeville. Les exploitations maraîchères établies auprès du fleuve en sont en quelque sorte les héritières.



Les hardines de Péronne



Le chemin de halage près de Cizancourt

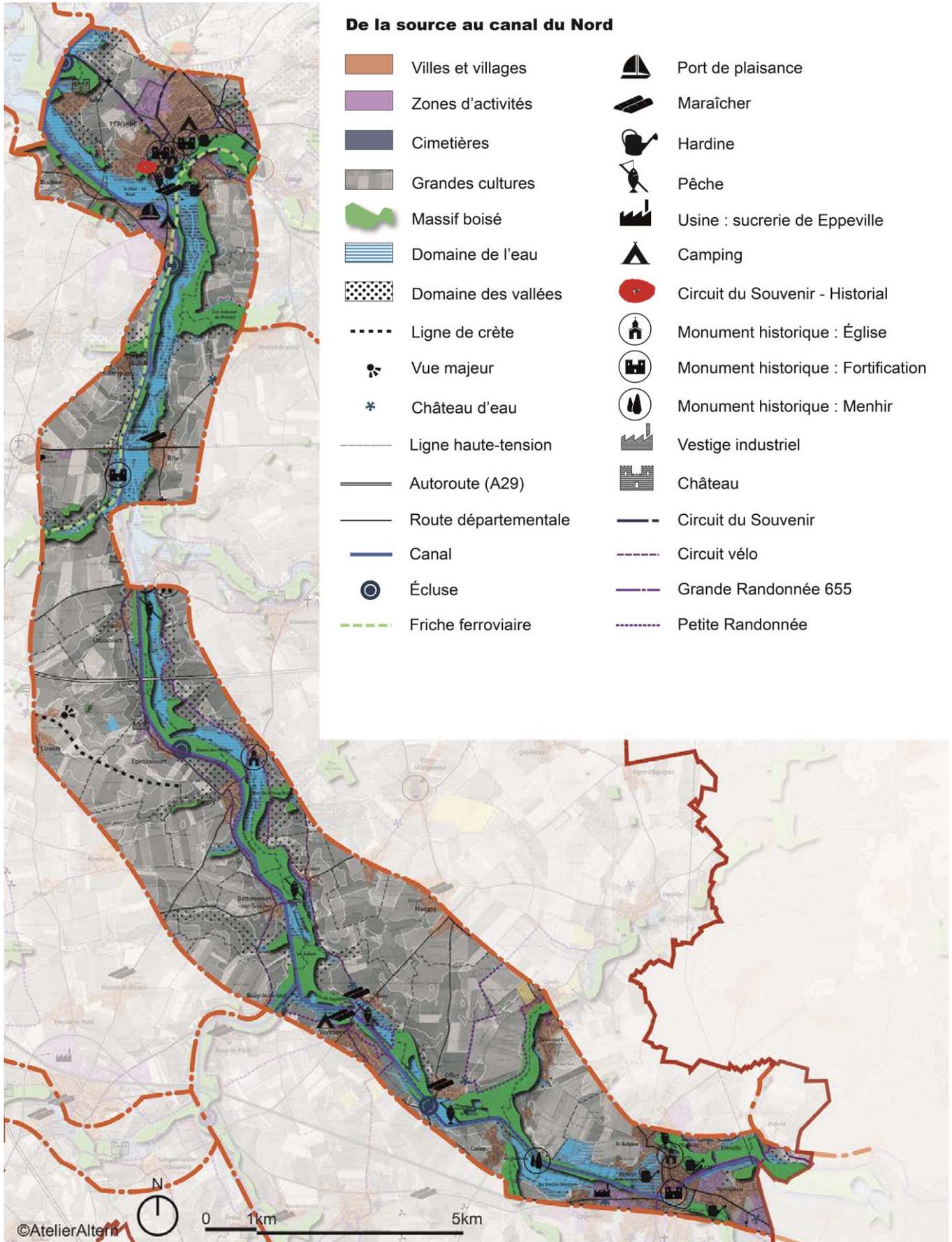


Les hardines de Ham

Source : *Atelier Altern*

- ✓ La Somme des marais et des étangs.
- ✓ Les hardines de Péronne et Ham.
- ✓ Le maraîchage traditionnel de la Somme.
- ✓ Le petit patrimoine le long du canal.
- ✓ Les chemins de halage.
- ✓ Les confluences.

La Somme conservée



Le plateau du Santerre se définit par son espace. Un espace occupé par de grandes cultures, semées sur des parcelles remembrées, attribuées à des exploitations atteignant en moyenne plus de 100 hectares. Seule une poignée de maraîchers installés dans les villages sont ainsi venus bénéficier de l'exceptionnelle qualité des limons du plateau.

Purement agricole, ce territoire aux larges horizons est l'image la plus représentative de l'aire d'étude perçue depuis les grands axes de communication ouverts sur le paysage, à savoir : l'A1 Paris-Lille, l'A29 Amiens-St-Quentin, la chaussée Brunehaut Amiens-St-Quentin (D1029), la D1017 Senlis-Péronne, la LGV Paris-Lille et la ligne de chemin de fer inter-régionale Amiens-St-Quentin.

L'apparition fugace de cimetières militaires sur leur trajet en évoque tout juste l'histoire, tandis que zones d'activités (Haute-Picardie) et silhouettes d'usines agroalimentaires (Chaulnes, Nesle) jalonnent la traversée.

Occupé par un maillage de villages-bosquets aux caractéristiques isolées derrière leur tour de ville arboré, le plateau s'anime au moindre obstacle visuel.

Les bosquets d'arbres et garennes esquissent ensemble des fenêtres sur de lointains objets comme les châteaux d'eau. De même, les lignes haute-tension et éoliennes exposées aux vents s'imposent facilement dans ce paysage.

Délimité à l'est et au nord-ouest par la vallée de la Somme dont le cordon ripisylve se devine, le Santerre trahit quelques vallons secs lorsque des massifs boisés conséquents en épousent les pentes. D'autres au contraire signalent une colline bien qu'elle soit rare. Ils agissent ainsi comme des seuils et désignent un changement de topographie au passage des routes (creux du bois de Soyécourt sur la D1029 et colline de Lihons).

Le patrimoine, qu'il soit classé, médiéval, industriel ou de mémoire, est quant à lui réparti très aléatoirement, éparpillé dans l'étendue des champs, aux intersections, aux abords des villages.

Les promenades proposées sont rares, et le chemin de fer désaffecté entre Chaulnes et Ste-Emilie dans le Vermandois matérialise très distinctement par sa friche un tracé substantiel.



Les frondaisons signalent le vallon sec de Fontaine-lès-Cappy



Une éolienne, un cimetière militaire et signalé par ses bois, la colline de Lihons

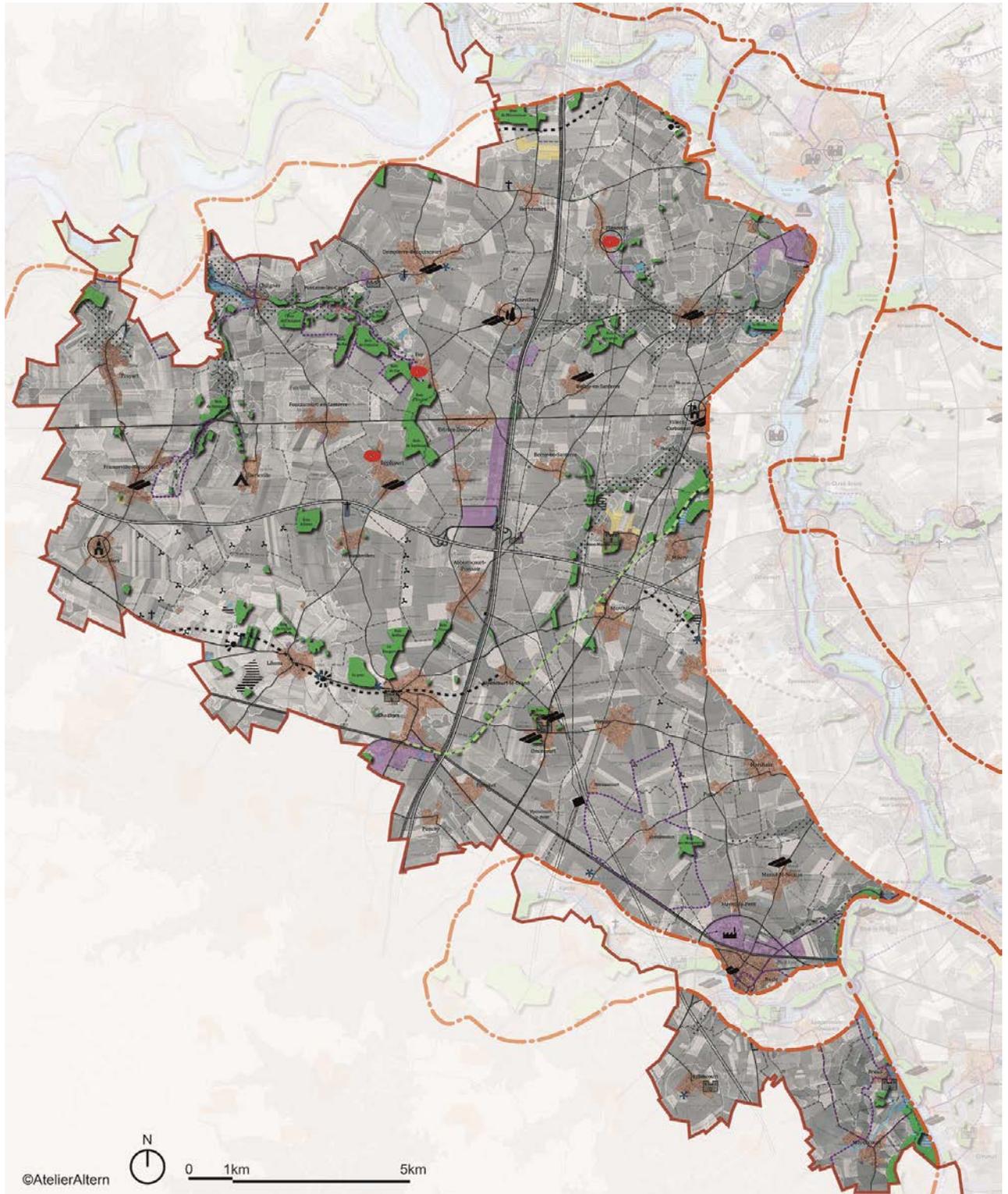


Le cimetière militaire du village-bosquet de Dompierre-Becquincourt

Source : Atelier Altern

- ✓ Les éoliennes et châteaux d'eau.
- ✓ Des villages remarquables mais isolés.
- ✓ Les usines agroalimentaires.
- ✓ Le maraîchage et les sentiers des vallons secs.
- ✓ Les carrières de Sables.
- ✓ Les vestiges industriels.
- ✓ La friche de l'ancien chemin de fer, un corridor en devenir.

Le plateau du Santerre



Plateau du Santerre

Villes et villages	Ligne de crête	Ligne haute-tension	Vestiges de la grande guerre
Zones d'activités	Vue majeure	Éoliennes	Monuments historique : Églises
Cimetières	Friche ferroviaire	Château d'eau	Monuments historique : Monument allemand
Grandes cultures	Autoroute (A1-A29)	Cimetière militaire	Monuments historique : Polissoir d'Assevillers
Vergers	Route départementale	Usine agroalimentaire	Bâtiment ou vestige industriel
Massif boisé	Chemin de fer	Maraîcher	Château
Domaine des vallées	Circuit vélo des églises	Camping	
Carrières - Sablières	Petite randonnée		

" Eloignées des axes de circulation, les vallées de la Luce et de l'Ingon sont de discrètes incisions à travers les horizons céréaliers du plateau du Santerre. Leurs méandres, leur végétation ripisylve et les quelques éléments d'architecture ancienne, les distinguent des paysages d'openfield alentour. " Atlas des paysages de la Somme, Bertrand Le Boudec et Hélène Izembart, Direction régionale de l'environnement, Picardie.

Peu profonde, très évasée et cultivée, la vallée alluviale de l'Ingon se remarque par son haut rideau de peupleraies. Parcourue par ce modeste affluent de la Somme, cette parenthèse se fait singulière au regard du profil de sa plaine alluviale.

Canalisée entre deux chemins sur talus, elle est coupée par des chaussées transversales permettant de la maintenir en eau. Un dispositif qui permettait autrefois de faire tourner des moulins en amont de Nesle, mais qui contribue aujourd'hui à tenir les étangs de pêche. Cette plaine fertile profite aux maraîchers qui s'y sont installés.

Attenante au pôle industriel agroalimentaire, la ville de Nesle à l'origine organisée sur les pentes et fond topographiques, s'est tournée vers le plateau, au plus près de son usine, encore visible depuis les basses terres. Un chapelet de villages y est solidarisé par des routes établies en haut de la vallée. Aucun patrimoine historique n'y est recensé, mais cette vallée disposant de deux châteaux suggère l'intérêt suscité par son paysage, tout de même bien doté en promenades.



Le fond de vallée inondable de Nesle et ses peupleraies caractéristiques



Languevoisin-Quiquerry dans la pente cultivée de la vallée de l'Ingon

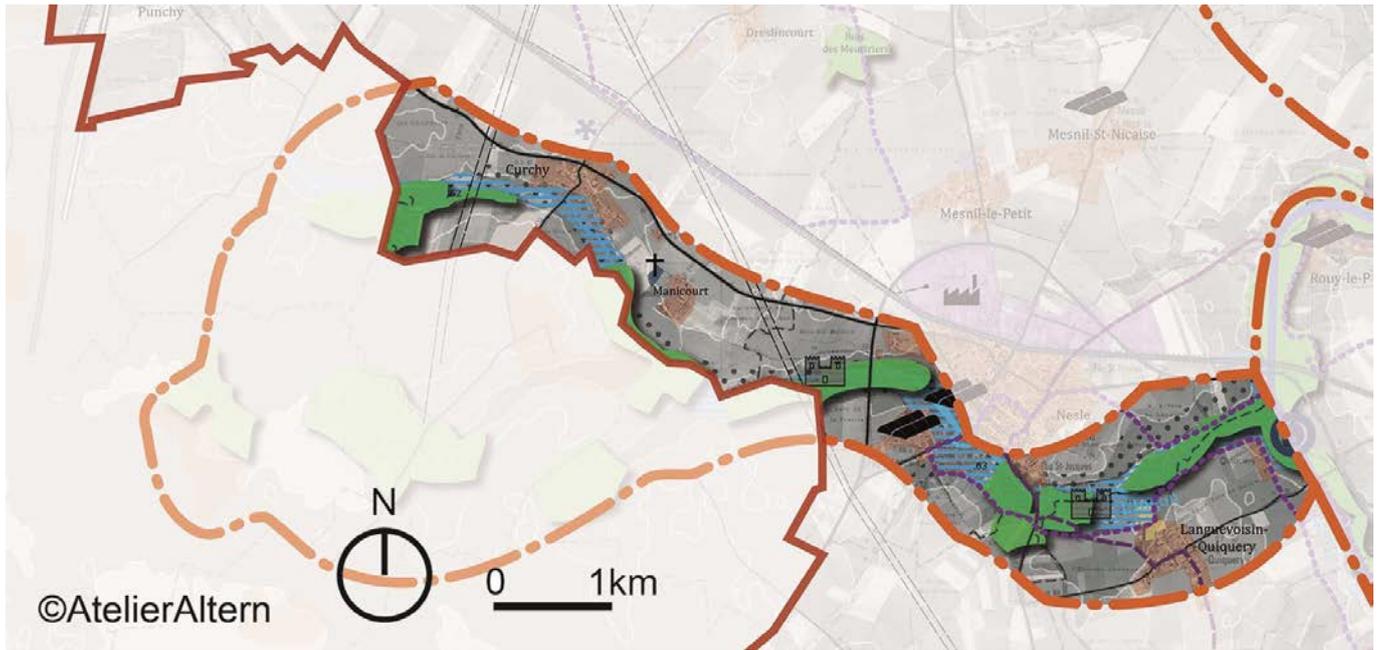


Le relais agricole de Languevoisin-Quiquerry sur le canal du Nord

Source : Atelier Altern

- ✓ Le système hydraulique des chaussées et routes sur talus.
- ✓ Les prairies inondables de l'Ingon.
- ✓ Les domaines et petits châteaux sur l'Ingon.
- ✓ Le relai agricole et l'écluse du canal du Nord.

La Vallée de l'Ingon



Vallée de l'Ingon

	Villages		Route départementale
	Cimetières		Ligne haute-tension
	Grandes cultures		Château
	Verger		Cimetière militaire
	Massif boisé		Écluse
	Domaine de l'eau		Maraîcher
	Domaine des vallées		

Associé à l'entité paysagère du Santerre dans l'analyse de l'Atlas des paysages de la Somme, ce paysage se singularise à l'échelle d'étude du SCOT.

Certes largement occupé par les grandes cultures et disposé aux éoliennes comme le plateau voisin, il n'en est pas moins différent par la présence affichée de cours d'eau (ruisseau du Ponchy, l'Allemagne et la Beine).

Accompagnées de leurs ripisylves et peupleraies, les vallées scindent et contractent l'espace délimité par le canal et la Somme.

Plus proche de la Somme (en moyenne 10 mètres au-dessus), ces basses terres constituées d'alluvions anciennes attestent de leur caractère potentiellement inondable. Les villages sont en conséquence établis soit le long des vallons pour disposer de ses ressources, soit sur des points hauts comme Esmery-Hallon. De même, le maraîchage relativement plus représenté en proportion, profite du sol très fertile des alluvions fluviales.

Le petit patrimoine des domaines et châteaux bien plus représenté qu'ailleurs semble constituer un trait de caractère fort, dissimulé dans les vallons, sinon en retrait à leurs abords. Ils marquent le paysage, jusqu'à identifier une commune comme à Grécourt dont le hameau-village est pour ainsi dire construit autour de d'un ancien domaine.



L'enceinte fortifiée du domaine de Robécourt à Grécourt



Esmery-Hallon village-bosquet sur son élévation

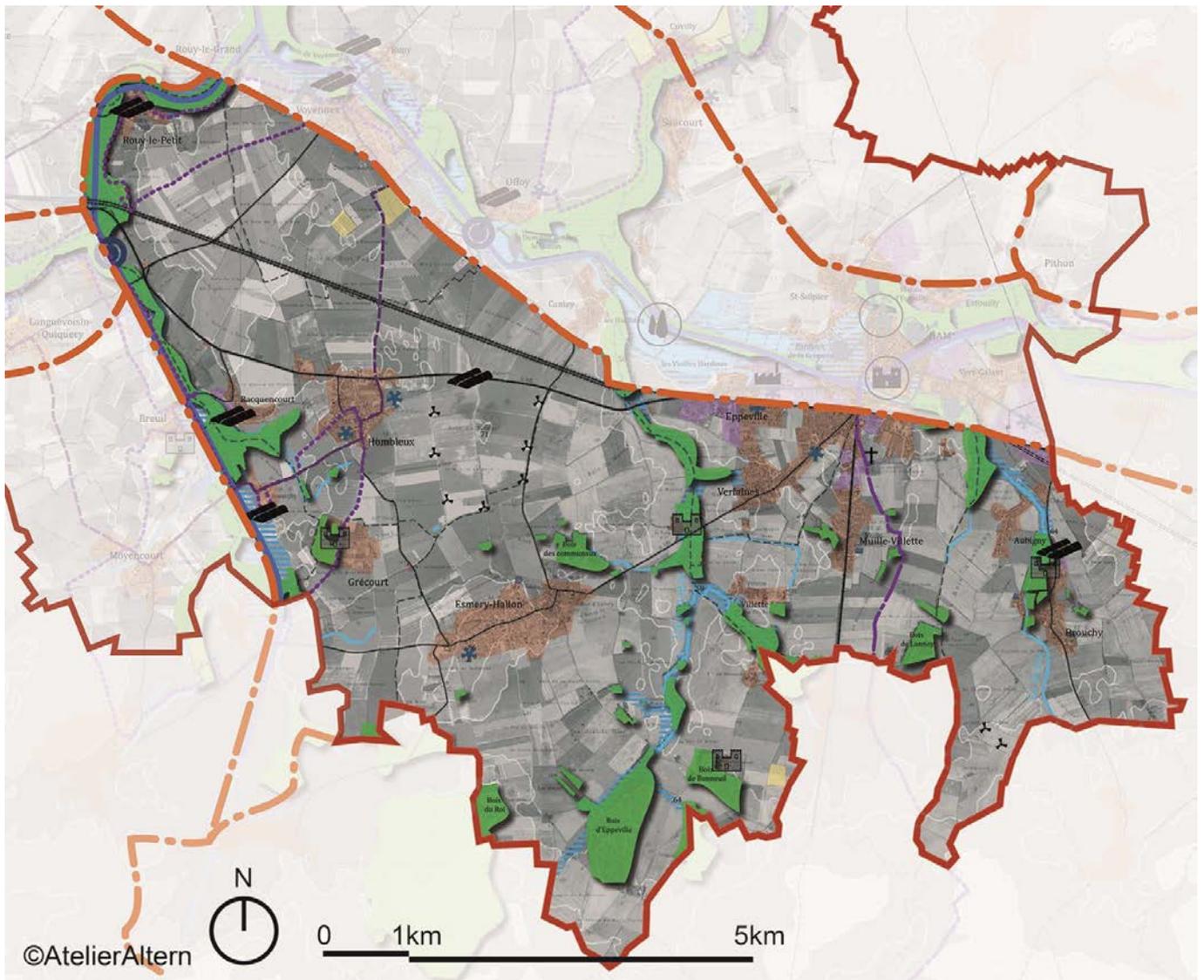


La porte des peupleraies de l'Allemagne en direction de Ham

Source : *Atelier Altern*

- ✓ Une enceinte de ripisylves et peupleraies.
- ✓ Des domaines-bosquets, le long des rivières.
- ✓ Des éoliennes.
- ✓ Du maraîchage dans les vallons.

Les petites confluences du Santerre



- | | | | |
|---|---------------------|---|----------------------|
|  | Villages |  | Route départementale |
|  | Cimetières |  | Ligne haute-tension |
|  | Grandes cultures |  | Château |
|  | Verger |  | Cimetière militaire |
|  | Massif boisé |  | Écluse |
|  | Domaine de l'eau |  | Maraîcher |
|  | Domaine des vallées | | |

X. 4 TYPES DE VILLAGE

X.1 Le village-bosquet : autour de la rue

Éléments de qualité :

- Le pourtour d'arbres signale et façonne la silhouette de village tout en marquant un seuil, une entrée dans son emprise habitée;
- Le tour de ville propose un accès direct sur la campagne cultivée et libère une promenade alternative et protégée autour du village;
- Les accotements enherbés introduisent le vocabulaire rural jusqu'au cœur du village où ils font office de trottoir;
- Les cultures en cœur de village introduisent un dialogue complémentaire entre village et campagne cultivée;
- Les pâtures en ville font en même temps office d'espaces tampons entre habitat et grandes cultures, de fenêtres sur le paysage agricole, et d'espaces de vie et de rencontre avec l'animal d'élevage;
- Les mares proposent de modestes mais essentielles niches écologiques accessibles au milieu d'un territoire entièrement cultivé, éloigné des réservoirs de nature sauvage;
- Le square planté de l'église constitue un espace public de rencontre de qualité;
- Les bâtiments agricoles en cœur de village contribuent à valoriser l'activité traditionnelle identitaire de la campagne locale;
- Les granges sur rue façonnent leur singularité.

Éléments négatifs ou sensibles :

- La priorité routière en cœur de village;
- Les aires parfois surdimensionnées;
- Le lotissement autonome refermé sur lui-même hors contexte rural et détaché du front de rue;
- La mitoyenneté abandonnée le long des axes stratégiques, au gré du mitage.



Tour de ville à Estrées-Déniécourt



Prairies ouvertes sur la campagne à Estrées-Déniécourt



Calvaire à Foucaucourt-en-Santerre

Source : Atelier Altern

Le village-bosquet, autour d'une rue



©AtelierAltern

Patrimoine bâti	Espaces publics	Patrimoine végétal significatif	Voirie	Divers	Hydrographie
Bâti	Pelouses, square et bas-côtés entretenus	Arbre	Route	Aire de stockage agricole	Bassin
Agricole	Revêtement minéral	Cultures	Chemin de terre	Calvaire	
Mairie		Pâtures et prairies	Chemin agricole (tour de ville)		
Église					

Éléments de qualité :

- Le pourtour d'arbres et murs de briques et les bâtiments agricoles proposent une silhouette caractéristique;
- Les bâtiments d'angle d'architecture traditionnelle et d'utilité publique : mairie-école, bar-tabac, ...
- La pelouse place-public plantée au pied de la Mairie comme lieu fédérateur;
- Les accotements enherbés comme trottoirs;
- Le cimetière militaire entretenu au dehors du village : petit patrimoine significatif à l'approche du village;
- Le calvaire d'intersection bordé de tilleuls à l'entrée du village : petit patrimoine identitaire très représenté dans la campagne;
- Les routes de village se prolongent dans les champs;
- Les pâtures et prairies aux abords des aires habitées et en façade;
- Les bâtiments agricoles conservés dans le village;
- Les granges sur rues en briques caractéristiques.

Éléments négatifs ou sensibles :

- Pas de centralité affirmée;
- L'alignement sur rue pas toujours respecté;
- La mitoyenneté négligée le long des axes stratégiques.

Le village-bosquet

- ✓ Un tour de ville arborée.
- ✓ L'agriculture en ville : pâtures et prairies en façade.
- ✓ Des pelouses en guise d'espace public.

Le village-bosquet, autour d'une intersection



Patrimoine bâti

-  Bâti
-  Agricole
-  Mairie
-  Cimetière

Espaces publics

-  Pelouses et bas-côtés entretenus
-  Revêtement minéral
- Divers**
-  Aire de stockage agricole
-  Calvaire

Patrimoine végétal significatif

-  Arbre
-  Cultures
-  Pâtures et prairies

Voirie et topographie

-  Route
-  Chemin de terre
-  Courbes de niveau et talus

X.3 Le village de vallon sec : le village encaissé

Éléments de qualité :

- Les entrées de vallée sur routes encaissées : les brèches plantées caractéristiques préparent l'arrivée sur le village et en mesurent l'approche;
- L'entrée Sud signalée par un calvaire planté de tilleuls à l'intersection d'un chemin de terre très représentative de la ruralité locale;
- Les accotements enherbés entretenus jusqu'au cœur du village;
- Une pelouse fédère l'espace public autour de la mairie, de l'église et du cimetière qui s'y adosse;
- L'intersection centrale matérialisée par un groupement de maisons corps de ferme traditionnels en angle, murs de briques et pignons sur rue représentatifs du schéma rural local;
- L'agriculture en cœur de village : l'exploitation maraîchère conservée y maintient et valorise l'activité rurale;
- Les pâtures et prairies intégrées, ouvertes sur les grandes cultures;
- Les dessertes prolongées sur les chemins de terre dans la continuité des champs conserve l'accès aux parcelles;
- Les contacts des bois et rideaux le long des chemins agricoles introduits une biodiversité autrement absente de l'environnement cultivé.

Éléments négatifs ou sensibles :

- L'éloignement au front de rue des nouvelles constructions;



Route encaissée bordée de bois à Villers-Faucon



Culture de fond de vallée et friche de pente forte à Chuignes



Pâtures et église de Fontaine-lès-Cappy

Source : *Atelier Altern*

Le village-de vallon sec, village encaissé

- ✓ Une urbanisation sur talwegs et pentes douces.
- ✓ Des rideaux d'arbres sur talus, des bois sur pentes fortes.
- ✓ Des routes encaissées.

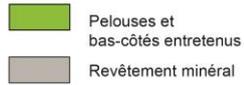
Le village-de vallon sec : le village encaissé



Patrimoine bâti



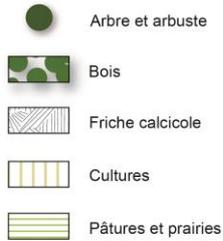
Espaces publics



Hydrographie



Patrimoine végétal significatif



Voirie et topographie



Divers



Éléments de qualité :

- Rideaux d'arbres et ceinture arborée dessinent la silhouette de village;
- Le cimetière par son enceinte amorce le village;
- Les approches empruntées par routes encaissées et/ou plantées à l'arrivée du plateau matérialisent les entrées;
- Les entrées de village de fond de vallon signifiées par la succession bois/peupleraie/marais/rivières contextualisent l'arrivée;
- Les accotements enherbés entretenus jusqu'au cœur du village;
- L'espace public central de pelouses fédère église et mairie et fait office de place de village;
- Le dialogue avec le paysage humide : dessertes, chemins agricoles et jardins en prise directe avec la rivière et son contexte marécageux.



Place d'église à Breuil



**Pâturage de fond de vallée à
Hem-Monacu**



**Le fleuve au pied de Cléry-sur-
Somme**

Source : Atelier Altern

Le village-de vallon humide, village adossé :

- ✓ Un village tourné sur son cours d'eau.
- ✓ Un contact au plus près du marais et de sa rivière.
- ✓ Des routes encaissées.

Le village-de vallon humide : le village encaissé



Patrimoine bâti

-  Bâti
-  Agricole
-  Mairie
-  Église
-  Cimetière

Espaces publics

-  Pelouses et bas-côtés entretenus
-  Revêtement minéral

Hydrographie

-  Étang et rivière

Patrimoine végétal significatif

-  Arbre
-  Peupleraie
-  Bois

-  Marais
-  Cultures
-  Pâtures et prairies

Voirie et topographie

-  Route
-  Chemin de terre
-  Courbes de niveau et talus